

Plan d'action Saint-Roch 2026-2029



Février 2026

Plan d'action Saint-Roch 2026-2029

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

La Ville de Québec dévoilera prochainement un plan d'action 2026-2029 afin de repositionner Saint-Roch comme centre-ville dynamique, inclusif et attractif.

Le projet de plan d'action a été présenté aux différents partenaires (commerçants, grands employeurs, milieux culturels et communautaires, représentants du conseil de quartier) et a été bonifié avec les commentaires reçus. La complexité des défis, jumelée aux besoins exprimés par le milieu, appelle maintenant une réponse concertée avec la population afin de mobiliser l'ensemble des parties prenantes.

Pour alimenter ses réflexions, la Ville a mené une démarche mobilisatrice de participation publique visant à discuter de ce projet de plan d'action et encourager les collaborations entre acteurs de la communauté.

Démarche de participation publique

Préconsultation

- Atelier participatif interservices municipaux (mai 2025)
- Rencontre de mobilisation du milieu économique (août 2025)
- Rencontre de mobilisation du milieu institutionnel (août 2025)
- Rencontre de mobilisation du milieu culturel (septembre 2025)
- Rencontre de mobilisation du milieu communautaire (septembre 2025)
- Activité en ligne – Espace partenaires (août-septembre 2025)

Consultation publique :

- Kiosques participatifs (15 et 17 janvier 2026)
- Activité en ligne – Espace citoyens (du 12 au 25 janvier 2026)

Rapports et comptes-rendus des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Compte-rendu de l'atelier participatif interservices municipaux
- Compte-rendu de la rencontre de mobilisation du milieu économique
- Compte-rendu de la rencontre de mobilisation du milieu institutionnel
- Compte-rendu de la rencontre de mobilisation du milieu culturel
- Compte-rendu de la rencontre de mobilisation du milieu communautaire
- Rapport de l'activité en ligne – Espace partenaires
- Compte-rendu des kiosques participatifs
- Rapport de l'activité en ligne – Espace citoyens

Annexe I : Rapports et comptes-rendus des différentes étapes

Activité de participation publique



Atelier participatif avec le comité interservices

Date et heure

Le mardi 27 mai 2025, de 13 h à 15 h 30

Lieu : Bibliothèque Gabrielle-Roy

Déroulement de l'activité

1. Accueil des participants;
2. Mot de bienvenue par la Division du développement des espaces d'innovation et de l'essor commercial, Service du développement économique et des grands projets;
3. Présentation du déroulement de la rencontre;
4. Mise en contexte :
 - a. Portrait socioéconomique du quartier par la Division du développement des espaces d'innovation et de l'essor commercial, Service du développement économique et des grands projets;
 - b. Mandat de communication par la Division des communications publiques et organisationnelles, Service des relations citoyennes et des communications;
 - c. Présentation des projets de développement par la Division du développement des milieux de vie, de l'habitation et de l'immobilier, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.
5. Atelier de codéveloppement sur le plan d'action;
6. Pause;
7. Plénière – retour sur l'atelier et bonification du plan d'action;
8. Invitation à participer à l'exercice collaboratif sur l'énoncé de vision ;
9. Prochaines étapes;
10. Mot de la fin par les Directions générales adjointes Citoyen et vitalité urbaine ainsi qu'Aménagement, mobilité et sécurité urbaine;
11. Fin de l'activité.

Participation

23 personnes ont participé à l'activité

Unités administratives de la Ville impliquées

- Direction générale adjointe, Citoyen et vitalité urbaine
- Direction générale adjointe, Aménagement, mobilité et sécurité urbaine
- Division du développement des espaces d'innovation et de l'essor commercial, Service du développement économique et des grands projets
- Service de la culture et du patrimoine

- Division du développement des milieux de vie, de l'habitation et de l'immobilier, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- Section intervention communautaire, du Service des loisirs, sports et vie communautaire et directrice de la Division vivre ensemble et cohésion sociale du Service de la coordination stratégique et des relations internationales
- Section Bibliothèques, art publique et patrimoine, Service de la culture et du patrimoine
- Division des communications publiques et organisationnelles, Service des relations citoyennes et des communications
- Équipe intervention pour le vivre-ensemble et la cohésion sociale, Service des loisirs, sports et vie communautaire
- Service de l'interaction citoyenne et des communications
- Section Programmes et actions culturelles, Service de la culture et du patrimoine
- Affaires publiques, Service des relations citoyennes et des communications
- Service du transport et de la mobilité intelligente
- Division Entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, Service des travaux publics
- Section entretien des voies de circulation, Service des travaux publics
- Service des travaux publics
- Arrondissement de Beauport
- Service de police de la Ville de Québec

Animation de la rencontre

- **M. Daniel Leclerc**, conseiller en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications
- **M. Dave G. Pelletier**, conseiller en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications



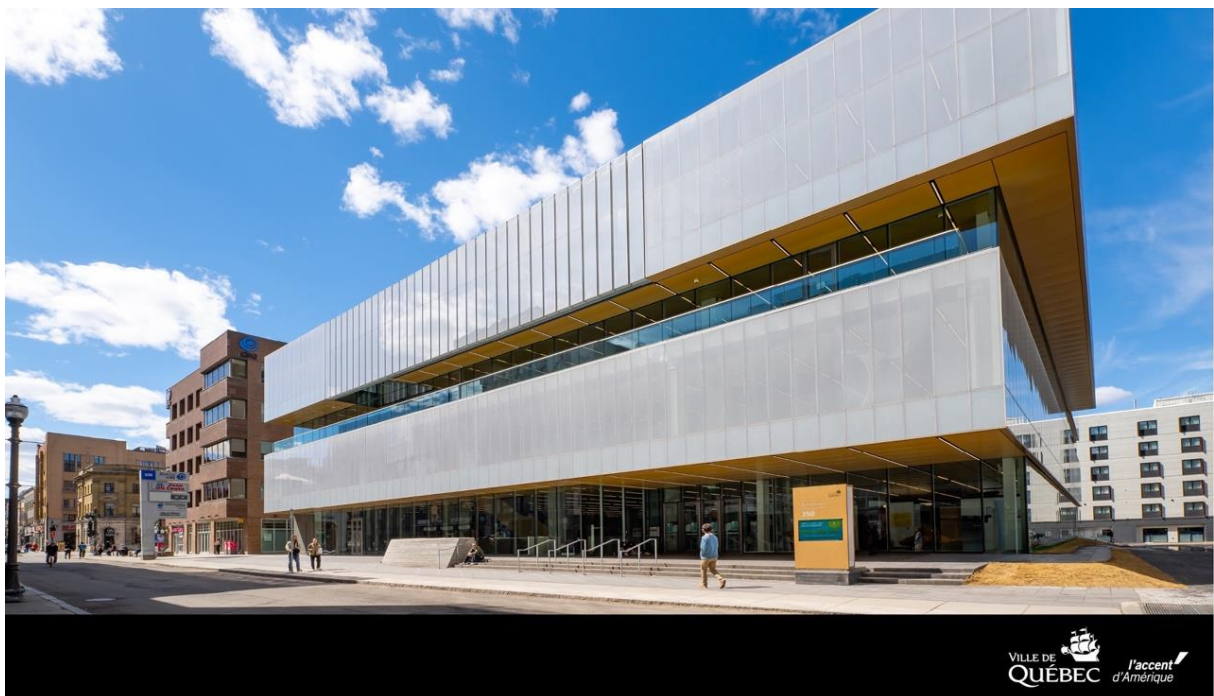
Mise en contexte

La Ville de Québec dévoile un plan d'action 2026-2029 afin de repositionner Saint-Roch en tant que centre-ville dynamique de Québec.

Pour le réaliser, elle a mobilisé une équipe interservices pour élaborer une vision et le plan d'actions structurantes devant permettre, de concert avec les parties prenantes du quartier Saint-Roch, d'élaborer une stratégie de redynamisation du quartier.

Le coup d'envoi de cette démarche a été donné avec un atelier participatif qui s'est tenu le 27 mai 2025 à la Bibliothèque Gabrielle-Roy.

La présentation du portrait socioéconomique du quartier, du mandat de communication et des projets de développement permettait de fournir aux participants une brève mise en contexte avant d'entreprendre de revisiter près de 30 actions suivant 4 axes d'intervention à l'étude.



Déroulement de l'atelier

Les participants, répartis en deux sous-groupes, devaient consacrer 20 minutes sur les actions proposées pour chacun des axes. Celles-ci étaient d'abord présentées par un intervenant de la Ville, responsable de cet axe, avant de faire l'objet de discussions, de commentaires ou de modifications par les participants. Ces derniers étaient également appelés à suggérer d'autres pistes d'action.

Actions et modifications proposées à la Vision Saint-Roch

Axe : Qualité du milieu et cohabitation

Objectifs de cet axe :

- Bonifier les services de proximité et appuyer les organismes communautaires offrant des services aux populations vulnérables
- Améliorer l'environnement urbain afin qu'elle soit de qualité propre, agréable et sécuritaire, permettant à tous, résidents, employés ou visiteurs, de jouir d'une expérience agréable du quartier

Actions existantes

1. Appui au Répit Basse-Ville afin d'assurer sa relocalisation et la pérennisation de ses activités;
2. Reconduction de l'appel à projet permettant l'amélioration de l'accès à des services de base (douches, casiers, toilettes, etc.);
3. Démarrage des aménagements de locaux communautaires et culturels, incluant un répit bas-seuil (sans hébergement) au sous-sol de l'Église Saint-Roch;
4. Analyser les sites potentiels et déterminer l'emplacement des toilettes publiques offertes dans le quartier dans le cadre de réaménagement d'espaces publics;
5. Rafrâchissons Saint-Roch pour contrer les îlots de chaleur;
6. Maintien de l'équipe d'entretien du centre-ville (détachée du nettoyage du Vieux-Québec habituelle);
7. Maintien de l'équipe multi du SPVQ dédié à la sécurité du centre-ville (patrouille pédestre policière);
8. Détermination de la nouvelle vocation du parvis Saint-Roch;
9. Réalisation d'un plan de priorisation et de financement des interventions en aménagement (parcs Gilles-Lamontagne et Victoria, Jardin Jean-Paul-L'Allier, Place Jacques-Cartier);
10. Réalisation et distribution d'une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents / propriétaires dans Saint-Roch;
11. Réalisation du plan de lutte au vandalisme.

Modifications et ajouts proposés

- *Ajout de l'îlot Fleury et renforcement de la Place Jacques-Cartier et du Parvis Saint-Roch dans le plan de priorisation;*
- *Favoriser l'implication citoyenne dans l'espace public (soutenir les initiatives communautaires);*
- *Projet « Verdir autrement Saint-Roch » : murs végétalisés, modules innovants pour contrer les îlots de chaleur;*
- *Créer des espaces publics favorisant la mixité sociale (personnes âgées, jeunes, etc.);*
- *Offrir de l'animation culturelle dans l'espace public;*
- *Promouvoir les programmes existants peu connus;*

- *Mettre l'accent sur l'accessibilité universelle dans les aménagements;*
- *Pérenniser le financement des organismes communautaires;*
- *Utiliser Saint-Roch comme quartier pilote pour des projets innovants (laboratoire urbain);*
- *Intervenir sous les bretelles de l'autoroute;*
- *Valoriser le lieu « La Centrale »;*
- *Soutenir les initiatives citoyennes liées à la prévention du vandalisme;*
- *Améliorer l'accessibilité universelle dans les commerces de rue.*

Axe : Culture et animation

Objectifs de cet axe :

- Dynamiser le quartier et augmenter sa fréquentation en le positionnant comme un lieu de choix pour la création et la diffusion culturelle;
- Favoriser la synergie et la collaboration entre les acteurs du milieu culturel, économique et communautaire afin de demeurer proactif dans le renforcement de la vocation culturelle.

Actions existantes

1. Maintenir l'animation du quartier par une programmation annuelle d'activités culturelles et d'événements et saisir les opportunités pour bonifier celle-ci;
2. Déploiement du spectacle d'envergure *Aura* dans l'Église Saint-Roch;
3. Consolider le caractère distinctif des événements de Saint-Roch en s'appuyant sur son ADN urbain;
4. Mettre en valeur la programmation annuelle de la bibliothèque Gabrielle-Roy pour en faire un pôle culturel central et saisir les opportunités permettant de bonifier la programmation;
5. Participation des acteurs du milieu culturel aux instances existantes dont la SDC Saint-Roch;
6. Création d'initiatives communes entre le milieu économique et culturel comme des rabais chez les commerçants pour les détenteurs de billets de spectacle;

Modifications et ajouts proposés

- *Diversifier les types d'activités culturelles : mimes, activités calmes, familiales, à taille humaine;*
- *Réhabiliter la Place Jacques-Cartier pour en faire un lieu d'activités culturelles;*
- *Valoriser le patrimoine bâti du quartier;*
- *Utiliser la Place de l'Université du Québec pour des événements (ex. scène pour la relève, L'Ampli de Québec);*
- *Développer des événements saisonniers distinctifs (ex. Saint-Valentin avec les commerçants);*
- *Créer un volet hivernal (inspiré d'événements passés comme le Jamboree);*
- *Collaborer avec les radios communautaires;*
- *Organiser des activités de jour (midi, matin);*
- *Identifier des artistes ou personnalités locales comme porte-parole;*
- *Mettre en valeur l'art public existant (non seulement créer de nouvelles œuvres).*

Axe : Vitalité économique

Objectifs de cet axe :

- Ramener des employés dans Saint-Roch contribuant à augmenter l'achalandage quotidien et à la diversification de la clientèle commerciale;
- Diminuer le taux d'inoccupation des espaces commerciaux dans le quartier tout en assurant une mixité commerciale attractive pour les résidents et les visiteurs.

Actions existantes

1. Création d'un programme d'aide financière Capitale-Commerce destiné à soutenir les commerces situés dans la rue Saint-Joseph (combler les locaux vacants, revitaliser l'artère stratégique du centre-ville et maintenir les commerces existants);
2. Réaménagement de bâtiments municipaux pour augmenter de 40 % le nombre de fonctionnaires municipaux au cours des prochaines années (645 à 1 080 employés);
3. Soutien à la réalisation d'une signature visuelle sur la rue Saint-Joseph;
4. Rendez-vous Saint-Roch : programme d'influenceurs pour stimuler l'intérêt comme destination commerciale;
5. Faire un diagnostic des espaces vacants ou à requalifier (terrains, bureaux et autres) et demeurer proactif à maximiser leur potentiel commercial.

Modifications et ajouts proposés

- *Priorité à l'expérience globale dans le quartier : sécurité, propreté, ambiance;*
- *Soutien accru aux commerces de proximité pour les résidents;*
- *Réflexion sur l'occupation des espaces vacants : reconversion en logements ou lieux culturels;*
- *S'inspirer des incitatifs passés (crédits d'impôt, acquisition facilitée);*
- *Promotions croisées : ex. billets de spectacle donnant accès à des rabais ou stationnement gratuit;*
- *Mise en place de navettes gratuites pour les événements;*
- *Améliorer la première impression du quartier pour fidéliser les visiteurs.*

Axe : Habitation

Objectifs de cet axe:

- Attirer de nouveaux résidents dans le quartier qui contribueront à sa vitalité en s'y engageant, s'y récréant et en y consommant;
- Diversifier l'offre résidentielle du quartier en veillant particulièrement à la bonification de l'offre répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables ou à faible revenu.

Actions existantes

1. Évaluer la mise en place d'incitatif à la conversion d'espaces administratifs en logements;
2. Parfaire les connaissances quant aux motifs qui amèneraient des gens à habiter dans Saint-Roch à l'aide d'outils pertinents (sondages, consultations, etc.) et évaluer la mise en place de certaines initiatives selon les connaissances acquises;
3. Supporter le démarrage des activités d'un OBNL ayant pour mission d'acquérir des maisons de chambres, notamment dans Saint-Roch, pour assurer la pérennité des chambres et une gestion éthique et stable;
4. Évaluer l'opportunité d'assujettir des maisons de chambres et/ou autre propriété et/ou terrain au droit de préemption afin de bonifier le parc locatif communautaire et social du quartier;
5. Procéder à l'acquisition d'un ou des immeubles de maisons de chambres dans le quartier pour en confier la gestion à un OBNL;
6. Évaluer l'opportunité de mettre en place un programme d'aide à la rénovation dédié aux immeubles de logements sociaux et communautaires;
7. Bonifier l'offre de logements destinée à une clientèle étudiante dans le quartier.

Modifications et ajouts proposés

- *Cibler les bons immeubles de bureaux pour reconversion en logements;*
- *Approche individualisée avec les grands propriétaires fonciers;*
- *Bonifier l'offre de logements pour les aînés, en plus des étudiants;*
- *Assurer la pérennité de l'abordabilité des logements étudiants;*
- *Favoriser les logements familiaux : espaces collectifs, garderies, cours intérieures;*
- *Réflexion sur la mixité dans les projets (ex. modèle 20-20-20 de Montréal);*
- *Alléger la réglementation pour favoriser la densité et accélérer les projets;*
- *Contrôler l'hébergement touristique (Airbnb, etc.);*
- *Mieux exploiter les terrains vacants;*
- *Favoriser l'accession à la propriété dans les nouveaux projets.*

Réalisation du rapport

Date

29 mai 2025

Rédigé par M. Daniel Leclerc et Dave G. Pelletier, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.

Activité de participation publique



Activité en salle – Plan Saint-Roch – Rencontre de mobilisation du milieu économique

Date

25 août 2025

Lieu

Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350 rue Saint-Joseph-Est

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité : 18

Déroulement de l'activité

1. Accueil des participants;
2. Présentation de la version préliminaire du Plan d'action;
3. Atelier de priorisation des actions et suggestion de nouvelles actions;
4. Mise en commun;
5. Fin de l'activité.

Premières impressions des participants

Les réactions des participants ont principalement tourné autour de 3 grands thèmes :

- **Sentiment d'insécurité et cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance**
 - Concentration des services liés à l'itinérance dans le quartier. Intérêt à répartir sur le territoire de la ville et même de réduire l'offre de service (Lauberivière).
 - Souhaite des actions concrètes pour réduire cette pression pour rendre le quartier plus attractif aux investissements.
 - Mieux signaler les stationnements disponibles et améliorer le sentiment de sécurité.
- **Encourager les investissements dans le quartier**
 - Réinstaurer un crédit d'impôt comme celui qui était offert pour le secteur techno.
 - Encourager l'intégration d'unités PSL dans les projets résidentiels privés.
 - S'assurer du retour des travailleurs dans le quartier.
 - Vente du 399 rue Saint-Joseph détenue par la Ville afin qu'il soit transformé en immeuble résidentiel. Mettre comme condition dans l'appel d'offres qu'il y ait au moins 10 % de logements abordables. Un promoteur a même signifié son intérêt pour l'acheter.
 - Signature visuelle : revenir à la signature NOOVO St-Roch.

Priorisation des actions de l'axe 1 : Cohabitation et qualité du milieu

(note : + = nouvelle mesure suggérée)

Objectif : bonifier les services de proximité et appuyer les organismes communautaires offrant des services aux populations vulnérables.

	#	Actions
	+	Décentraliser Lauberivière moins concentrer les services à cette clientèle.
	+	Mieux utiliser les voies réservées au transport en commun et élargir aux voitures électriques et le covoiturage par exemple.

Priorisation des actions de l'axe 3 : Vitalité économique

Objectif : soutenir la vitalité commerciale du quartier en réduisant le taux de vacance commerciale et en assurant une combinaison optimale de commerces pour les résidents et visiteurs.

Rang	#	Actions
1	3.4	Soutenir la réalisation d'une signature visuelle sur la rue Saint-Joseph. - - Pourquoi ne pas revenir à Nouvo Saint-Roch qui était apprécié?
2	3.6	Faciliter l'accès au stationnement, sur le plan de la signalisation, de la disponibilité et du coût pour les visiteurs. - Enjeu de sentiment de sécurité dans les stationnements. Certaines entreprises font appel à des gardiens de sécurité - Offrir un rabais de 120 minutes avec preuve d'achat - Réduire la taxation sur le stationnement commercial pour réduire les coûts / facilité de tirer un profit
	+	Ajouter des caméras dans la rue pour mieux surveiller les actes de vandalisme
	+	Développer une vision élargie aux 5 SDC, avec Saint-Roch comme épicerie, dans l'intérêt et spécificité de chacun. Exemple : Dollars solidaires, ou promotions / rabais élargis

Priorisation des actions de l'axe 3 : Vitalité économique

Objectif : ramener des employés dans Saint-Roch pour contribuer à augmenter l'achalandage quotidien et à diversifier la clientèle commerciale.

Rang	#	Actions
1	3.1	Évaluer la possibilité de reconduire le fonds pour soutenir les commerçants de Saint-Roch visant à combler les locaux vacants et à maintenir les commerces existants
2	3.3	Réaménager des bâtiments municipaux pour augmenter de 40 % le nombre de fonctionnaires travaillant dans le quartier, au cours des prochaines années - Réduire le télétravail à la Ville pour avoir réellement des employés dans le quartier
3	3.2	Soutenir la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces et les travailleurs du quartier -Aux SDC à mettre en place. Généraliser les rabais employeurs et commerces (exemple restos ou café le midi)

Priorisation des actions de l'axe 4 : Habitation

Objectif : favoriser l'installation de nombreux nouveaux résidents dans le quartier qui contribueront à sa vitalité.

Rang	#	Actions
1	+	Avoir le courage de réduire la concentration de services sociaux et aux personnes itinérantes et les relocaliser dans les autres quartiers.
2	+	Vendre le 399 pour y faire des logements privés.
3	4.3	Parfaire les connaissances quant aux motifs qui amèneraient des gens à habiter dans Saint-Roch, à l'aide d'outils pertinents (ex. : sondage, consultation, etc.). Évaluer la mise en place de certaines initiatives, selon les connaissances acquises.

Objectif : diversifier l'offre résidentielle du quartier en veillant particulièrement à la bonification de l'offre répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables ou à faible revenu.

Rang	#	Actions
1	4.8	Encourager l'intégration de loyers subventionnés dans les projets privés par le biais du Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, en faisant la promotion du programme auprès des porteurs de projets et en intégrant un critère de sélection favorisant l'octroi de la subvention aux projets dans Saint-Roch
2	4.6	Encourager la construction de 1 500 nouveaux logements dans le quartier
3	4.5	Évaluer l'occasion d'assujettir des immeubles ou terrains au droit de préemption, dans l'objectif de réaliser des projets permettant de bonifier le parc locatif communautaire et social du quartier
4	+	(pas partagée par tous) Avoir plus de flexibilité au niveau de l'urbanisme pour permettre plus d'opérations au rez-de-chaussée. Difficultés du déménagement de la Banque Nationale par exemple.

Nouvelles mesures proposées

Les partenaires économiques présents lors de l'activité ont proposé quelques nouvelles mesures :

- **Sentiment de sécurité**
 - Ajouter des caméras dans la rue pour mieux surveiller les actes de vandalisme;
 - Avoir le courage de réduire la concentration de services sociaux et aux personnes itinérantes et les relocaliser dans les autres quartiers.
- **Miser sur le développement de logements par le privé**
 - Vendre le 399 pour y faire des logements privés;
 - Miser sur les arts de la rue. Arts visuels ainsi que les arts du cirque;
 - Louer des locaux vacants à des artistes pour en faire des ateliers.
- **Partenariat élargi du centre-ville**
 - Rabais entre employeurs et commerçants pour fidéliser les clients;
 - Développer une vision élargie aux 5 SDC, avec Saint-Roch comme épicerie, dans l'intérêt et spécificité de chacun. Exemple : Dollars solidaires, ou promotions / rabais élargis.

Réalisation du rapport

Date

10 septembre 2025

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.

Activité de participation publique



Activité en salle – Plan Saint-Roch – Rencontre de mobilisation du milieu institutionnel

Date

28 août 2025

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité: 15

Déroulement de l'activité

1. Accueil des participants;
2. Présentation de la version préliminaire du Plan d'action;
3. Tour de table et échange sur les premières impressions;
4. Discussion en sous-groupe, priorisation des actions et élaboration de nouvelles pistes;
5. Fin de l'activité.

Premières impressions des participants

Les réactions des participants ont principalement tourné autour de 4 grands thèmes :

- **Sentiment d'insécurité dans le quartier Saint-Roch**
 - Quelques participants ont exprimé des préoccupations liées à la sécurité : agressions, présence de seringues, défécation, sentiment d'insécurité de leurs employés.
 - Un participant a souligné que ce n'est pas qu'un « sentiment », mais des faits avérés documentés dans un registre interne.
 - Des améliorations ont été notées grâce à la présence accrue de gardiens de sécurité et de l'équipe Multi.
- **Cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance**
 - Des représentants d'organismes ont insisté sur la nécessité de distinguer entre les différents profils (bas seuil, itinérance chronique, les « tannants »).
 - Un représentant d'organisme a rappelé son rôle d'allié et non de cause du problème et a proposé une meilleure compréhension de ses services.
 - Les participants ont indiqué leur intérêt pour des rencontres de formation avec l'équipe Multi du SPVQ et les intervenants communautaires.
- **Habitation et logement étudiant**
 - Les institutions participantes ont souligné le besoin de logements accessibles pour les étudiants.
 - Un représentant d'organisme a plaidé pour des logements non lucratifs et hors marché privé, afin d'assurer une pérennité de l'abordabilité.

• **Laboratoire urbain**

- Des représentants d'institutions témoignent de l'intérêt de leurs communautés scientifiques à mettre leurs recherches à contribution pour l'amélioration du quartier, amener de la science dans le quartier et les faire sortir de leurs murs, en cohabitant.
- L'exemple d'une collaboration pour des projets de réduction des îlots de chaleur (projet Rafraîchissons Saint-Roch) est abordé.

Priorisation des actions de l'axe 1 : Cohabitation et qualité du milieu

Objectif : bonifier les services de proximité et appuyer les organismes communautaires offrant des services aux populations vulnérables.

Voix	#	Actions
5	1.1	Soutenir le Répit Basse-Ville, contribuant au continuum de services dans le quartier pour les populations en situation d'itinérance, afin d'assurer sa relocalisation et la pérennisation de ses activités - <i>On reste dans le « band-aid » et non dans les solutions aux causes de l'itinérance</i> - <i>Il faudrait des services 24 h sur 24h</i> - <i>Attention aux sous-clientèles, comme les personnes âgées sans ressources, ou celles allophones</i>
3	1.2	Reconduire l'appel à projets permettant l'amélioration de l'accès à des services de base (douches, casiers, toilettes, etc.) - <i>Endroit où mettre leurs choses en sécurité, dont leurs papiers et documents, permet de prévenir de la détresse et des crises</i> - <i>S'assurer de la salubrité des espaces (exemple problème avec de la nourriture dans les casiers)</i> - <i>Idéalement tous les services sous une même toit. Coffres, douches, lessive, etc.</i>
2	1.3	Réaliser les aménagements de locaux communautaires et culturels, incluant un répit bas-seuil (sans hébergement) au sous-sol de l'église Saint-Roch

Objectif : améliorer l'environnement urbain afin qu'il soit de qualité, propre, agréable et sécuritaire afin d'offrir une expérience agréable du quartier.

Voix	#	Actions
10	1.8	Reconduire l'équipe MULTI du Service de police de la Ville, dédiée à la sécurité du centre-ville (patrouille pédestre policière) - <i>Surtout autour de Lauberivière</i>
6	1.6	Reconduire l'équipe d'entretien dédiée au centre-ville - <i>Commentaire : quelle est la différence entre les deux équipes de propreté?</i> - <i>Aussi un souci d'entretien dans les stationnements utilisés par les employés</i>
5	1.9	Optimiser l'éclairage public dans les zones sensibles afin de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens - <i>Plus de nettoyage</i> - <i>Stationnements comme zones sensibles</i>
5	1.11	Évaluer l'opportunité de faire de Saint-Roch un laboratoire urbain pour l'expérimentation de mesures innovantes de verdissement et soutenir les initiatives de ce laboratoire - <i>Participation possible d'une institution participante pour l'accompagnement de la Ville en lien avec la réserve de l'UNESCO</i> - <i>Créer un groupe de travail impliquant les chercheurs en aménagement urbain et développement durable</i> - <i>Souder la communauté universitaire locale pour regrouper les expertises</i> - <i>Répertorier des expertises et synergies</i>
4	1.4	Déterminer les sites stratégiques et y implanter de nouvelles toilettes publiques dans le quartier - <i>Encore faut-il qu'elles soient utilisées et que les gens aient confiance d'y aller</i>
4	1.7	Reconduire la Brigade propreté Saint-Roch - <i>SDC comme porteur?</i>
3	1.5	Travailler au déploiement du projet <i>Rafrichissons Saint-Roch</i> pour contrer les impacts associés aux îlots de chaleur - <i>Intérêt d'un représentant d'institution dans ce projet</i> - <i>Déminéraliser le quartier en commençant par les axes routiers</i>

Voix	#	Actions
1	1.10	Déterminer la nouvelle vocation du parvis de l'église Saint-Roch suivant les travaux de géothermie - « <i>Expertise du prof à mettre en valeur</i> »
1		- <i>Est-ce que la Ville pourrait obliger des mesures de sécurité aux propriétaires?</i> - <i>Le plan d'action n'a pas d'action structurante contre la violence physique et verbale</i> - <i>Insécurité autour des personnes itinérantes et personnes intoxiquées ou avec des problèmes de santé mentale</i> - <i>Considérer la présence du mobilier urbain, son utilisation et son impact sur les déplacements</i> - <i>Plusieurs sites de consommation supervisé</i> - <i>Saint-Roch, un quartier culturel ET UNIVERSITAIRE par excellence</i> - <i>Intervenir en sécurité routière. Coin intersections du boulevard Charest avec Couronne et Dorchester</i> - <i>Réduire le transport lourd dans le quartier</i>
0	1.12	Réaliser un plan de priorisation et de financement des travaux de décontamination et des interventions en aménagement pour la place Jacques-Cartier, l'îlot Fleurie, le parvis de l'église Saint-Roch, le parc Gilles-Lamontagne/marina Saint-Roch, le jardin Jean-Paul-L'Allier et le parc Victoria
0	1.13	Réaliser et distribuer une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents/propriétaires dans Saint-Roch

Priorisation des actions de l'axe 4 : Habitation

Objectif : favoriser l'installation de nombreux nouveaux résidents dans le quartier qui contribueront à sa vitalité.

Voix	#	Actions
5	4.1	Cibler les immeubles administratifs propices à une conversion en logements et évaluer la mise en place d'incitatifs favorisant leur conversion - <i>Est-ce que ce seraient des immeubles lucratifs?</i>
2	4.2	Poursuivre la sensibilisation et le contrôle des activités liées à l'hébergement touristique illégal dans le quartier
1	4.3	Parfaire les connaissances quant aux motifs qui amèneraient des gens à habiter dans Saint-Roch, à l'aide d'outils pertinents (ex. : sondage, consultation, etc.). Évaluer la mise en place de certaines initiatives, selon les connaissances acquises - <i>Comment avoir des logements accessoires en milieu urbain. Être avec sa famille, mais avoir un espace à soi. Logements multigénérationnels</i> - <i>Contribution des institutions présentes pour promouvoir le quartier</i>

Objectif : diversifier l'offre résidentielle du quartier en veillant particulièrement à la bonification de l'offre répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables ou à faible revenu.

Voix	#	Actions
8	4.4	Supporter le démarrage des activités d'un OBNL ayant pour mission l'acquisition et le développement de maisons de chambres afin d'assurer une pérennité et une gestion éthique de ce type d'habitation - <i>Il faudra créer l'OBNL</i> - <i>Considérer le continuum résidentiel. Pas juste une question d'itinérance avec le coût des loyers</i>
6	4.9	Soutenir les initiatives visant à bonifier l'offre de logements destinée à une clientèle étudiante dans le quartier - <i>Intérêt chez les institutions</i> - <i>Aussi des logements pour des familles</i> - <i>Logement court terme pour les stages ou sessions d'échange</i>
4	4.7	Évaluer les options afin d'inclure davantage de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels privés (ex. : zonage incitatif, zonage d'inclusion, etc.) - <i>Juste « évaluer » et « encourager » ne suffisent pas pour avoir davantage de logements sociaux et abordables</i>

Voix	#	Actions
3	4.6	Encourager la construction de 1 500 nouveaux logements dans le quartier
1		- <i>Différentes situations existent avec divers besoins ou particularités : statut migratoire, itinérance, bas seuil, « tannants », etc.</i>
0	4.5	Évaluer l'occasion d'assujettir des immeubles ou terrains au droit de préemption, dans l'objectif de réaliser des projets permettant de bonifier le parc locatif communautaire et social du quartier
0	4.8	Encourager l'intégration de loyers subventionnés dans les projets privés par le biais du Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec, en faisant la promotion du programme auprès des porteurs de projets et en intégrant un critère de sélection favorisant l'octroi de la subvention aux projets dans Saint-Roch - « 100 unités -> écoulées » - <i>Problème avec subventionner les profits du privé pour ces logements vs aider les projets collectifs</i> - <i>attention à la pérennité des loyers abordables confiés au privé</i>

Nouvelles mesures proposées

Les partenaires institutionnels présents lors de l'activité ont proposé quelques nouvelles mesures.

- **Infrastructure et hygiène**
 - Création de casiers, douches et buanderies accessibles aux personnes en situation d'itinérance
 - Importance de maintenir ces lieux propres et agréables
- **Services ouverts en continu**
 - Proposition d'avoir des services ouverts 24/7 toute l'année et non seulement en hiver ou à certaines périodes.
 - Mettre en place des solutions durables : la mise en place des mesures temporaires d'urgence ne permet visiblement pas de corriger la situation
- **Sécurité dans les espaces communs**
 - Amélioration de la sécurité dans les stationnements et cages d'escalier
 - Rencontre prévue avec les gestionnaires d'immeubles pour discuter d'éclairage, propreté et sécurité

- **Urbanisme et revitalisation**
 - Collaboration avec Architectes sans frontières pour revoir la configuration de certains bâtiments
 - Appui au concept de laboratoire urbain pour revitaliser le quartier
- **Formation et prévention**
 - Un représentant d'institution a mentionné la qualité des formations avec le SPVQ pour aider et outiller les employés à mieux gérer les situations à risque
 - Encouragement à partager ces initiatives entre institutions

Réalisation du rapport

Date

3 septembre 2025

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyenne et des communications.

Activité de participation publique



Activité en salle – Plan Saint-Roch – Rencontre de mobilisation du milieu culturel

Date

4 septembre 2025

Lieu

Le Camp, 125 boulevard Charest-Est

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité : 12

Déroulement de l'activité

1. Accueil des participants;
2. Présentation de la version préliminaire du Plan d'action;
3. Tour de table et échange sur les premières impressions;
4. En parallèle, priorisation des actions et élaboration de nouvelles pistes de façon individuelle;
5. Fin de l'activité.

Premières impressions des participants

Les réactions des participants ont principalement tourné autour de 3 grands thèmes :

- **Sentiment d'insécurité et cohabitation avec les personnes en situation d'itinérance**
 - Un participant indique avoir ouvert un autre point de services dans le Vieux-Québec, car sa clientèle ne se déplaçait plus autant dans Saint-Roch en raison de la réputation du quartier.
 - Pour le sentiment de sécurité, le problème est surtout la consommation de drogue et les personnes dans un état second, plutôt que l'itinérance en soi.
 - Certains organismes ont offert des formations à leur personnel sur la façon d'intervenir auprès de certaines clientèles.
- **Partenariat entre entreprises et organismes**
 - Développer des ententes avec les hôteliers et restaurateurs pour la promotion de l'offre culturelle dans le quartier.
 - Entraide entre les organismes et entreprises pour tenir des événements. Ne pas garder l'exclusivité d'une salle. Certaines salles ne sont pas adaptées à certains événements.
 - OK de miser sur un « branding » du quartier et d'y rendre la culture plus visible.
 - Renouveler des programmes comme « on sort ensemble » qui encourage d'essayer des activités culturelles originales à moindre coût.

- Confier à des artistes des locaux commerciaux vacants pour animer les rues commerciales.
- Questionnement quant au message envoyé avec le projet Aura avec une firme montréalaise.
- Travailler avec les acteurs culturels du quartier, certains n'ont pas été invités à prendre part à certains événements.
- **Qualité du milieu**
 - Les activités de nettoyage font une différence et il faut continuer les efforts.
 - Miser sur une signature visuelle, l'art urbain (beauté), et sur les arts du cirque et de la rue (animation)
 - S'il y avait plus de clients, travailleurs, et résidents dans les rues, on ferait moins attention aux personnes en situation d'itinérance. Problématique depuis la pandémie.

Priorisation des actions de l'axe 2 : Culture et animation

Objectif : améliorer l'environnement urbain afin qu'il soit de qualité, propre, agréable et sécuritaire afin d'offrir une expérience agréable du quartier.

Voix	#	Actions
7	2.9	Soutenir les initiatives visant la mise en place de rabais incitatifs favorisant les partenariats entre les secteurs économique et culturel, afin de stimuler la consommation croisée (billets de spectacles, restaurants, bars, etc.)
5	2.8	Faciliter la participation des acteurs du milieu culturel aux instances existantes, dont la Société de développement commercial de Saint-Roch Pour favoriser les échanges 1 à 1 entre acteurs culturels

Objectif : dynamiser le quartier et augmenter sa fréquentation en le positionnant comme un lieu de choix pour la création et la diffusion culturelle.

Voix	#	Actions
4	2.1	Contribuer à l'animation de quartier en soutenant une programmation annuelle comprenant un volet hivernal d'activités et d'événements
4	2.7	Contribuer à la visibilité dans l'espace public du travail des créateurs du quartier - Collaboration entre organismes du quartier - En porte-à-faux avec l'objectif 2.4 qui arrive avec une expertise de l'extérieur

Voix	#	Actions
3	2.2	Soutenir les initiatives visant à favoriser la tenue d'événements majeurs dans Saint-Roch
3	2.4	Contribuer au déploiement du spectacle d'envergure Aura dans l'église Saint-Roch
3	2.5	Mettre en valeur la programmation annuelle de la bibliothèque Gabrielle-Roy pour en faire un pôle culturel central et saisir les occasions de bonifier la programmation - Et d'autres lieux de diffusion - Favoriser le maillage entre les acteurs du quartier
3	2.6	Saisir les occasions de consolider des lieux de diffusion culturelle extérieurs existants (ex. : place de l'Université du-Québec) ou en créer de nouveaux - Centre d'artistes autogérés, ateliers d'artistes, et des organismes
1	2.3	Soutenir les initiatives visant à déployer un système de navettes desservant le quartier pour les citoyens et les visiteurs (croisiéristes, festivaliers, etc.)
1		- Impliquer des artistes à tous les niveaux des organismes
		- Établir des partenariats avec les hôteliers du quartier avec des incitatifs vers des activités culturelles

Priorisation des actions de l'axe 3 : Vitalité économique

Objectif : ramener des employés dans Saint-Roch pour contribuer à augmenter l'achalandage quotidien et à diversifier la clientèle commerciale.

Voix	#	Actions
3	3.2	Soutenir la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces et les travailleurs du quartier
3	3.3	Réaménager des bâtiments municipaux pour augmenter de 40 % le nombre de fonctionnaires travaillant dans le quartier, au cours des prochaines années
1	3.1	Évaluer la possibilité de reconduire le fonds pour soutenir les commerçants de Saint-Roch visant à combler les locaux vacants et à maintenir les commerces existants

Objectif : soutenir la vitalité commerciale du quartier en réduisant le taux de vacance commerciale et en assurant une combinaison optimale de commerces pour les résidents et visiteurs.

Voix	#	Actions
4	3.4	Soutenir la réalisation d'une signature visuelle sur la rue Saint-Joseph - Art public « arche / porte d'accueil » - On parle d'éléments physiques (lampadaire de Cartier) ou d'un simple logo, qui serait moins porteur
4	3.6	Faciliter l'accès au stationnement, sur le plan de la signalisation, de la disponibilité et du coût pour les visiteurs
3	3.9	Soutenir le déploiement de Rendez-vous Saint-Roch : programme d'influenceurs, personnalités ou artistes locaux afin de stimuler l'intérêt pour le quartier en tant que destination commerciale
2	3.8	Faire la promotion des programmes municipaux existants qui pourraient contribuer positivement aux activités commerciales du quartier
1	3.5	Faire un diagnostic des espaces vacants ou à requalifier (terrains et immeubles), évaluer les incitatifs pour favoriser l'attraction d'entreprises de différents secteurs d'activité, mener les démarches en conséquence et demeurer proactif pour maximiser leur potentiel économique

Voix	#	Actions
1	3.7	Parfaire les connaissances quant à la provenance de la clientèle des commerces du quartier, à l'aide d'outils pertinents (ex. : sondage, consultation, etc.). Évaluer la mise en place de certaines initiatives, selon les connaissances acquises.
1		- Miser sur l'économie sociale. Ces entreprises sont plus résilientes et ont un rayonnement et des retombées sur tout l'écosystème - Miser sur des spectacles de rue
		- Dédier des espaces vacants à des ateliers d'artistes ou regroupements d'artistes avec possibilité d'expositions ou de spectacles

Nouvelles mesures proposées

Les partenaires culturels présents lors de l'activité ont proposé quelques nouvelles mesures :

- **Partenariat entre les organismes et entreprises**
 - Développer des ententes avec les hôteliers et restaurateurs pour la promotion de l'offre culturelle dans le quartier.
 - Entraide entre les organismes et entreprises pour tenir des événements.
- **Dynamiser la rue Saint-Joseph Est**
 - Développer une image de marque du quartier, incluant le volet culturel.
 - Miser sur les arts de la rue, les arts visuels ainsi que les arts du cirque.
 - Louer des locaux vacants à des artistes pour en faire des ateliers.
- **Formation et prévention**
 - Former la main-d'œuvre du quartier à interagir avec les personnes en situation d'itinérance ou en difficulté.

Réalisation du rapport

Date

9 septembre 2025

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.

Activité de participation publique



Activité en salle – Plan Saint-Roch – Rencontre de mobilisation du milieu communautaire

Date

5 septembre 2025

Lieu

Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350 rue Saint-Joseph-Est

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité : 14

Déroulement de l'activité

1. Accueil des participants;
2. Présentation de la version préliminaire du Plan d'action;
3. Tour de table et échange sur les premières impressions;
4. En parallèle, priorisation des actions et élaboration de nouvelles pistes de façon individuelle;
5. Fin de l'activité.

Suggestions des participants

Les suggestions des participants ont principalement tourné autour de 3 grands thèmes :

- **Participation publique et transparence**
 - Impliquer les gens du quartier ou ceux d'organismes dans l'élaboration du plan d'action.
 - Faire régulièrement un état de la situation au conseil de quartier (tableau de bord).
 - Babillard communautaire.
 - Travailler le sentiment d'appartenance au quartier des personnes immigrantes, résidents, et travailleurs.
- **Interventions dans l'espace public**
 - Mobilier urbain inclusif. Toilettes et points d'eau s'adressant à tous.
 - Bancs et supports à vélo pour encourager la mobilité active.
 - Miser sur de petites interventions avec du mobilier urbain, de la déminéralisation, ou du verdissement à la grandeur du quartier plutôt que de grands réaménagements coûteux.
 - Continuer à travailler sur la salubrité et le nettoyage. Élargir l'offre.
 - Mixité de commerces et/ou laisser des locaux vacants à des artistes.

- **Inclusion**

- Attention aux amalgames avec les personnes itinérantes ou les personnes immigrantes. Il y a encore des progrès à avoir.
- Ne pas judiciaireiser les personnes marginalisées.
- Peu d'action en lien avec les communautés immigrantes malgré leur concentration dans Saint-Roch et leurs besoins particuliers.
- Intervenir sur le coût des loyers et la protection des locataires.

Premières impressions et commentaires des différents organismes présents

◆ **Participant 1**

- Estime que le plan répond aux demandes des citoyens et visiteurs.
- Souligne l'importance de considérer la hausse de la consommation de drogues comme facteur de sentiment d'insécurité.
- Appuie les opérations ciblées en matière de vente de narcotiques et propose une implication accrue de la Ville.

◆ **Participant 2**

- Intervient auprès des minorités immigrantes.
- Apprécie les mesures liées à la sécurité, car le sentiment de sécurité s'est détérioré ces dernières années.
- Souhaite une meilleure visibilité des actions et propose un babillard interactif pour informer les citoyens.

◆ **Participant 3**

- Se réjouit de voir plusieurs de ses propositions dans le plan.
- Demande une consultation plus large pour mobiliser les acteurs du quartier. Il faut que la population du quartier ait son mot à dire sur un tel plan d'action.
- Propose un projet de rassemblement intersectoriel pour renforcer les liens entre communautaire, le culturel, l'économique, et la population du quartier. (pas juste le communautaire entre eux, et l'économique entre eux)
- Souligne l'importance du verdissement qui devra passer par la déminéralisation, la mixité commerciale, et de l'humanisation du discours sur l'itinérance.

◆ **Participant 4**

- Salue l'intégration des enjeux liés à l'itinérance.
- Met en garde contre les effets pervers de certaines actions (ex. éclairage qui déplace les personnes). Les actions visent à déplacer les personnes en situation d'itinérance ou à les aider à s'en sortir?
- Souhaite des actions contre les amalgames et une approche inclusive.
- Souligne les effets d'exclusion lors d'événements culturels. Elle anticipe déjà la cohabitation au parvis de l'église Saint-Joseph avec le spectacle Aura.
- Appelle à une vigilance dans l'inclusion des personnes marginalisées.

◆ **Participant 5**

- Applaudit les mesures comme des points d'eau et des toilettes publiques qui répondent aux besoins des familles.
- Critique le manque de prévention de l'itinérance ou de la détresse en amont (logement, coût de la vie, désert alimentaire, accès aux soins).
- Appelle à une approche plus globale et préventive.

◆ **Participant 6**

- Défend les personnes en situation d'itinérance.
- Rappelle les limites de la « sensibilisation » et de la « sécurité » vs le « sentiment de sécurité ».
- Intéressé de présenter le plan d'action à sa clientèle et de la consulter.
- Propose des agents de rapprochement pour favoriser la compréhension mutuelle.
- Souligne l'importance du financement des organismes et de la cohabitation respectueuse.
- Pour atteindre les objectifs du plan, faire attention aux projets qui arrivent d'en haut vs ceux issus de la base et du milieu.
- Appuie la reconduction de l'équipe d'entretien et de la police communautaire.
- En réponse à l'affirmation que l'itinérance est un dossier provincial, il rappelle que cet enjeu est la responsabilité de tous, car on est dans un système qui exclue des gens.

◆ **Participant 7**

- Salue l'implication de la Ville malgré une absence prolongée.
- Souligne que l'itinérance est une responsabilité partagée.
- Apporte des nuances sur les types de drogues et leurs effets.

◆ **Participant 8**

- Applaudit la concertation intersectorielle.
- Demande un tableau de bord pour suivre l'évolution des actions. Le conseil de quartier n'a pas de moyen pour mettre en œuvre des projets, mais il peut servir de tribune.
- Mentionne que le conseil de quartier aura bientôt des recommandations pour le mobilier urbain (bancs et mobilité active) à la suite d'une étude en cours.
- De petites actions (exemple : mobilier ou verdissement) peuvent avoir des impacts positifs sans que ce soit un réaménagement complet et coûteux.
- Souligne l'importance de la communication transparente.
- Propose des initiatives de verdissement et des activités communautaires.
- Souhaite une diffusion plus large du plan.
- Remet en question certains chiffres (logement social) et intentions (réaménagements reportés).
- Appuie l'idée d'un suivi régulier et d'une mobilisation citoyenne.
- La circulation automobile et lourde influence aussi le sentiment de sécurité

◆ **Participant 9**

- Salut le plan d'action proposé et le nombre d'actions en cours.
- Souligne le manque de mention de la diversité culturelle.
- Appuie la création d'un tableau de bord et demande une extension du secteur d'intervention de la brigade de propreté.
- Souligne les besoins en logement abordable et en sensibilisation interculturelle.
- Appelle à une participation citoyenne accrue des personnes immigrantes.
- Soutenir les personnes immigrantes à la recherche d'un logement.
- Diversifier l'offre de produits alimentaires.

◆ **Participant 10**

- Nouvelle dans son rôle, elle est en écoute active.
- Appuie la collaboration intersectorielle.
- Souligne l'importance de travailler ensemble pour répondre aux besoins croissants.

◆ **Participant 11**

- Trouve le plan ambitieux, mais pertinent.
- Rappelle que la liste d'attente pour ses logements s'agrandit rapidement.
- Souligne les réalités vécues par les locataires (salubrité, cohabitation).
- Appuie les projets en cours comme Le Zénith, qui favorise la mixité sociale.
- Souhaite une valorisation des réussites du quartier.

Réalisation du rapport

Date

10 septembre 2025

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyennes et des communications.

Activité de participation publique



Activité en ligne – Plan Saint-Roch – Espace partenaires

Date

Du 25 août au 18 septembre 2025

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité : 10 (198 visiteurs)

Déroulement de l'activité

Les partenaires mobilisés lors des rencontres sectorielles menées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action étaient invités à participer à cette consultation en ligne, tenue en amont du dépôt du Plan d'action 2025-2029 visant à repositionner Saint-Roch comme centre-ville dynamique de Québec.

Sur l'outil, les partenaires étaient invités à commenter les orientations proposées, publiquement ou sans que leurs commentaires n'apparaissent sur la plateforme pour être commentés par les autres participants.

À la fermeture de l'activité, dix (10) participants avaient pris part à l'activité.

Axe 1 – Qualité du milieu et cohabitation

Les commentaires publics des partenaires participants étaient les suivants (quatre interventions) :

- **Participant 1** : « Prévoir une piste cyclable (au sens large) reliant Sainte-Foy aux édifices qui accueillent de nombreux étudiants et professionnels. Actuellement, l'itinéraire par la rue Arago Est ne permet pas de rejoindre ce secteur. »
- **Participant 2** : « En ajout du commentaire concernant « *Certaines entreprises ont formé leur personnel à mieux gérer les interactions avec les personnes en situation d'itinérance* », il faudrait inclure dans la boucle les propriétaires d'édifices et de stationnements dans l'arrondissement.
- **Participant 3** : « Action 2: considérons aussi accès Wifi depuis certains parcs ou aménagements - la clientèle a tendance à s'amasser près des bâtiments dont le Wifi est public, si accessible dans un lieu autre, pourrait désengorger les entrées et environs de ces bâtiments. »
- **Participant 4** : « CONSTAT : « *Certaines entreprises ont formé leur personnel à mieux gérer les interactions avec les personnes en situation d'itinérance* » : Une action devrait concerner l'augmentation du leadership de la VDQ pour sensibiliser les entreprises et les soutenir dans leurs efforts pour mieux gérer les interactions avec les personnes intoxiquées ou en situation d'itinérance (offre de formation, soutien financier, etc.). »

Axe 2 – Culture et animation

Les commentaires publics des partenaires participants étaient les suivants (cinq interventions par trois participants) :

- **Participant 5** : « Peut-on inclure le milieu éducatif dans l'équation? il y a plusieurs institutions d'enseignement dans le quartier, depuis le préscolaire jusqu'au niveau universitaire, c'est une belle opportunité de développement. »
- **Participant 3** : « Action 8 - considérons une approche pilote pour réviser la formule de la SDC - qui présentement doit être à la fois organe de soutien, de lobby, et développement et de promotion. Difficile de répondre à la commande, de développer une expertise et de produire des résultats avec des ressources souvent insuffisantes et une permanence en mouvement constant. La création d'un organe similaire à un ATR ou l'intégration à l'ATR de la ville du mandat de "promouvoir" le quartier selon son ADN/personnalité bien à elle pourrait avoir plus d'impact. Besoin de ressources professionnelles en marketing, création de marque, etc. pour atteindre l'objectif. Si succès, pourrait être intéressant à déployer dans d'autres territoires. Un organisme de type ATR dont le rôle est de promouvoir l'ensemble des quartiers permettrait une plus grande cohérence. »
- **Participant 4** : « Les constats : « la mise en valeur de sa vocation culturelle a joué un rôle central », « Ces actions ont contribué à ancrer la culture au coeur de l'identité du quartier ». Oui, mais c'est plus que ça. L'administration municipale dans les années 1990 a misé sur la culture comme un des moteurs de la transformation des quartiers centraux. Ça serait bien de le reconnaître et de se rappeler longtemps que de miser sur la culture comme un levier économique ou de développement fonctionne ! »
- **Participant 4** : (seconde intervention) « Objectif 1 : pourquoi pas dynamiser le quartier et augmenter sa fréquentation en misant sur la création et la diffusion culturelle? (ex., extrême mais inspirant : Bilbao) »
- **Participant 4** (troisième intervention) « Objectif 1 : au-delà des événements majeurs, du spectacle Aura, de la prog de la bibli, et des lieux de diff extérieurs, il manque une action concernant les organismes et les programmations intérieurs existantes. Les besoins sont grands et variés, mais leur contribution peut faire la différence »

Axe 3 – Culture et animation

Les commentaires publics des partenaires participants étaient les suivants (une intervention) :

- **Participant 3** : « Action 9 - considérez une forme de crédit marketing sur cotisation SDC ou taxes dans le cas de production de contenu professionnel par les organismes du secteur/commerçants. Voir les contenus fait par plusieurs commerçants dans le cadre de SRXP. Important de mettre en valeur des artistes locaux, mais attention - besoin de portée aussi. OK de travailler avec des externes à l'occasion si permet coup d'éclat. Travailler notoriété de Rendez-vous Saint-Roch (je ne sais pas ce que c'est) ».

Axe 4 – Culture et animation

Les commentaires publics des partenaires participants étaient les suivants (deux interventions) :

- **Participant 6** : « L'offre de logements destinée à la clientèle étudiante est insuffisante, alors que Saint-Roch est un quartier propice pour cette tranche de la population. Une solution pour lutter contre le coût du logement qui est déployée en Belgique est la suivante : un propriétaire d'un logement confie la gestion de son bien à un organisme communautaire qui s'occupe de trouver un locataire, de percevoir le loyer, et de gérer des réparations si des dégâts surviennent du fait du locataire (en dehors de l'usure locative normale). En échange, le propriétaire reçoit un revenu de location en dessous du prix du marché, mais gagne en tranquillité d'esprit et a l'assurance de recevoir les montants du loyer. Saint-Roch pourrait être l'endroit où cette formule pourrait être testée. »
- **Participant 7** : « Veiller au maintien de la mixité des populations dans le quartier en bonifiant l'offre résidentielle pour les personnes âgées. Il faut éviter que les personnes qui sont bien enracinées dans Saint-Roch soient relocalisées en dehors du quartier lorsqu'elles perdent de l'autonomie. »

Participation non-publique

Les commentaires non-publics des partenaires participants étaient les suivants (trois interventions) :

- **Participant 8** :

AXE 1, Objectif 2

Action 5 (contrer les effets des îlots de chaleur) et action 11 (« faire de Saint-Roch un laboratoire urbain pour l'expérimentation de mesures innovantes de verdissement ») : la TÉLUQ pourrait jouer un rôle actif. Nous disposons d'une « microforêt urbaine » dans notre cour intérieure, mettons en place différentes initiatives en développement durable, et disposons d'expertises pertinentes en recherche.

Action 12 (interventions en aménagement pour le Jardin Jean-Paul L'Allier notamment) : différentes mesures permettraient de faire du Jardin Jean-Paul L'Allier, de même que de la Place de l'Université-du-Québec, des lieux rassembleurs et attractifs (ex. : bancs, remise en état des fontaines, sécurité, terrain de pétanque, etc.).

AXE 3, Objectif 1

On insiste sur les employés et les travailleurs, mais le potentiel que représente la population étudiante pour vitaliser le quartier devrait aussi être mis en valeur. St-Roch, qui compte quatre établissements d'enseignement universitaires sur son territoire, peut être considéré comme le « Quartier Latin » de la Ville de Québec.

Action 2 (rabais incitatifs) : devraient s'adresser également aux étudiantes et étudiants des établissements d'enseignement du quartier.

AXE 3, Objectif 2

Action 6 (faciliter l'accès au stationnement) : une action complémentaire visant à faciliter le covoiturage pourrait être mise en œuvre (ex. : initiative mise en place dans les années 2000 pour le parc industriel). Une telle action participerait à la stratégie de développement durable de la Ville de Québec, à celles des acteurs du milieu institutionnel du quartier, en plus de favoriser la création de liens et les échanges entre les personnes qui fréquentent le quartier. ».

- **Participant 9** : Concernant le plan d'action, on mentionne très peu la forte présence d'institution de l'enseignement supérieur dans le quartier. J'aurais aimé sentir plus la présence universitaire collégiale dans l'ensemble du document, notamment dans le préambule. Quartier culturel par excellence oui, mais aussi, 2^e pôle universitaire en importance de la Capitale. On devrait trouver des moyens pour appuyer les institutions dans de futurs projets pour St-Roch (ex. soutenir l'organisation d'une fête de la rentrée ou soutenir la création de vitrine scientifique, technologique ou artistique (ex. parc éponge avec affichage scientifique par INRS ou arts publics avec affichage de UL, etc.). Tout ça dans l'optique de marquer la présence étudiante au centre de la ville. Évidemment, le soutien aux projets de logements étudiants viendra également ajouter de la mixité dans le quartier.
- **Participant 10** : Nous saluons la démarche de consultation de la Ville de Québec auprès du milieu communautaire le cadre de l'élaboration d'un plan d'action pour le quartier Saint-Roch. Celui-ci reflète une volonté de répondre à des enjeux complexes et réels, mais certaines orientations méritent d'être nuancées afin d'éviter des effets contre-productifs et de favoriser des réponses durables, inclusives et structurantes.

Axe 1 – Cohabitation et qualité du milieu

Le plan met trop peu en valeur les éléments positifs du quartier et les forces sur lesquelles il est possible de miser. Nous tenons à rappeler la contribution essentielle des organismes communautaires à la vitalité du milieu, à la création de liens sociaux et à la déconstruction des préjugés, et non seulement celle des entreprises.

Éviter de renforcer l'amalgame entre itinérance, insécurité et dévitalisation. Certains comportements individuels peuvent effectivement influencer le sentiment de sécurité des résident.es, mais il est essentiel de ne pas cibler les personnes en situation d'itinérance comme groupe (p.13).

L'itinérance est une responsabilité collective, et la Ville possède ses propres leviers en la matière, au-delà des champs relevant de la santé et des services sociaux (p.14).

Concernant l'Objectif 1, il serait souhaitable de revoir les modalités de financement afin de privilégier des projets structurants et de plus grande ampleur plutôt que de disperser les ressources. La Ville doit s'engager davantage, non seulement par des leviers financiers, mais en mettant son expertise à contribution et en assumant son rôle dans la mise en place d'une offre de services. La création d'un comité de travail intersectoriel permettrait d'avancer vers des solutions concertées.

Pour l'Objectif 2, certaines actions nécessitent des ajustements :

- Action 4 : prolonger les heures d'ouverture des services existants (24/7) et assurer l'accès à l'eau potable.
- Action 9 : attention aux mesures qui déplaceraient les groupes vulnérables sans agir sur les causes profondes des enjeux ou sans alternatives, ce qui risquerait d'accentuer leur isolement, les éloigner des ressources et de leur réseau, et de fragiliser leur sécurité.
- Action 10 : impliquer directement les personnes qui fréquentent l'espace dans les consultations et décisions; la vocation future de l'espace doit rester inclusive et favoriser la mixité sociale.
- Action 12 : informer et consulter les organismes dont les membres et usager-ères seront affectés.
- Action 13 : préciser si les mesures concernent uniquement les propriétaires; qu'en est-il des locataires?

Axe 2 – Culture et animation

Nous relevons un malaise important en ciblant l'augmentation de l'itinérance comme facteur nuisant à l'image du quartier. Cette formulation stigmatise inutilement; il conviendrait plutôt de parler de comportements indésirables (liés à consommation, criminalité, insuffisances des ressources, etc.) sans pointer les personnes en situation d'itinérance (p.19).

Pour l'Objectif 1, les actions d'animation doivent intégrer des mesures concrètes d'inclusion: accessibilité universelle, gratuité de certaines activités, possibilités d'implication dans l'organisation. Ces mesures doivent concerner à la fois les résident.es avec et sans adresse.

Dans l'Objectif 2, notamment l'Action 9, il serait pertinent d'inclure le secteur social parmi les partenariats possibles.

Axe 3 – Vitalité économique

L'affirmation d'une mixité sociale « relativement équilibrée » (p.23) mérite d'être questionnée. Le quartier compte peu de commerces réellement accessibles aux personnes à faible revenu et subit une forte pression de gentrification que devrait considérer dans ses actions. Il importe que le développement économique réponde d'abord aux besoins de l'ensemble des résident.es avec ou sans adresse, et non seulement à l'attractivité du secteur.

Axe 4 – Habitation

L'Action 3 soulève un malaise important. Alors que le taux d'inoccupation des logements locatifs est de 0,2 %, il apparaît incohérent d'encourager de nouveaux résident.es à s'installer dans le quartier sans s'assurer d'abord que l'offre de logements soit suffisante, abordable et accessible.

(Fin des participations écrites)

Réalisation du rapport

Date

19 septembre 2025

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et Innovation, Service des relations citoyenne et des communications.

Activité de participation publique



Activité en salle – Plan Saint-Roch – Kiosque participatif

Dates et heures :

- 15 janvier 2026, de 15 h à 19 h
- 17 janvier 2026, de 10 h à 14 h

Lieu :

- Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, rue Saint-Joseph Est, Québec.

Participation

- 150 personnes ont participé aux activités

Déroulement de l'activité

Les citoyens étaient invités à participer à deux journées de kiosques participatifs portant sur le Plan d'action 2025-2028 visant à repositionner Saint-Roch comme centre-ville dynamique de Québec. Ils étaient invités à déambuler aux quatre stations portant sur les quatre axes du Plan d'action pour prendre connaissance des actions proposées et à échanger avec les personnes-ressources de la Ville et les autres personnes participantes.

Chaque personne participante pouvait indiquer les actions jugées prioritaires au moyen d'un autocollant de couleur et à commenter ou bonifier les actions proposées au moyen de notes autocollantes. Une boîte de suggestion permettait également de recueillir les contributions plus élaborées.

Résultat de l'exercice de priorisation lors des kiosques¹

Les participants aux kiosques étaient invités à apposer un autocollant [😊] sur les affiches aux actions qu'ils jugeaient prioritaires ou essentielles. Les mesures jugées prioritaires sont présentées dans les tableaux suivants pour chacun des axes. L'axe 4 habitation proposait des actions s'étant fortement distinguées aux yeux des participants lors de cet exercice.

¹ Méthodologie : Les participants pouvaient indiquer les mesures prioritaires au moyen d'un autocollant [😊]. Chaque autocollant s'est vu attribuer un point. De plus chaque Post-it s'est vu accorder 0,1 point pour traduire l'intérêt envers l'action. Les tableaux présentent les mesures ayant récolté le plus de points dans chacun des axes. Les résultats détaillés figurent en annexe.

Axe 1 : mesures identifiées comme prioritaires par les participants

Score total	Axe 1	Action	Rang global
49,8	Axe 1	Action 1.2.8 - Maintenir la Brigade propreté Saint-Roch de la SDC	1
46,0	Axe 1	Action 1.1.2 - Améliorer l'accès à des services de base (douches, casiers, points d'eau, etc.)	3
37,0	Axe 1	Action 1.1.1 - Soutenir le Répit Basse-Ville, contribuant au continuum de services dans le quartier aux populations en situation d'itinérance, afin d'assurer la pérennisation de ses activités	9
32,9	Axe 1	Action 1.2.9 - Maintenir l'équipe multi du Service de police de la Ville de Québec, dédiée à la sécurité du centre-ville (patrouille pédestre policière)	11
31,4	Axe 1	Action 1.2.12 - Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux initiatives de la collectivité (institutions universitaires, organismes et entreprises, etc.) en matière de verdissement des terrains non municipaux pour augmenter la canopée, la biodiversité et la présence d'îlots de fraîcheur dans le quartier Saint-Roch	12
29,5	Axe 1	Action 1.1.3 - Aménager des locaux communautaires et culturels, incluant un répit bas-seuil (sans hébergement) au sous-sol de l'église Saint-Roch	14
28,0	Axe 1	Action 1.1.5 - En collaboration avec les partenaires du milieu, assurer aux personnes résidentes et aux différents acteurs du quartier un meilleur accès à de l'information concernant le phénomène de l'itinérance	15
25,2	Axe 1	Action 1.2.7 - Maintenir l'équipe d'entretien dédiée au centre-ville	18
23,2	Axe 1	Action 1.2.11 - Déterminer la nouvelle vocation du parvis de l'église Saint-Roch en collaboration avec les partenaires du milieu	21
21,3	Axe 1	Action 1.2.6 - Améliorer et optimiser la signalisation et la visibilité des toilettes publiques existantes	22
20,7	Axe 1	Action 1.2.10 - Optimiser l'éclairage public dans les zones sensibles afin de renforcer le sentiment de sécurité des citoyens	24
19,0	Axe 1	Action 1.1.4 - Soutenir des activités dédiées à l'intégration des populations immigrantes installées dans le quartier	26
17,4	Axe 1	Action 1.2.15 - Miser sur des interventions rapides dans les espaces publics pour augmenter le confort et les occasions de rencontre comme l'ajout de mobilier urbain, des jeux participatifs (échecs, pétanque, etc.) et du verdissement	28
16,2	Axe 1	Action 1.2.13 - Réaliser un plan de priorisation et de financement des travaux de décontamination et des interventions en aménagement pour la place Jacques-Cartier, l'îlot Fleurie, le parc Gilles-Lamontagne, la marina Saint-Roch, le Jardin Jean-Paul-L'Allier et le parc Victoria	30
5,2	Axe 1	Action 1.2.14 - Réaliser et distribuer une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents, résidentes et propriétaires de Saint-Roch	42

Axe 2 : mesures identifiées comme prioritaires par les participants

Score total	Axe 2	Action	Rang global
35,1	Axe 2	Action 2.2.10 - Contribuer à l'implantation de nouveaux ateliers d'artistes et d'espaces de création en collaboration avec les partenaires privés et publics	10
23,5	Axe 2	Action 2.1.2 - Soutenir les initiatives visant à favoriser la tenue d'événements festifs dans Saint-Roch	19
23,3	Axe 2	Action 2.2.9 - Soutenir les initiatives visant la mise en place de rabais incitatifs favorisant les partenariats entre les secteurs économique et culturel, afin de stimuler la consommation croisée (billets de spectacles, restaurants, hôtellerie, bars, etc.)	20
21,2	Axe 2	Action 2.2.8 - Faciliter la collaboration entre le milieu culturel et les acteurs économiques, communautaires et institutionnels du quartier	23
16,0	Axe 2	Action 2.1.5 - Mettre en valeur la programmation annuelle de la Bibliothèque Gabrielle-Roy pour en faire un pôle culturel central	31
15,1	Axe 2	Action 2.1.3 - Faire la promotion du quartier auprès de la clientèle touristique	32
14,4	Axe 2	Action 2.1.1 - Soutenir une programmation annuelle en misant notamment sur les arts vivants et un volet hivernal d'activités et d'événements	34
11,0	Axe 2	Action 2.1.6 - Optimiser l'utilisation des lieux de diffusion culturelle existants	38
10,4	Axe 2	Action 2.1.7 - Développer des parcours mettant en valeur la richesse culturelle, gastronomique et patrimoniale du quartier	39
6,3	Axe 2	Action 2.1.4 - Contribuer au déploiement du spectacle d'envergure <i>Aura</i> dans l'église Saint-Roch	41

Axe 3 : mesures identifiées comme prioritaires par les participants

Score total	Axe 3	Action	Rang global
43,5	Axe 3	Action 3.1.1 - Évaluer la possibilité de reconduire le fonds pour soutenir les commerçants de Saint-Roch visant à combler les locaux vacants et à maintenir les commerces existants	4
27,0	Axe 3	Action 3.2.5 - Faire un diagnostic des espaces vacants, ou à requalifier (terrains et immeubles), évaluer les incitatifs pour favoriser l'attraction d'entreprises de différents secteurs d'activité, mener les démarches en conséquence et demeurer proactif à maximiser leur potentiel économique	16
25,3	Axe 3	Action 3.1.3 - Réaménager des bâtiments municipaux pour augmenter de 40 % le nombre de fonctionnaires travaillant dans le quartier au cours des prochaines années	17
20,0	Axe 3	Action 3.2.10 - Mener des représentations auprès des autorités compétentes pour réinstaurer un crédit d'impôt favorisant le développement économique du centre-ville	25
18,2	Axe 3	Action 3.2.11 - Soutenir un incubateur commercial prenant la forme d'une boutique éphémère ayant pignon sur rue afin d'appuyer les entrepreneuses et entrepreneurs désireux de se lancer en affaires dans le quartier	27
17,1	Axe 3	Action 3.2.4 - Soutenir la réalisation d'une signature visuelle sur la rue Saint-Joseph	29
15,1	Axe 3	Action 3.1.2 - Soutenir la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces du quartier et les travailleuses et travailleurs du quartier	33
14,1	Axe 3	Action 3.2.8 - Faire la promotion des programmes municipaux existants qui pourraient contribuer positivement aux activités commerciales du quartier	35
11,7	Axe 3	Action 3.2.6 - Améliorer la signalisation de l'offre de stationnement dans le quartier	36
11,3	Axe 3	Action 3.2.9 - Soutenir le déploiement de <i>Rendez-vous Saint-Roch</i> : un programme d'influenceurs ou d'influenceuses, de personnalités ou d'artistes locaux pour stimuler l'intérêt comme destination commerciale	37
7,1	Axe 3	Action 3.2.7 - Parfaire les connaissances quant à la provenance de la clientèle des commerces du quartier à l'aide d'outils pertinents. Évaluer la mise en place de certaines initiatives selon les connaissances acquises	40

Axe 4 : mesures identifiées comme prioritaires par les participants

Score total	Axe 4	Action	Rang global
49,5	Axe 4	Action 4.1.3 - Accélérer la construction de logements en favorisant le maintien d'une mixité sociale	2
42,4	Axe 4	Action 4.2.6 - Soutenir les initiatives visant à bonifier l'offre de logements destinés à une clientèle étudiante, ainée ou familiale	5
39,7	Axe 4	Action 4.2.4 - Assujettir des immeubles ou terrains au droit de préemption, dans l'objectif de réaliser des projets de logement sociaux	6
39,3	Axe 4	Action 4.1.1 - Cibler les immeubles administratifs propices à une conversion en logement	7
39,1	Axe 4	Action 4.1.2 - Poursuivre la sensibilisation et le contrôle des activités liées à l'hébergement touristique illégal	8
30,3	Axe 4	Action 4.2.5 - Évaluer les options afin d'inclure davantage de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels privés	13

Analyse des commentaires compilés lors des kiosques

En plus d'indiquer leurs priorités, les participants pouvaient commenter au moyen de notes autocollantes directement sur les énoncés ou en déposant des notes plus élaborées dans une boîte à idées. Pour chacun des axes, nous présentons les principaux thèmes abordés ainsi que les principales suggestions.

Axe 1 – Sécurité, cohabitation et qualité du milieu

Principaux thèmes abordés :

- Services de base (toilettes 24/7, douches, points d'eau, casiers) : ~25 mentions
- Propreté et déneigement (Brigade, trottoirs, graffitis) : ~17 mentions
- Zones de tolérance / approche santé globale / piqueries supervisées : ~13 mentions
- Formation psychosociale et handicap pour équipes MULTI / police communautaire : ~12 mentions
- Répit bas seuil (jour/nuit), lieux communautaires : ~10 mentions
- Éclairage public et sécurité des déplacements actifs : ~9 mentions
- Verdissement, mobilier urbain, rues partagées : ~8 mentions
- Intégration sociale (immigrants, Premières Nations, intergénérationnelles) : ~8 mentions
- Concertation police – santé – communautaire : ~5 mentions

Suggestions relatives à l'axe 1 - sécurité, cohabitation et qualité du milieu

1. Augmenter et assurer l'accès en tout temps aux services de base (toilettes, douches, points d'eau, casiers sécurisés).
2. Créer des zones de tolérance encadrées et ouvrir des sites supervisés pour une consommation sécuritaire.
3. Déployer une formation obligatoire sur le handicap et la santé mentale pour les policiers (projet « Intervention adaptée »).
4. Renforcer et pérenniser la police communautaire avec approche inclusive et concertée.
5. Étendre la Brigade propreté et améliorer le déneigement des trottoirs, incluant l'enlèvement des graffitis.
6. Sécuriser les déplacements actifs et améliorer l'éclairage public (corridors scolaires, rues partagées).
7. Accélérer les initiatives de verdissement et l'ajout de mobilier urbain pour améliorer la qualité du milieu.
8. Favoriser l'inclusion sociale par des activités intergénérationnelles et la visibilité des communautés immigrantes et autochtones.
9. Élargir la trousse d'accueil des nouveaux résidents aux nouveaux commerçants et y traiter des questions particulières à Saint-Roch et aux personnes marginalisées.
10. Prioriser l'entretien et le sentiment de sécurité des espaces publics existants plutôt que d'investir dans de nouveaux.
11. Bien que hors de Saint-Roch, développer des services aux personnes marginalisées ailleurs que dans le quartier.
12. Repenser la gestion des campements.

Axe 2 – Culture et animation

Principaux thèmes abordés :

- Programmation culturelle diversifiée (arts vivants, projections extérieures, FEQ) : ~13 mentions
- Valorisation du patrimoine (Place Jacques-Cartier, fresques, art public) : ~8 mentions
- Synergie entre acteurs culturels et économiques : ~5 mentions
- Accessibilité financière (billets à prix réduit, promo citoyenne) : ~5 mentions
- Gestion sonore des festivals (tour Fresk) et du parc canin : ~4 mentions
- Accessibilité universelle (personnes handicapées) : ~3 mentions

Suggestions relatives à l'axe 2 – culture et animation

1. Renforcer la programmation culturelle avec des événements festifs et activités familiales.
2. Mettre en place des mesures d'accessibilité financière pour les personnes à faible revenu ou résidents du quartier, notamment pour Aura ou le théâtre.
3. Revaloriser les lieux emblématiques (Place Jacques-Cartier, Jardin Jean-Paul L'Allier, fresques, rivière Saint-Charles, art public), y ajouter des œuvres monumentales.
4. Créer des parcours culturels accessibles et favoriser la collaboration entre acteurs culturels et économiques.
5. Adapter la gestion sonore des événements pour réduire les nuisances.
6. Améliorer l'accessibilité universelle aux événements, notamment Aura : rampe, langue des signes, non-voyant, malentendants, etc.
7. Améliorer l'accès aux activités de loisirs ou sportives, car celles au YMCA nécessitent souvent un abonnement.

Axe 3 – Vitalité économique

Principaux thèmes abordés :

- Commerces souhaités (fleuriste, quincaillerie, poissonnerie, cafés abordables) : ~13 mentions
- Soutien aux commerçants (fonds, accompagnement, incitatifs fiscaux) : ~12 mentions
- Accessibilité (stationnement, supports à vélo, transport actif) : ~7 mentions
- Animation commerciale (marché de Noël, places éphémères) : ~6 mentions
- Préoccupation sur hausse des loyers commerciaux : ~4 mentions

Suggestions relatives à l'axe 3 – vitalité :

1. Reconduire et bonifier le fonds de soutien aux commerces, assorti d'un accompagnement.
2. Favoriser l'implantation de commerces de proximité répondant aux besoins locaux.
3. Mettre en place des incitatifs fiscaux (crédit d'impôt, taxes remboursables).
4. Améliorer la signalisation et la mobilité (stationnement, transport actif).
5. Organiser des événements commerciaux attractifs (marchés, places éphémères).
6. Élargissement du territoire de la SDC, suggéré entre autres par la SDC. La SDC s'est proposée de prendre en charge quelques mesures dans différents axes (2.1, 2.3, 2.4, 2.7, 2.9, 3.2, 3.4, 3.5, 3.7, 3.9)

Axe 4 – Habitation

Principaux thèmes abordés :

- Logements sociaux et abordables (HLM, coops, OSBL) : ~16 mentions
- Mixité sociale et répartition des services communautaires en habitation : ~10 mentions
- Encadrement Airbnb / hébergement touristique illégal : ~8 mentions
- Maintien des maisons de chambres et coopératives : ~7 mentions
- Accessibilité (personnes handicapées, étudiantes, intergénérationnelles) : ~6 mentions
- Vision du développement résidentiel en considérant l'arrivée du tramway et retombées des projets d'envergure : ~3 mentions

Suggestions relatives à l'axe 4 – habitation

1. Préserver et augmenter l'offre de maisons de chambres, de logements sociaux et abordables, en partenariat avec OBNL et coopératives. S'assurer que les logements soient réellement abordables.
2. Garantir l'accessibilité universelle dans les projets résidentiels.
3. Assurer la mixité sociale et la répartition des services dans plusieurs quartiers.
4. Planifier une vision résidentielle post-tramway pour les zones stratégiques.
5. Respecter le PPU et prévenir l'augmentation des gabarits dans les faubourgs du quartier.

Réalisation du rapport préliminaire

Date

19 janvier 2026

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques,
Service des relations citoyennes et des communications.

Activité de participation publique



Activité en ligne – Plan Saint-Roch – Espace citoyens

Dates: du 12 au 25 janvier 2026 inclusivement

Lien : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/plan-d-action-saint-roch-2026-2029>

Participation

Nombre de personnes ayant participé à l'activité :

- 1690 visiteurs, 95 téléchargements du Plan d'action
- 50 participants (33 commentaires et 17 textes ou mémoires)

Déroulement de l'activité

Les citoyens étaient invités à participer à la consultation en ligne, tenue simultanément aux kiosques participatifs portant sur le Plan d'action 2025-2028 visant à repositionner Saint-Roch comme centre-ville dynamique de Québec.

Sur l'outil, les citoyens étaient invités à commenter les orientations proposées en complétant le questionnaire de participation ou en déposant un mémoire.

À la fermeture de l'activité, 51 personnes y étaient intervenues : 18 textes ou mémoires et 33 commentaires. Trois organismes reconnus du quartier ont déposé des mémoires : le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations d'handicap), Engrenage St-Roch, et le CFPH (Carrefour familial des personnes handicapées).

Axes traités par les interventions des participants

Axe	Intitulé	Nombre de commentaires
Axe 1	Sécurité, cohabitation et qualité du milieu	49 (33 commentaires et 16 mémoires)
Axe 2	Culture et animation	24 (14 commentaires et 10 mémoires)
Axe 3	Vitalité économique	27 (20 commentaires et 7 mémoires)
Axe 4	Habitation	28 (17 commentaires et 11 mémoires)

Axe 1 – Sécurité, cohabitation et qualité du milieu

De loin l'axe le plus commenté (49 mentions), les personnes qui ont inscrit un commentaire traitant des actions proposées dans ce premier axe ont abordés ces thèmes et préoccupations :

Principaux thèmes abordés :

- L'itinérance, la toxicomanie et la concentration des services aux personnes en situation d'itinérance, généralement suivant deux approches : coercitive (interdire de dormir dehors, présence policière accrue, décentralisation des services) ou plus empathique (soutien aux organismes, respect et dignité des personnes démunies).
- Le sentiment d'insécurité (surtout le soir / de la part de femmes).
- La propreté, l'entretien, les graffitis et les débris.
- Les aménagements et les espaces publics (parvis de l'église, rues partagées, trottoirs, verdissement).
- La présence policière et les équipes de proximité (Équipe MULTI, brigade propreté).
- L'éclairage public (qualité, intensité, type de lumière).

Principales suggestions relatives à l'axe 1 :

- Plusieurs participants suggèrent de mieux encadrer la cohabitation autour de l'itinérance et de la toxicomanie.
 - Certains mentionnent le besoin pour une **salle de consommation supervisée** (supplémentaire) pour mieux encadrer la consommation et offrir des services de santé de première ligne. « *Envisagez l'ouverture d'une salle de consommation supervisée [...] Cet endroit leur permettrait aussi d'avoir accès aux soins de santé de première ligne.* »
 - D'autres suggèrent **de répartir les services** pour les personnes en grande vulnérabilité sur l'ensemble du territoire de la ville plutôt que de les concentrer dans l'axe de Lauberivière – Église Saint-Roch « *...on devrait développer plusieurs petits services d'accueil (de jour comme de nuit) pour itinérant en les répartissant sur l'ensemble du territoire de la ville, au lieu de tout concentrer dans l'axe reliant Lauberivière à l'Église Saint-Roch* »
 - Certains suggèrent de **faciliter les déplacements** des personnes en situation d'itinérance pour soutenir cette répartition. « *...la Ville pourrait mettre en place une formule permettant d'offrir gratuitement le transport en commun aux personnes qui n'ont pas de domicile, de sorte qu'elles puissent se déplacer librement.* »
 - Finalement, quelques commentaires proposent de mieux soutenir les organismes de proximité comme le **Répit Basse-Ville** et de créer **des lieux communautaires à bas seuil** dans plusieurs secteurs : « *L'aménagement de lieux communautaires et culturels à bas seuil à plusieurs endroits du quartier afin d'éviter les attroupements, permettrait de créer des espaces de répit, de socialisation et d'orientation vers les services appropriés.* »

- D'autres participants recommandent de répondre au sentiment d'insécurité, surtout pour les femmes et les familles.
 - En améliorant l'éclairage des lieux jugés sensibles, qu'il s'agisse d'axe piétons, cyclables, coins sombres, secteurs *d'itinérance*, etc. « *L'éclairage des lieux est important – permettrait de désenclaver certains endroits.* »
 - Certaines personnes indiquent qu'il faut reconnaître le caractère particulièrement **imprévisible ou insécurisant de Saint-Roch en soirée**. « *Comme femme seule, à pied encore plus qu'à vélo, je trouve St-Roch plus imprévisible qu'avant, de soir, de noirceur et de nuit. (...) le quartier est pour moi le moins sécuritaire des quartiers de Québec que je fréquente.* »
 - Des participants suggèrent d'intensifier la **patrouille policière pédestre** dans les secteurs plus critiques du quartier. « *...les mesures 7, 8 et 9 (entretien, propreté et patrouille policière pédestre) méritent d'être intensifiées, car des débris traînent partout dans les rues avoisinantes de Lauberivière et de l'église Saint-Roch et les policiers sont invisibles...* »
 - Plusieurs indiquent trouver trop timides les actions en matière de sécurité et de cohabitation par rapport à leur perception. « *Les actions en matière de cohabitation et de sécurité me semble très faible. (...) Je ne crois pas que le plan proposé va assez loin dans la sécurité.* »
- Des personnes suggèrent une plus grande attention allouée à la propreté, aux graffitis et à l'entretien de l'Espace public.
 - Elles proposent de mieux entretenir le **parvis de l'église**, les *marches*, portes, les trottoirs et de retirer les graffitis.
 - De renforcer le rôle de la **brigade propreté**. « *Équipe MULTI et brigade propreté est un must. Pour la Brigade, peut-être même aller plus loin et travailler à enlever des graffitis.* »
 - D'effectuer l'entretien de trottoirs abîmés ou souillés, notamment sur le boulevard Charest Est et sur la rue Saint-Joseph. « *...la surface des trottoirs est crevasse à plusieurs endroits sur Charest est (...) rendant inconfortables les déplacements... Aussi, sur St-Joseph (...) les trottoirs sont sales et collants. De bons lavages à la machine rotative... seraient très bénéfiques.* »
- Quelques interventions concernent l'aménagement et la qualité des lieux publics, plus spécifiquement du Parvis, de rues partagées, de verdissement ou de l'aménagement d'un escalier.
 - Certains propose de faire du **parvis de l'église** une véritable place civique animée pour éviter qu'il ne soit perçu comme une « piquerie à ciel ouvert » : « *Le parvis de l'Église est la carte de visite du quartier. Il doit y avoir des activités en permanence pour ne pas que ça continue d'être une piquerie à ciel ouvert (c'est plate, mais c'est la réputation actuelle du parvis).* »

- D'autres insistent sur l'importance de transformer *certaines* rues en **rues partagées** (du Parvis, Caron, du Pont), notamment pour sécuriser le **corridor scolaire** :
« Que la rue du Parvis devienne rue partagée, sens unique vers le nord, cela augmenterait la sécurité pour le corridor scolaire... »
« Je pense que certaines rues pourraient devenir des rues partagées (ex: du Parvis, Caron et du Pont). »
- Quelques suggestions proposent de planter plus d'arbres dans les petites rues afin d'accroître la verdure.
- Les avis semblent partagés quant à l'aménagement d'un escalier près de Lauberivière ou sous les bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency.
- Des personnes indiquent trouver préoccupante la fermeture de la passerelle reliant le quartier au Parc Victoria : *« ...sans la passerelle qui est actuellement fermée, le quartier est coupé en deux entre le parc Victoria et l'écoquartier Pointes aux Lièvres. »*

Axe 2 – Culture et animation

Les 24 personnes dont le commentaire traite de l'axe Culture et animation ont abordé ces thèmes et préoccupations :

Principaux thèmes abordés :

- Offre culturelle déjà forte, mais à maintenir et sécuriser
- Meilleure gestion des nuisances sonores des événements
- Rôle accru de la bibliothèque et des lieux culturels de proximité
- Visibilité des événements et mise en récit positive du quartier
- Idées plus controversées d'animation (*red light*, cabarets)

Suggestions relatives à l'axe 2 :

- **Mieux encadrer le bruit et les horaires des festivals**
 - Réduire le niveau sonore des *festivals* (surtout les basses) sur la **place Jacques-Cartier**, et revoir les horaires, surtout le dimanche matin : *« ...il serait apprécié (...) que le niveau sonore soit ajusté à la baisse et notamment les basses fréquences qui font vibrer nos fenêtres. (...) Et le dimanche matin, c'est assez pénible que ça commence aussi tôt même si c'est pour une clientèle familiale. »*
- Renforcer la bibliothèque Gabrielle-Roy comme pôle culturel : Faire de la **bibliothèque Gabrielle-Roy** un lieu incontournable avec un **programme mensuel de conférences et activités** : *« ...faire de la bibliothèque GR un incontournable en injectant massivement pour offrir un programme mensuel de conférences et autres activités. »*
- Maintenir une offre culturelle forte... mais plus sécuritaire. Reconnaissance d'une **offre culturelle déjà "incroyable"** dans Saint-Roch, mais importance de renforcer le **sentiment de sécurité autour des événements** : *« L'offre est déjà incroyable. Il est impératif de maintenir le rythme et d'améliorer le sentiment de sécurité autour des événements extérieurs tout comme à la sortie des événements intérieurs. »* Certains souhaitent voir le FEQ occuper plus de place en Basse-Ville.

- Mieux publiciser les bonnes nouvelles culturelles et de quartier :
 - Mettre en *valeur* les **ouvertures de commerces, événements, nouveaux logements** pour contrer le discours négatif dominant : « *Je pense qu'il faut maintenir et publiciser les bonnes nouvelles dans St-Roch, pour combattre le négatif qui génère bcp de clics. Par exemple, rendre visible quand un commerce ouvre ou un événement se tient ou un logement se construit.* »
 - Soutenir le *tissu* culturel existant, les organismes culturels locaux, les ateliers d'artistes. « *Saint-Roch est un territoire de création, tout autant que de diffusion. On y retrouve plusieurs dizaines d'organismes culturels (...) L'art fait partie intégrante de la vitalité de Saint-Roch et ses fonctions sont multiples* » ou encore « *La culture est reconnue comme moteur du quartier, mais demeure trop souvent pensée comme outil d'animation et de mise en valeur.* »
 - Ramener des *festivals* perdus (jazz, magie, Envol & Macadam, Carac'terre), proposer des fêtes de quartier, des parcours de murales, des spectacles au Parc Jean-Paul-L'Allier.
 - Créer des œuvres d'art publiques iconiques (sculptures, murales) pour renforcer l'identité du quartier et *revitaliser* certains espaces. « *Les œuvres d'art publiques nouvelles peuvent changer le caractère d'un quartier (...) donner un sens de fierté aux résidents et devenir des constituants importants de l'identité du quartier* ».
- Idées d'animation plus polarisantes : « *Je crois que légaliser la prostitution serait gagnant-gagnant pour les travailleuses au niveau de leurs sécurités et à la ville qui perçoit des taxes. La venue de cabaret érotique comme dans les années 1980-90 serait également le bienvenu. (...) Saint-Roch pourrait être revigoré raide...* »

Axe 3 – Vitalité économique

27 personnes ont abordé les mesures de l'axe Vitalité économique dans leurs commentaires.

Principaux thèmes abordés :

- Soutien aux commerces de proximité / lutte à la vacance commerciale
- Mesures fiscales et incitatifs (crédits d'impôt, fonds de soutien)
- Diversité des commerces et des propriétaires immobiliers
- Accessibilité (stationnement, transport, RTC)
- Image commerciale, marketing de destination, influenceurs

Suggestions relatives à l'axe 3 :

- Soutenir concrètement les commerces de proximité
 - Reconduire et/ou créer un fonds de soutien aux commerçants de Saint-Roch pour réduire la vacance commerciale et attirer de nouveaux commerces : « *Reconduire un fonds de soutien destiné aux commerçantes et commerçants de Saint-Roch permettrait de lutter activement contre la vacance commerciale, de stabiliser l'offre*

existante et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces adaptés aux besoins du quartier. »

- Mettre en place des rabais partenaires entre travailleurs du quartier et commerces : *« Le soutien à la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces et les travailleuses et travailleurs du quartier favorise quant à lui la fidélisation d'une clientèle de proximité. »*
- Soutenir un incubateur commercial / boutique éphémère pour encourager l'entrepreneuriat local : *« ...un incubateur commercial sous la forme d'une boutique éphémère avec pignon sur rue constitue un outil concret pour encourager l'entrepreneuriat local. »*
- Ramener des commerces "populaires" très fréquentés (Hart, Aubainerie, Tigre Géant, etc.) pour répondre aux besoins de tous : *« Ramenez des boutiques populaires (Hart, Aubainerie, Mode Choc, Tigre Géant, petite quincaillerie, etc.) pour inciter les gens à retourner magasiner sur la rue St-Joseph... Diversifier l'offre pour tout le monde, pas seulement des boutiques hors prix pour les touristes! »*
- Mesures fiscales et incitatifs
 - Offrir un crédit d'impôt aux nouveaux commerçants qui s'installent dans Saint-Roch : *« ...offrir un crédit d'impôt aux nouveaux commerçants qui s'installent dans St-Roch. »*
 - Réinstaurer un crédit de taxes pour les propriétaires-occupants, à l'image d'une mesure passée à Limoilou : *« En 1996 le maire L'Allier avait offert des congés de taxes pour acquisition dans Limoilou, par des propriétaires qui seraient occupants de leur immeuble... St-Roch en aurait bien besoin. »*
 - Représentations pour un crédit d'impôt pour le développement économique du centre-ville : *« Les représentations visant la réinstauration d'un crédit d'impôt pour le développement économique du centre-ville sont essentielles pour offrir des conditions favorables à l'investissement... »*
- Diversité commerciale, image de destination & marketing
 - Diversifier la propriété des immeubles commerciaux (moins de concentration entre quelques propriétaires) : *« Inciter une plus grande diversité de propriétaires d'immeubles à vocation commerciale (au lieu des mêmes noms qui reviennent...). »*
 - Créer une signature visuelle distinctive sur la rue Saint-Joseph et un programme « Rendez-vous Saint-Roch » avec influenceurs/personnalités pour renforcer l'image du quartier : *« La réalisation d'une signature visuelle distinctive sur la rue Saint-Joseph permettrait de renforcer l'identité commerciale du quartier... »*
« Le déploiement de Rendez-vous Saint-Roch, sous la forme d'un programme d'influenceurs, de personnalités ou d'artistes locaux, permettrait de renouveler l'image du quartier... »
 - Mise en garde contre une « économie de vitrine » et le tout-marketing : *« Une relecture de l'axe 3 à partir du paradigme de l'habitabilité permettrait de recentrer l'action publique sur des questions fondamentales : Quels commerces sont nécessaires à la vie quotidienne du quartier? (...) À défaut de ce déplacement, l'axe*

Vitalité économique risque de renforcer une économie de vitrine, performante en apparence, mais fragile sur le plan social ».

- Accessibilité et transport
 - Améliorer la signalisation du stationnement et réfléchir à des stationnements publics en périphérie pour les visiteurs de la région : *« L'amélioration de la signalisation de l'offre de stationnement répond à un enjeu concret d'accessibilité. »*
« Il devrait y avoir des stationnements publics autour du centre-ville, où l'on peut laisser sa voiture et continuer à pied. »
 - Repenser le RTC (moins de "runs de lait", plus d'express, meilleure vitesse de transit) et soutenir le covoiturage intra-cité : *« Repenser le RTC pour plus d'express entre les terminus à toute heure du jour/soir, moins de runs de lait, moins d'arrêts pour augmenter la vitesse de transit. (...) Appuyons le covoiturage intra-cité tel que lancé par Amigo Express. »*

Axe 4 – Habitation

Le commentaire de 28 personnes traite de l'axe 4 - Habitation

Principaux thèmes abordés :

- Logements sociaux / communautaires (HLM, coops, OSBL) et captation de l'équité
- Lutte à la pauvreté et au déficit de pouvoir des ménages
- Encadrement de l'hébergement touristique (Airbnb) et gentrification
- Mixité sociale, équilibre locatif / propriétaire, familles
- Morphologie bâtie et formes urbaines (Îlot Dorchester, hauteur, "densité heureuse")

Suggestions relatives à l'Axe 4 :

- Approche fine du logement social et de l'équité accumulée
 - Prendre en compte les **différences entre HLM, coops, OSBL** et réfléchir à la manière de **capter l'équité** accumulée pour la réinvestir dans le développement :
« Toutes ces organisations, particulièrement les plus anciennes, sont dotées d'une vaste équité financière peu ou pas contributive au développement. »
« À mon avis, on doit donc penser à des stratégies de développement qui allient la lutte à la pauvreté et la captation de l'équité afin de multiplier nos impacts. »
 - Rappel que la **pauvreté** n'est pas qu'économique mais aussi un **déficit de pouvoir** :
« Nous avons tendance à réduire la pauvreté à la seule dimension économique. (...) les pauvres ont peu de pouvoir (donc un déficit de pouvoir) et ils ressentent cruellement les inégalités. »
- Encadrer l'hébergement touristique et favoriser l'occupation à l'année
 - Fermer les **Airbnb illégaux** et *interdire* les nouveaux, faire de Saint-Roch un "îlot sans Airbnb" : *« ...offensive majeure pour fermer tous les Airbnb illégaux pour remettre des logements sur le marché et interdiction de tout nouveau Airbnb / Faire de St-Roch un îlot sans Airbnb... »*

- Interdire la **location à court terme dans les emplacements de choix**, pour éviter que des secteurs stratégiques *deviennent* des produits d'investissement plutôt que des milieux de vie : « *Les emplacements de choix ne devraient pas permettre la location court terme. (...) Nous devons prioriser la location long terme ou les propriétaires occupants qui font vivre le quartier à l'année longue.* »
- Mixité sociale, familles et propriétaires-occupants
 - Encourager des **projets à échelle humaine** avec plus de logements sociaux/abordables, de vrais espaces verts et moins de stationnement : « *Je souhaite des projets à échelle humaine... plus de logements sociaux et abordables, pour chaque type de foyer, plus de vrais espaces verts accessibles à tous, moins de stationnement, un milieu de "vivre ensemble", "une densité heureuse sans gratte-ciels".* »
 - Maintenir et **renforcer la proportion de logements sociaux** dans le quartier : « *Les logements sociaux, étant des logements hors marchés, devraient faire l'objet d'une action spécifique incluant un indicateur précis (...) Le logement social est un investissement dans l'avenir, plutôt qu'une dépense* »
 - Favoriser davantage les **propriétaires-occupants** et les projets destinés à l'achat, pour stabiliser les populations et **renforcer l'implication citoyenne** : « *...il serait pertinent d'encourager davantage les nouvelles constructions (ou les conversions) destinées à l'achat. (...) L'intérêt, la motivation et le désir de s'impliquer sont souvent plus forts lorsque l'on fait le choix d'un quartier au point d'y acquérir une maison.* »
 - Continuer et **prioriser la construction de logements** dans Saint-Roch, mais aussi la **rénovation de vieilles maisons** pour attirer une clientèle plus familiale : « *Continuer et prioriser la construction de logements dans St-Roch. (...) Mettre en place des incitatifs pour restaurer et rénover de vieilles maisons afin d'attirer une clientèle plus familiale.* »
- Formes urbaines, gabarits des bâtiments et grands projets (Ilot Dorchester)
 - Critique de la **tour de 17 étages à l'Îlot Dorchester**, jugée incompatible avec le PPU et le paysage du Cap Diamant : « *Cette tour (...) sera donc à 75 % de la hauteur du Cap Diamant. (...) Il n'y a aucune raison valable pour construire une tour de 17 étages dans un endroit qui n'a pas été prévu pour la recevoir, et qui détruirait une partie du "Joyau du patrimoine mondial" qu'est le centre-ville de Québec.* »
 - Proposition d'immeubles de **5 à 7 étages** avec véritables corridors piétons et verdissement : « *Ce seraient plutôt des immeubles de 5 à 7 étages qui devraient être construits sur ce site. (...) offrir un vrai verdissement entre chacun, avec une canopée qui amènerait une fraîcheur sur les passages piétonniers...* »

Réalisation du rapport

Date

28 janvier 2026

Rédigé par Dave G. Pelletier et Daniel Leclerc, conseillers en consultations publiques, Équipe de participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation, Service des relations citoyenne et des communications.

Annexe II : Interventions détaillées des participants aux différentes activités de la démarche de participation publique

Interventions détaillées (commentaires)



Activité en ligne – Plan Saint-Roch – Espace citoyens

Dates: du 12 au 25 janvier 2026 inclusivement

Lien : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/plan-d-action-saint-roch-2026-2029>

Compilation des commentaires et mémoires déposés sur l'espace citoyens²

Commentaire #1 : En ce qui concerne les activités culturelles et, notamment les festivals de musique qui se tiennent sur la place Jacques Cartier, il serait apprécié par l'ensemble des habitants de la tour Fresk que le niveau sonore soit ajusté à la baisse et notamment les basses fréquences qui font vibrer nos fenêtres. Je vis au 13^e étage et je le ressens. Le son est inutilement fort vu l'aspect encaissé de la place, et dangereux pour l'ouïe des passants (dont beaucoup d'enfants). Et le dimanche matin, c'est assez pénible que ça commence aussi tôt même si c'est pour une clientèle familiale.

Commentaire #2 : Envisagez l'ouverture d'une salle de consommation supervisée : un endroit où les personnes souffrant de dépendance peuvent consommer librement des substances (sans en acheter ni en vendre) sans risquer de poursuites pénales. Cet endroit leur permettrait aussi d'avoir accès aux soins de santé de première ligne.

Commentaire #3 : Les actions en matière de cohabitation et de sécurité me semblent très faibles. Le plan devrait mettre de l'avant les montants associés aux mesures pour mieux pouvoir mieux juger.

Les principaux problèmes sont la consommation et le trafic de drogue en public; les personnes en crise et en décrochage qui occupent les lieux publics (pensons à l'entrée de l'ancien Benjo - Pourquoi on tolère cela?).

L'équipe Multi existait déjà et clairement ce n'est pas suffisant.

Nous habitons St-Sauveur et avons un enfant de 5 ans. Nous ne fréquentons presque plus St-Roch en raison des problèmes ci-hauts mentionnés.

Je ne crois pas que le plan proposé va assez loin dans la sécurité.

Mémoire du CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap), Annexe 2.1

² Les commentaires ont été reproduits tels que soumis

Commentaire #4 : Mettre la priorité sur :

- la remise en état du jardin Jean-Paul L'Allier;
- faire de la bibliothèque GR un incontournable en injectant massivement pour offrir un programme mensuel de conférences et autres activités;
- offensive majeure pour fermer tous les Airbnb illégaux pour remettre des logements sur le marché et interdiction de tout nouveau Airbnb / Faire de St-Roch un îlot sans Airbnb et autres du genre;
- offrir un crédit de taxes aux nouveaux commerçants qui s'installent dans St-Roch - remboursables s'ils quittent.

Commentaire #5 : Mon commentaire porte sur l'habitation. Toutes les dimensions du plan sont pertinentes mais mon expertise et mon engagement portent sur ce sujet. Votre présentation est vraiment pertinente. On peut penser que le quartier est bien pourvu de logements sociaux mais cette impression ne distingue pas les formes de logements sociaux. Nous savons bien que trois formes de logements sociaux existent: les HLM, les coops et les OSBL. Nous savons également que ces différentes catégories comportent des caractéristiques financières à la fois communes et distinctes.

Ces organisations ont beaucoup en commun :

- Elles accueillent en majorité des ménages dont les revenus sont plus faibles;
- Les différentes études à ce sujet par les regroupements le démontrent bien;
- Elles sont constituées à partir de programmes publics dont l'influence sur les caractéristiques des ménages et des projets est déterminante;
- C'est vrai pour la nature même des projets et pour leurs caractéristiques financières;
- D'un fort engouement pour la dimension communautaire des projets nous sommes passés à une perspective où la notion d'abordabilité domine, devient la principale visée dans un contexte de crise du logement;
- Même si cette notion même d'abordabilité soit traitée distinctement selon les programmes publics;
- Elles administrent, surtout pour les coopératives, un parc plus vieillissant;
- Les nouveaux projets sont surtout des OSBL;
- Toutes ces organisations, particulièrement les plus anciennes, sont dotées d'une vaste équité financière peu ou pas contributive au développement;
- Les projets plus anciens sont des coopératives;
- Elles sont cependant distinctes pour certains éléments :
 - Certaines ne sont pratiquement plus suivies par les gouvernements;
 - La fin des conventions fédérales a donc un fort impact;
 - D'autres offrent plusieurs services en ajout au logement;
 - Principalement les OSBL;
 - Certaines sont de très petite taille;
 - Trop petite ce qui entraîne son lot de difficultés de gouvernance;
 - D'autres sont de vastes ensembles immobiliers;
 - Dont les pratiques de gestion sont variables, allant de très démocratiques à peu, donnant un pouvoir variable aux locataires;
 - Certaines sont très actives au sein de leurs fédérations mais la plupart ont un abonnement assez distant.

Nous avons tendance à réduire la pauvreté à la seule dimension économique. Les pauvres ont peu de ressources financières. C'est plus complexe et surtout plus vaste: les pauvres ont peu de pouvoir (donc un déficit de pouvoir) et ils ressentent cruellement les inégalités.

Ainsi, la forme de logements sociaux importe : on doit penser à des modes de gestion qui travaillent sur les trois dimensions (à tout le moins sur les deux premières).

La dimension financière est importante. Comment capter l'équité et la traduire en outil de développement? Nous savons que certains projets le font. On peut penser à la coop Visionnaire à Longueuil ou encore à la coop des Cantons à Sherbrooke. Certains OSBL le font. La Bouée à Québec est un bel exemple sur ce volet.

À mon avis, on doit donc penser à des stratégies de développement qui allient la lutte à la pauvreté et la captation de l'équité afin de multiplier nos impacts. Une telle approche, en addition avec ce qui est avancé dans le document à ce sujet, serait je crois porteuse. Salutations cordiales et coopératives

Commentaire #6 : Tout semble OK, j'aimerais ajouter qqs points.

Entretenir les marches et les portes de l'église, propreté et nettoyer graffitis.

Que la rue du Parvis devienne rue partagée, sens unique vers le nord, cela augmenterait la sécurité pour le corridor scolaire et diminuerait les va et vient des voitures, les messieurs qui cherchent des petites madames pour faveurs.

Texte d'un citoyen de la Pointe-aux-Lièvres, Annexe 2.2

Commentaire #7 : Rétablissez les asiles pour les cas incurables de sans-abris. Forcez les sans-abris aptes au travail vers une cure de désintox, une job (on manque de monde partout!) et un HLM, quitte à construire des dortoirs / transformer des bâtiments délaissés en loyers pour gens en transition. Pas de tramway, avant qu'il ne soit trop tard, sinon, ça va être détruit en 30 ans comme le bétonnage de la St-Charles (le maire Lamontagne devait avoir des parts dans le béton!) et le Ma(i)l St-Roch. Le fédéral veut pas payer et Legault qui a promis de financer le manque à gagner... crisse son camp, faut en profiter! Faut sauver le quartier! Non au gros escalier près de l'Auberivière, y a assez de marches de même à proximité. Repenser le RTC pour plus d'express entre les terminus à tout heure du jour/soir, moins de runs de lait, moins d'arrêts pour augmenter la vitesse de transit. Plus de verdure un peu partout svp! Appuyons le covoiturage intra-cité tel que lancé par Amigo Express. Déglacer/déneiger les trottoirs plus vite svp! Merci!

Commentaire #8 : Continuer à mettre l'accent sur la propreté. Ouvrir une deuxième piquerie supervisée pour soulager l'achalandage de Saint-Vallier.

Texte d'un citoyen de Saint-Roch, Annexe 2.3

Commentaire #9 : J'ai malheureusement manqué les kiosques participatifs de cette fin de semaine (erreur d'horaire de ma part), mais je tiens à partager mon intérêt pour le Plan d'action Saint-Roch.

Je suis une artiste professionnelle et facilitatrice d'ateliers créatifs qui s'installe à Saint-Roch ce printemps. Je suis actuellement étudiante en français intermédiaire au Centre RIRE, trois matins par semaine.

Ma pratique s'aligne particulièrement avec plusieurs actions du plan :

Action 4 : Intégration des populations immigrantes;

Actions 3 et 8 : Espaces culturels et collaboration communautaire;

Action 10 : Ateliers d'artistes et espaces de création.

Je facilite des ateliers de peinture intuitive qui fonctionnent sans barrières linguistiques - idéal pour bâtir des ponts entre communautés francophone, anglophone et immigrante.

Ci-joint un document présentant ma pratique et comment je pourrais contribuer. Je

serais disponible pour discuter de collaborations possibles.

Merci pour votre travail sur ce plan. J'ai hâte de faire partie de la communauté de Saint-Roch.

Commentaire #10 : L'idée proposée de ressusciter le projet d'escalier entre st roch et st jean baptiste qui n'a pas été réalisé lors du 400 e est excellente.

Commentaire #11 : Je transite dans St-Roch pour me rendre au bureau en transport actif entre Limoilou et la SQL, mon employeur, près du Grand Théâtre. J'encourage tous les commerces locaux des quartiers centraux, les préférant aux grands centres commerciaux. J'ai pris connaissance des grands axes et objectifs et je suis reconnaissante de tout le travail que représente votre démarche.

Je souhaite quand même vous communiquer que comme femme seule, à pieds encore plus qu'à vélo, je trouve St-Roch plus imprévisible qu'avant, de soir, de noirceur et de nuit. Je m'y aventure moins l'hiver après le travail car il fait sombre, privilégiant alors le transport en commun: l'autobus. Je préférerais la marche. Et les autres saisons, j'utilise l'un de mes vélos, sinon ceux du RTC / @vélo. Je constate les efforts consentis à St-Roch et son itinérance, ses clientèles vulnérables - desquelles je suis empathique. Mais il n'en demeure pas moins que le quartier est pour moi le moins sécuritaire des quartiers de Québec que je fréquente.

Commentaire #12 : Toutes les démarches, quelles soit démontrées clairement avec précisions, proposer bien avant d'entreprendre officiellement l'exécution. Ne jamais oublier les coûts avant d'appliquer.

Commentaire #13 : Dans l'axe d'intervention "Sécurité, cohabitation et qualité du milieu", je suis aidant naturel pour mon épouse qui se déplace en fauteuil roulant et je constate malheureusement que la surface des trottoirs est crevasse à plusieurs endroits sur Charest est notamment, rendant inconfortables les déplacements sur ces zones piétonnières. Aussi, sur St-Joseph, entre les rues Caron et Dorchester, les trottoirs sont sales et collants. De bons lavages à la machine rotative avec détergents et rinçages seraient très bénéfiques. Merci de votre attention.

Commentaire #14 : Services et commerces de proximité, Guichets automatiques, Logements abordables, Commodités de base pour les personnes sans résidence et à faible revenu.

Commentaire #15 : Planter des arbres dans les petites rues, il n'y a pratiquement pas de verdure. Bonne idée de vouloir implanter un air de jeux de pétanques! Sur la rue St-Joseph, là où il y a de l'achalandage c'est chez Escomptes Lecompte. Ramenez des boutiques populaires (Hart, Aubainerie, Mode Choc, Tigre Géant, petite quincaillerie, etc.) pour inciter les gens à retourner magasiner sur la rue St-Joseph (d'autant plus que vous voulez ramener les fonctionnaires. Diversifier l'offre pour tout le monde, pas seulement des boutiques hors prix pour les touristes!

Commentaire #16 : Vous aurez toujours des problèmes tant que le PROBLÈME de l'itinérance ne sera pas vraiment réglé. IL s'agit du problème PRINCIPAL dont dépendent tous les autres.

Commentaire #17 : Dans l'objectif #1 (Sécurité, cohabitation et qualité du milieu), les mesures 7, 8 et 9 (entretien, propreté et patrouille policière pédestre) méritent d'être intensifiées, car des débris traînent partout dans les rues avoisinantes de L'Auberivière et de l'église Saint-Roch et les policiers sont invisibles...

Commentaire #18 : En 1996 le maire L'allier avait offert des congés de taxes pour acquisition dans Limoilou, par des propriétaires qui seraient occupants de leur immeuble, j'en ai été bénéficiaire et je l'en remercie encore. Suffit de constater l'aura de Limoilou maintenant comparé à ce que c'était avant! St-Roch en aurait bien besoin.

Commentaire #18 : En 1996 le maire L'allier avait offert des congés de taxes pour acquisition dans Limoilou, par des propriétaires qui seraient occupants de leur immeuble, j'en ai été bénéficiaire et je l'en remercie encore. Suffit de constater l'aura de Limoilou maintenant comparé à ce que c'était avant! St-Roch en aurait bien besoin.

Commentaire #19 : Tenir compte de l'histoire de la ville et de ses marques visibles.

Mémoire de l'Engrenage St-Roch, annexe 2.4

Commentaire #20 : Je regarde dans le monde des exemples de réussite. Amsterdam, avec son Red Light est un modèle connu et reconnu à travers le monde. Je crois que légaliser la prostitution serait gagnant-gagnant pour les travailleuses au niveau de leurs sécurités et à la ville qui perçoit des taxes. La venue de cabaret érotique comme dans les années 1980-90 serait également le bienvenu. Le sexe sera toujours vendeur ne nous mettons pas la tête dans le sable avec la moralité. Saint-Roch pourrait être revigoré raide... Vive l'amour et Vive le sexe ! P.S. Des experts comme le P.I.P.Q doivent prendre le leadership sur le sujet.

Commentaire #21 : pourquoi investir dans un quartier qui est infesté d'itinérants et que les commerces et resto ferment leurs portes à cause de ses itinérants.

Texte de Michel Beaumont, annexe 2.5

Commentaire #22 : Bonjour, j'habite le centre-ville depuis 1998. J'assiste encore une fois, à la dégradation du centre-ville. Les restaurants et commerces ferment, l'itinérance augmente, le soir le centre-ville est désert. Une partie du problème, il n'y a pas de stationnements. Nos visiteurs de la périphérie ne viennent pas en autobus en plein hiver, Il devrait y avoir des stationnements publics autour du centre-ville, où l'on peut laisser sa voiture et continuer à pied. J'aimerais bien vous dire qu'habiter au centre-ville veut dire ne pas avoir de voiture. Pour ça, il faudrait des halles et/ou des commerces de proximité de base en alimentation et en santé qu'il n'y a pas. Les événements au centre-ville se font rare, même les décorations de Noël étaient presque absentes cette année.

Commentaire #23 : La conversion d'une partie de l'autoroute Laurentienne (Blvd Charest à Soumande) n'est pas dans le plan d'action Saint-Roch, pourtant c'est une préoccupation majeure dans le quartier. Sans la passerelle qui est actuellement fermée, le quartier est coupé en deux entre le parc Victoria et l'écoquartier Pointes aux Lièvres. Est-il possible de travailler le dossier dans les prochaines, une autoroute en plein d'un quartier et aux abords d'un centre-ville n'aura plus sa place en 2029.

Mémoire d'une citoyenne de Saint-Sauveur, annexe 2.6

Mémoire de Robert Jardine, annexe 2.7

Texte de Madeleine Pastinelli, annexe 2.8

Texte d'un citoyen de Saint-Jean-Baptiste, annexe 2.9

Texte de Sébastien Poulin, annexe 2.10

Commentaire #24 : J'arrive d'un séjour de 2 semaines en Suisse, principalement Lausanne. Ce qui m'a le plus séduite est la considération que prend le soucis du bien être des familles , endroits pour contrer l'isolement et l'inclusion . Les restos ont souvent un petit coin avec fauteuil et matériel tels que fauteuil avec table , livrés pour enfant et jouets , alors on peut s'acheter des cafés et choses à manger et d'installer dans cette section où les enfants et parents socialisent, les épiceries Coops avec leur super cafétéria comportant une section où les enfants en-bas âges peuvent jouer pendant que leur parents les surveillent et que la famille peut manger , alors les enfants jouent ensembles , les parents rencontrent d'autres parents , rencontrent des grands parents , tous et chacun ont leur place qu'on soit étudiants ou retraités . Il y a même des petits carrousel qui ne coûtent rien que les petits enfants peuvent embarquer dans ça sous la supervision de leur parents . Ça fait sortir parent et enfant , ça fait passer du bon temps à tout le monde . Il y a un endroit appelé « La Grenette », ça ressemble à un local de garderie bien équipé, c'est comme une garderie mais les 2 éducatrices ne peuvent surveiller sous leur

responsabilité que 5 enfants maximum à la fois et ces enfants portent un dossard pour les identifier comme quoi que leurs parents sont absents. Ces 5 enfants présents peuvent y être maximum pour une durée de 3 heures, cependant les autres enfants sont bienvenus à passer du temps-là accompagné d'au moins un parent et cela sans être inscrit, sans n'avoir rien à payer, alors ça fait un lieu pour voir du monde et sortir de chez soi.

Je trouvez que nous devrions avoir bcp de lieux comme ça, comme par exemple dans nos centres d'achat ils devraient y avoir ce genre de lieux, puisque ça brise l'isolement.

Commentaire #25 : Je trouve le plan d'action très intéressant, bravo. Travaillant dans le quartier St-Roch et me rendant au travail à pied, je trouve particulièrement intéressant les volets sur l'amélioration de l'éclairage pour la sécurité, les initiatives pour offrir plus de services aux personnes itinérantes et les propositions pour offrir des rabais aux travailleur.e.s dans les commerces alentours. J'ai vu des actions en lien avec la facilitation du stationnement dans le quartier, c'est bien. Toutefois, je vois beaucoup de personnes entrer / sortir et traverser le quartier à pied pour se rendre et rentrer du travail, et les grosses intersections sont de moins en moins sécuritaires à traverser à pied. Je passe régulièrement à l'intersection Charest / Dorchester et il y a presque chaque fois au moins 1 voiture qui passe sur la lumière rouge. C'est un croisement avec beaucoup d'achalandage piéton, surtout aux heures de pointe (avec les arrêts de bus et les nombreux employeurs à proximité) : j'aimerais que des actions soient posées pour améliorer la sécurité de ces grandes intersections. Voici quelques idées : installer des radars de vitesse et feux rouge sur les lumières, augmenter la durée ou la fréquence des traverses piétonnes, élargir les trottoirs... (ce commentaire s'applique aussi dans tous les autres quartiers du centre-ville, particulièrement le quartier Montcalm où la sécurité des piétons est de plus en plus compromise aux intersections depuis quelques années). Merci!

Commentaire #26 : Objectif 2- Action 6 Bonjour, mon commentaire présente un facteur du développement urbain qui est souvent négligé. On appelle cela souvent le syndrome du plus bas soumissionnaire. Cela crée en certaine occasion de la pollution visuelle. Les graffitis en font partie mais ce ne sont pas les seuls cas. Les deux toilettes publiques "temporaires", l'une près de l'Auberivière et l'autre à côté de la bibliothèque en sont un exemple. Les containers récupérés sont un truc temporaire. Ces toilettes sont pour tout le monde ou pour les personnes sans-abris. Les touristes ne sont pas invités c'est sûr. Je propose de remplacer ces machins par des vraies toilettes pour tous permanentes, en dur, ou de les rendre plus intéressantes en faisant des murales colorées originales au moins pour l'été prochain. La pollution visuelle nous affecte inconsciemment mais les personnes sans-abris ont aussi le droit au respect avec des installations belles et fonctionnelles comme les touristes.

Mémoire du Carrefour familial des personnes handicapées, annexe 2.11

Commentaire #27 : Mon commentaire touche principalement le point 3 (vitalité économique) du document. À mon avis, les actions prévues pour pallier ces enjeux viennent patcher un problème sans en attaquer la source principale. Pourquoi y a-t-il autant de locaux vacants? Pourquoi presque tous les commerces de proximité que je fréquentais quand j'habitais le quartier ne s'y trouvent plus? Pourquoi ça adonne que des entreprises établies comme le Benjo quitte lors du renouvellement de bail? Pourquoi les locaux commerciaux appartiennent-ils maintenant tous à un ou deux promoteurs immobiliers?

Il y a 10 ans, le quartier n'appartenait pas à un seul promoteur qui a le monopole et proposent maintenant des loyers commerciaux à des prix exorbitants. Le promoteur n'en a rien à faire que son local soit vide, il souhaite deux choses : 1, que des franchises s'y établissent (et non des commerces indépendants) et 2, que la valeur de ses immeubles augmentent (même avec des locaux vides). Malheureusement, ce type de promoteur n'en a rien à battre d'avoir des locaux vides, son argent prend de la valeur anyway (surtout avec le tramway qui arrive et cela, ils le savent)... tout ça au détriment des résidents et du dynamisme économique non seulement d'un quartier, mais d'une ville au complet.

La Ville mettra en place des actions et des subventions pour les entreprises alors que les promoteurs vont (encore une fois) s'en mettre plein les poches.

Serait-il possible d'apprendre des erreurs du quartier St-Roch pour éviter que d'autres promoteurs achètent une rue au complet pour y faire de la spéculation? Pourrait-on protéger la rue St-Jean et l'Avenue Cartier, par exemple, de ce genre de situation où les commerces de proximité ne peuvent plus se payer des loyers rendus trop chers, et ce, en créant de nouveaux règlements municipaux anti-monopole immobilier?

J'espère que l'Action 5 (Faire un diagnostic des espaces vacants) permettra de creuser le problème un peu plus.

Commentaire #28 : itinérance: tant qu'il y aura des gens qui couchent dehors devant les immeubles, églises etc. st rock demeurera triste en plus du sentiment d'insécurité. Dormir ds la rue devrait être interdit par loi. Des policiers accompagnés de travailleurs social ou psychologues pourraient alors voir a ce que les endroits disponibles soient utilisés ou sinon ajoutés ailleurs ? Ceux intoxiqués pourraient être alors mieux aidés. Il n'est pas rare de voir des excréments ds les rues. marcher seule le soir est épouvantable. Aller la bibliothèque brise le cœur de voir tant de gens dans la misère autant à l'entrée intérieure qu'extérieure. Ce problème d'itinérance est probablement le problème à résoudre qui fera en sorte que l'économie du milieu va se vitaliser. St rock est extraordinaire pour sa diversité mais voir des gens qui souffrent n'aide pas son économie et sa vitalité.

Commentaire #29 : La sécurité des citoyens en tenant compte des besoins des personnes dans le besoin seront pour moi des enjeux cruciaux, comment y arriver est la question. Supporter aussi l'implantation de nouveaux commerces : cinéma, épicerie, boutique.

Mémoire d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.12

Mémoire de Pascaline Lamarre, De l'attractivité à l'habitabilité : repenser Saint-Roch, annexe 2.13

Commentaire #30 : Est-ce qu'il y a un plan d'intervention pour lutter contre les graffitis? Il y a beaucoup de maisons abandonnées dans St-Roch. Est-ce possible de reprendre les terrains et d'en construire des logements?

Il y a eu une étude concernant la concentration des services aux personnes en situation d'itinérance qui proposait d'éviter cette concentration. Est-ce que ceci sera étudié, car personne ne se sent à l'aise de fréquenter certains endroits publics comme le site de la bibliothèque, le parvis de l'église St-Roch et le YMCA.

Je trouve ça très bien qu'on ajoute des incitatifs pour les commerçants et le fait d'ajouter de l'éclairage et de la présence policière.

Côté environnement, il serait bien de revoir certaines pratiques classiques où on met du béton et de l'asphalte partout. Les trottoirs trop larges devraient proposer la moitié en espace vert (exemple : La tour Fresk. Ça fait des années que ça reste comme ça alors qu'on dit que c'est temporaire). Avons-nous besoin d'avoir autant d'asphalte? Lorsqu'on regarde une route en hiver et qu'on voit de la neige occuper des pointes en triangle, c'est un signe que ces sections sont inutilement couvertes de bitume (Langelier/St-Vallier/Charest, par exemple). On pourrait remplacer par des espaces verts. Offrons aussi des subventions pour les citoyens qui transforment leur toit en toit vert, murs verts, offrez des récupérateurs d'eau de pluie, des poubelles à composte, etc.

Texte d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.14

Texte d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.15

Texte d'une citoyenne de Québec, annexe 2.16

Commentaire #31 : Je me réjouis de voir ce plan d'action pour Saint-Roch. Je suis d'accord avec presque tout ce que j'y vois, mais je trouve qu'il reste très flou et manque clairement d'étapes concrètes pour la réalisation de ces idées et aussi un budget de projet.

Mémoire au sujet du parc canin de la Pointe-aux-Lièvres, annexe 2.17

Commentaire #32 : Un des quartiers centraux de la ville de Québec, St-Roch est souvent désigné comme un espace urbain à caractère de centre-ville. Les fonctions urbaines y installées montrent une certaine mixité; les espaces de commerce, de bureau et d'institutionnel font partie de ce milieu urbain, mais ils ne sont pas plus importants que le résidentiel. St-Roch est tout d'abord un milieu de vie où prime l'habitation.

Il a aussi conservé son caractère historique de faubourg. La trame urbaine de St-Roch est encore celle du faubourg historique résidentiel, néanmoins divisé en deux à son milieu par le boulevard Charest, qui lui a imposé une grande rupture de son espace et cadre bâti. Divisé par cet axe hors-échelle, le quartier cherche son identité et son unité entre la rivière St-Charles et la Côte Ste-Geneviève. C'est autour de sa mixité des fonctions urbaines et des éléments topographiques St-Roch se veut développer et s'affirmer comme un milieu de vie le plus possible harmonieusement.

On ne peut pas être en désaccord avec plan d'action présenté et ses thèmes principaux. Mais retenons toujours que chaque effort urbanistique devrait reconnaître les défis qui découlent de sa topographie et des besoin résidentiels en échelle humain.

Commentaire #33 : 1) Une suggestion pour améliorer la présence des arts dans St-Roch: identifier tous les ateliers d'artistes, centres d'art et galeries d'art et créer un circuit des artistes de St-Roch. Ce sera un plus au niveau activité, tourisme et visibilité des artistes. Il y a un grand nombre d'artistes dans St-Roch même si c'est Montcalm qui est identifié comme le quartier des arts car les artistes ont leur atelier dans St-Roch et souvent leur résidence aussi.

2) Créer un grand atelier d'art brut dans St-Roch où des artistes sont jumelés avec des personnes handicapées qui ont ou développent leur talent artistique. Le monastère de l'hôpital général, qui se vide, serait un lieu idéal! Réf: [documentaire](#)

3) repenser l'îlot Dorchester à échelle humaine, accessible et à l'image du quartier

4) soutenir les commerçants de St-Vallier Est, en déblayant les stationnements de rue.

Réalisation du rapport

Date

28 janvier 2026

Rédigé par

Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications.

Interventions détaillées (Mémoires)



Activité en ligne – Plan Saint-Roch – Espace citoyens

Dates: du 12 au 25 janvier 2026 inclusivement

Lien : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/plan-d-action-saint-roch-2026-2029>

- 1) Mémoire du CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap), Annexe 2.1
- 2) Texte d'un citoyen de la Pointe-aux-Lièvres, Annexe 2.2
- 3) Texte d'un citoyen de Saint-Roch, Annexe 2.3
- 4) Texte d'un citoyen de Saint-Roch, Annexe 2.3
- 5) Texte de Michel Beaumont, annexe 2.5
- 6) Mémoire d'une citoyenne de Saint-Sauveur, annexe 2.6
- 7) Mémoire de Robert Jardine, annexe 2.7
- 8) Texte de Madeleine Pastinelli, annexe 2.8
- 9) Texte d'un citoyen de Saint-Jean-Baptiste, annexe 2.9
- 10) Texte de Sébastien Poulin, annexe 2.10
- 11) Mémoire du Carrefour familial des personnes handicapées, annexe 2.11
- 12) Mémoire d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.12
- 13) Mémoire de Pascaline Lamarre, De l'attractivité à l'habitabilité : repenser Saint-Roch, annexe 2.13
- 14) Texte d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.14
- 15) Texte d'un citoyen de Saint-Roch, annexe 2.15
- 16) Texte d'une citoyenne de Québec, annexe 2.16
- 17) Mémoire au sujet du parc canin de la Pointe-aux-Lièvres, annexe 2.17

MÉMOIRE DÉPOSÉ À LA VILLE DE QUÉBEC

RENFORÇONS LA SECURTÉ DU MILIEU



Déposé par le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap) dans le cadre de la consultation publique sur le Plan d'action Saint-Roch 2026-2029

Recherche et rédaction : Catherine Babin et Marily Langlois
Supervision : Dominique Salgado, directeur général du CAPVISH

SOMMAIRE

Présentation de l'organisme	1
État de la situation	2
La police communautaire	3
Le Mail Saint-Roch et son quartier	4
L'aspect psychologique	6
Notre proposition de solution	6
Recommandations du CAPVISH	7
Conclusion	9

À propos du CAPVISH

Le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap) est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Québec voué à la défense des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Nous œuvrons dans le milieu depuis près de 50 ans afin de favoriser l'inclusion sociale. C'est par des actions concrètes que nous contribuons à la cause des personnes en situation de handicap et ainsi faire en sorte qu'elles jouissent d'une meilleure place dans la société.

Nos principaux objectifs sont la défense et la promotion des droits et des intérêts des personnes en situations de handicap, la sensibilisation de l'ensemble des décideurs et de la population aux besoins de ces personnes, et bien évidemment, favoriser la création de ressources adaptées et de mécanismes d'accessibilité. Nos champs d'action touchent l'accessibilité universelle, l'habitation, le transport, les soins à domicile, le travail, les commerces et la mobilité.

Les valeurs de respect, d'égalité, de responsabilité, d'intégrité et de solidarité sont au cœur de toutes les actions posées par le CAPVISH. D'ailleurs, nous travaillons en étroite collaboration avec de nombreux intervenants du milieu et partenaires, dont la Ville de Québec, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, le Port de Québec, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale, le Réseau de transport de la Capitale (RTC), le Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIS), l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

Présent et engagé sur le terrain comme dans les lieux décisionnels, le CAPVISH participe activement à de nombreuses tribunes telles que des commissions parlementaires, conférences, forums, consultations publiques et salons spécialisés. Cette présence soutenue nous permet de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap, d'influencer les orientations et les politiques publiques et de contribuer concrètement à l'avancement de l'inclusion et de l'accessibilité universelle. Par ces interventions, nous poursuivons avec rigueur et détermination notre mandat de défense des droits et d'amélioration des conditions de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

État de la situation

Le présent avis est déposé par le CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap) dans le cadre de la consultation publique sur le plan d'action Saint-Roch 2026-2029, afin de repositionner Saint-Roch comme un centre-ville dynamique, inclusif et attractif. Saint-Roch demeure un secteur névralgique du centre-ville de Québec : pôle culturel, économique et communautaire, il est aussi un lieu où se concentrent des réalités complexes, notamment l'itinérance, la pauvreté, les enjeux de santé mentale et une forte présence de personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Dans ce contexte, les interactions avec les forces de l'ordre peuvent rapidement devenir source de stress, d'incompréhension et, dans certains cas, de violence.

Une étude réalisée en Colombie-Britannique auprès de personnes vivant avec un trouble de santé mentale montre que, bien que la majorité des interactions avec la police soient perçues comme positives, 32 % des participants ont qualifié leurs expériences policières de négatives, indiquant un niveau important d'insatisfaction chez les personnes vulnérables lors de contacts avec la police.¹ Réactions de stress, trouble langagier, expression faciale atypique ou lenteur motrice sont encore trop souvent confondues avec de la désobéissance, de l'agressivité ou un état d'ébriété. Ces malentendus peuvent mener à des interventions inadaptées, à une collecte abusive d'informations personnelles et à des atteintes aux droits fondamentaux. Pour plusieurs personnes en situation de handicap, une simple interaction avec la police devient une source d'angoisse majeure. Il faut donc prévenir les situations de crise avant qu'elles ne dégénèrent, en misant sur la compréhension, la patience et des outils concrets.²

¹ D Livingston, J. L Desmarais, S. Verdun-Jones, S. Parent, R. Michalak, E. Brink, J. (2014). *Perceptions and experiences of people with mental illness regarding their interactions with police*. National Library of Medicine. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24684784/>

La police communautaire

Dans les années 2000, le ministère de la Sécurité publique publie une politique ministérielle pour favoriser l'implantation du concept de police communautaire dans l'ensemble des corps policiers du Québec.³ La police communautaire se base sur une collaboration entre les différents acteurs d'intervention, tels que les premiers répondants, les CLSC et les organismes communautaires. La Ville de Québec a adopté cette approche afin de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables et augmenter le sentiment de sécurité des Québécoises et des Québécois.

La police communautaire existe depuis plusieurs années, par contre, son implantation n'est pas nécessairement faite de façon efficace. Au Canada, il est estimé que 75% à 85% des appels faits aux services de police sont associés à des activités non criminelles. En ce sens, il y a une augmentation des appels de nature psychosociale faits aux services policiers, ce qui renforce la nécessité d'un changement de paradigme vers la police communautaire.⁴ Ce changement est également profitable pour les policiers, puisque la police communautaire pourrait leur permettre de diminuer leur charge de travail. En ce sens, le lien de confiance établie entre la police communautaire et la population diminue l'anxiété vécue par les personnes vulnérables lors d'interaction avec les policiers.

Une entente entre la Ville et le SPVQ a été conclue l'année passée pour augmenter sa présence dans le quartier Saint-Roch. Cependant, malgré toutes leurs bonnes intentions, on peut actuellement remarquer une disparition de la police communautaire, ce qui fait que Saint-Roch reste un quartier problématique avec de la pauvreté,

³ Patrimoine de la sûreté du Québec. (2020). *POLICE COMMUNAUTAIRE ET POLICE DE PROXIMITÉ*. Gouvernement du Québec. <https://www.patrimoine.sq.gouv.qc.ca/Sujet/Police-communautaire-et-police-de-proximite-002>

⁴ Dupont, G. (novembre 2023). *Enquête auprès des services de police du Québec pour documenter les initiatives en matière de sécurité communautaire*. [Essai doctoral]. Université du Québec en Outaouais. https://di.uqo.ca/id/eprint/1569/1/Dupont_Gabrielle_2023_essai%20doctoral.pdf

de la criminalité et de la discrimination des personnes en situation de handicap. Il est donc important que les corps policiers s'assurent de bien répondre au besoin de cette communauté, puisque des données canadiennes montrent que des populations vulnérables — notamment racialisées — exposées à des interactions perçues comme discriminatoires ont une confiance plus faible envers la police, ce qui est pertinent pour les personnes handicapées qui peuvent vivre des interactions négatives similaires et développer un sentiment d'insécurité durable.⁵

Le Mail Saint-Roch et son quartier

Dès sa construction en 1974, le Mail Saint-Roch a connu une période de prospérité, offrant au quartier Saint-Roch un environnement stimulant tant pour les commerçants que pour la population de la Ville de Québec. Ce Mail avait pour but de valoriser le milieu en devenant la plus longue rue couverte en Amérique du Nord. Des gens de partout y venaient pour magasiner, se divertir ou encore aller au restaurant. La population était heureuse et fière de son centre-ville. C'est donc pour cette raison que le CAPVISH a choisi de localiser ses bureaux à cet endroit.

En revanche, dans les années 1990, le Mail Saint-Roch se dégrade et les magasins ferment l'un après l'autre. L'attachement au quartier diminue, et la plupart des gens n'ont plus d'intérêt à venir s'y divertir. Les commerçants se plaignent de la présence de flâneurs et de personnes en situation d'itinérance qui affectent leurs ventes et leur rentabilité, car ils jugent que le Mail est devenu un environnement social inquiétant. En 1995, la Ville de Québec élabore une étude de revitalisation du Mail Centre-Ville. Par la suite, la décision de démanteler le Mail a été prise en raison des coûts élevés liés au vandalisme du mobilier urbain et à son entretien. En 1999, c'est le démantèlement du Mail. Le bruit des pelles mécaniques et la poussière prennent d'assaut le Mail. Le Mail que les gens aimaient tant a disparu. Après la destruction, la nouvelle rue accueille de nouveaux commerçants de luxe qui ne permettent pas aux gens vulnérables d'y avoir accès.⁶

⁵ Cotter, A. (16 février 2022). *Perceptions et expériences relatives à la police et au système de justice au sein des populations noire et autochtone au Canada*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2022001/article/00003-fra.htm>

⁶ Journl. (7 avril 2018). *Dans nos archives: le Mail Centre-Ville sous le pic des démolisseurs*. Journal de Québec. <https://www.journaldequebec.com/2018/04/07/dans-nos-archives-le-mail-centre-ville-sous-le-pic-des-demolisseurs>

Au fil des années, le CAPVISH a malheureusement été témoin de la dégradation du quartier, caractérisée par un environnement de moins en moins adapté aux besoins de notre clientèle, nos employés, nos membres et notre conseil d'administration. Des personnes en situation d'itinérance dormaient devant les portes de nos bureaux, certaines entraient par effraction, des vols ont été commis, et bien plus encore. Une étude européenne souligne que la perception d'insécurité liée à la criminalité ou aux dangers dans l'environnement est importante chez les personnes âgées, particulièrement celles vivant dans des zones urbaines avec des risques perçus (par exemple pauvreté ou criminalité), affectant leur capacité à se déplacer et leur participation sociale.⁷ En ce sens, notre conseil d'administration, nos employés et nos membres n'osaient même plus venir dans nos bureaux par peur de représailles.

C'est après deux tentatives de meurtre et un meurtre dans les rues avoisinantes que nous avons déménagé dans un autre secteur de la Ville de Québec pour la sécurité de nos membres et de nos employés. Cet exemple démontre l'omniprésence de la criminalité dans ce secteur et l'importance de l'intervention policière adaptée.

De plus, selon une étude faite en octobre 2025, 22% des personnes résidant dans le secteur Saint-Roch ont un sentiment de sécurité faible durant un déplacement seul·e à pied, le soir, dans son propre quartier. Lors de cette étude, l'organisme a également pu soulever les causes de ce pourcentage en soulevant les éléments insécurisants du quartier. On peut notamment parler du Boulevard Charest, de la rue Saint-Joseph, des dessous des viaducs de l'autoroute, des escaliers Des Glacis et Lépine, de la rue du Pont, et bien plus encore.⁸ En raison de la complexité de ce secteur, nous avons espoir qu'avec l'intervention adaptée des corps policiers, le quartier Saint-Roch sera un lieu qui ne sera plus laissé à l'abandon et qui méritera l'attention de la population québécoise.

⁷ Doyle, M.C. Bood, F. Frogner, L. Golovchanova, N. Hellfeldt, K. (25 juin 2025). *Beyond Fear of Crime: Exploring the True Worries of Older Adults in the Context of Fear of Crime and Vulnerability in Sweden*. <https://link.springer.com/article/10.1007/s10610-025-09631-2>

⁸ Accès transports viables. (octobre 2025). *Le sentiment d'insécurité dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches : Diagnostic de quartiers*. https://transportsviables.org/medias/documents/Diagnostic-citoyen-des-aménagements-de-8-quartiers_VF.pdf?zlinkid=585ae147-86ae-4047-9522-e971a8a54159

L'aspect psychologique

Les données canadiennes révèlent que 39 % des personnes en situation de handicap ont déclaré avoir eu une interaction avec les services de police au cours des cinq dernières années, soit une proportion plus élevée que la moyenne générale (29 %), impliquant un niveau d'exposition plus élevé aux situations de potentiel stress ou de jugement négatif.⁹ En ce sens, les policiers doivent effectuer des interventions très rapides qui exigent une grande agilité, ils doivent donc établir un lien de confiance avec la population en très peu de temps. Dans ce contexte, ils sont amenés à développer des compétences en communication, en intégrité, en impartialité, en respect, en courage et en adaptabilité, tout en maîtrisant des techniques de prévention, d'enquête et de gestion des conflits afin de protéger la population. Les personnes en situation de handicap peuvent présenter des habiletés cognitives différentes de celles des personnes sans handicap. En effet, le traitement de l'information peut se faire différemment, puisque le fonctionnement cérébral et la neurotransmission varient d'une personne à l'autre. De façon générale, les forces de l'ordre disposent de peu de formation pour intervenir adéquatement auprès de cette clientèle.

Notre proposition de solution

La Ville reconnaît que la complexité des défis vécus à Saint-Roch nécessite une réponse concertée, appuyée sur la mobilisation citoyenne et la collaboration entre les différents acteurs. Dans cette perspective, grâce au soutien financier de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le CAPVISH travaille à développer une nouvelle approche qui permettra de mieux encadrer les interpellations et arrestations policières. Le projet « Intervention adaptée : former et outiller les forces de l'ordre face au handicap » est né d'un constat préoccupant dans la Capitale-Nationale : les personnes en situation de handicap rencontrent régulièrement des difficultés pendant leurs interactions avec les forces de l'ordre, que ce soit lors d'une interpellation, d'une arrestation ou d'un simple contrôle de routine.

⁹ Sécurité publique Canada. (Mars 2021). *Attitudes à l'égard de la sensibilité aux préjugés, de la diversité et des identités dans le domaine de la sécurité nationale et des forces de l'ordre : rapport / préparé à l'intention de Sécurité publique*. Gouvernement du Canada.

<https://publications.gc.ca/site/eng/9.898096/publication.html>

Recommandations du CAPVISH

Recommandation 1 – Intégrer une formation obligatoire sur le handicap pour les interventions policières à Saint-Roch

Le CAPVISH recommande que la Ville de Québec, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), intègre une formation obligatoire et récurrente sur les réalités du handicap pour les policiers et agents affectés au secteur Saint-Roch. Cette formation devrait couvrir les handicaps visibles et invisibles, les troubles du langage, les limitations cognitives, les troubles neurologiques et les réactions de stress, afin de réduire les risques de mauvaises interprétations lors des interpellations.

Recommandation 2 – Soutenir et déployer le projet « Intervention adaptée » comme outil structurant du plan d'action Saint-Roch 2026-2029

Le CAPVISH recommande que la Ville reconnaisse et soutienne le projet « Intervention adaptée : former et outiller les forces de l'ordre face au handicap » comme un outil complémentaire au plan d'action Saint-Roch 2026-2029, en cohérence avec les objectifs d'inclusion, de sécurité et de participation sociale. Ce projet pourrait servir de référence pratique pour les interventions auprès des personnes vulnérables dans le centre-ville.

Recommandation 3 – Renforcer et pérenniser la police communautaire dans une approche inclusive

Le CAPVISH recommande que la Ville de Québec consolide la présence de la police communautaire dans Saint-Roch, en mettant l'accent sur la continuité, la proximité et la connaissance des réalités sociales du quartier. Une police communautaire formée aux enjeux du handicap favorise la désescalade, diminue les tensions et contribue à restaurer un lien de confiance durable entre les forces de l'ordre et les citoyens marginalisés.

Recommandation 4 – Favoriser une approche concertée entre la police, le milieu communautaire et les services de santé

Le CAPVISH recommande la mise en place de mécanismes formels de collaboration entre le SPVQ, les organismes sociocommunautaires, les services de santé et les ressources psychosociales œuvrant à Saint-Roch. Cette concertation permettrait d'orienter adéquatement les personnes vulnérables, de réduire la judiciarisation inutile et de favoriser des interventions adaptées aux besoins réels de la population.

Recommandation 5 – Assurer la participation active des personnes en situation de handicap dans les décisions liées à la sécurité

Enfin, le CAPVISH recommande que les personnes en situation de handicap soient pleinement impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de sécurité prévues dans le plan d'action Saint-Roch 2026-2029. Cette participation est essentielle pour garantir des politiques publiques fondées sur l'expérience vécue, conformes aux principes de la Politique À part entière et respectueuses des droits humains.

Conclusion

En conclusion, le CAPVISH invite fermement la Ville de Québec à intégrer l'approche d'intervention policière adaptée aux réalités du handicap au cœur du Plan d'action Saint-Roch 2026-2029. Une telle intégration permettrait de répondre de façon concrète aux enjeux de sécurité, tout en assurant le respect des droits et de la dignité des personnes en situation de handicap et des autres populations vulnérables qui fréquentent ce secteur névralgique du centre-ville.

Le CAPVISH souhaite également réitérer sa volonté de collaborer étroitement avec la Ville de Québec, le Service de police de la Ville de Québec et l'ensemble des organismes sociocommunitaires œuvrant auprès des personnes marginalisées. Cette collaboration est essentielle afin de renforcer le sentiment de sécurité, d'humaniser les interventions policières et de favoriser des pratiques fondées sur la compréhension, la prévention et la désescalade plutôt que sur la judiciarisation.

Au-delà de la sécurité immédiate, l'adoption d'une approche adaptée et inclusive constitue un levier structurant pour la revitalisation durable de Saint-Roch. Un quartier ne peut être véritablement dynamique et attractif que s'il est accessible, sécuritaire et accueillant pour l'ensemble de sa population, incluant les personnes en situation de handicap, les aînés et les personnes en situation de vulnérabilité. Investir dans la formation et l'adaptation des pratiques d'intervention, c'est investir dans la cohésion sociale et la qualité de vie collective.

Enfin, le CAPVISH est convaincu que Saint-Roch peut devenir un modèle de centre-ville inclusif à l'échelle de Québec et du Québec tout entier. En plaçant l'humain, la dignité et la participation sociale au cœur des décisions, la Ville de Québec a l'occasion de démontrer un leadership fort et porteur de changement, au bénéfice de toute la communauté.

Par : CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap)

Le 14 janvier 2026, Québec

© CAPVISH (Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap)

Crédit image: Ville de Québec. (2026). *Fiche Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*. [Plan d'action]. Ville de Québec.



Annexe 2.2 Mémoire d'un citoyen de la Pointe-aux-Lièvre

1 - Sécurité, cohabitation et qualité du milieu

L'amélioration durable d'un quartier repose sur une approche globale où la sécurité, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement urbain se renforcent mutuellement. En misant sur des services de proximité solides, des aménagements sécuritaires et une meilleure cohabitation entre les différents usagers du territoire, il est possible de créer un milieu de vie à la fois accueillant, humain et sécuritaire pour l'ensemble de la population.

Renforcer les services de proximité et l'accompagnement des populations vulnérables constitue un levier fondamental. Le soutien à des organismes comme le Répit Basse-Ville permet d'assurer un continuum de services essentiel pour les personnes en situation d'itinérance, en complémentarité avec les ressources existantes. La pérennisation de ces services contribue à réduire les situations de crise dans l'espace public et favorise une présence plus apaisée dans le quartier. L'amélioration de l'accès à des services de base — douches, casiers sécurisés, points d'eau et toilettes publiques bien identifiées — répond à des besoins fondamentaux tout en diminuant les usages conflictuels de l'espace public, ce qui a un impact direct sur le sentiment de sécurité des piétons et des cyclistes.

L'aménagement de lieux communautaires et culturels à bas seuil à plusieurs endroits du quartier afin d'éviter les attroupements, permettrait de créer des espaces de répit, de socialisation et d'orientation vers les services appropriés. Ces lieux peuvent également jouer un rôle clé dans l'intégration des populations immigrantes installées dans le quartier, en favorisant les échanges interculturels et l'appropriation positive de l'espace public. Par ailleurs, une meilleure diffusion de l'information sur le phénomène de l'itinérance, coconstruite avec les partenaires du milieu, contribuerait à démystifier les réalités vécues, à réduire les tensions et à favoriser une cohabitation respectueuse.

Sur le plan de la sécurité des déplacements actifs, l'amélioration de l'environnement urbain est déterminante. Un éclairage public optimisé dans les zones sensibles, particulièrement le long des axes piétonniers et cyclables, augmente significativement le sentiment de sécurité, surtout en soirée et durant l'hiver. Le maintien d'une présence humaine visible — équipes d'entretien, brigade propreté, patrouille policière pédestre — favorise un climat de confiance et une régulation naturelle des usages, bénéfique pour les déplacements à pied et à vélo.

La qualité et la propreté des espaces publics jouent également un rôle central. Des interventions rapides et visibles, comme l'ajout de mobilier urbain confortable, de bancs, d'abris, de supports à vélo sécuritaires et de jeux participatifs, encouragent la fréquentation positive des lieux et multiplient les occasions de rencontre. Ces aménagements, combinés à des initiatives de verdissement sur les terrains municipaux et non municipaux, contribuent à créer des parcours piétons et cyclables plus agréables, ombragés et apaisés, tout en réduisant les îlots de chaleur.

La requalification de sites stratégiques — parvis de l'église, places publiques, parcs et friches urbaines — doit intégrer une réflexion spécifique sur la sécurité des circulations. Une meilleure lisibilité des espaces, des cheminements clairs, des traverses sécurisées et une cohabitation mieux définie entre piétons, cyclistes et autres usagers permettent de réduire les conflits d'usage et les comportements à risque. La priorisation et le financement des travaux de décontamination et d'aménagement de ces sites offrent une occasion unique de repenser le quartier à l'échelle humaine.

Enfin, la réalisation et la diffusion d'une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents favorisent une compréhension partagée des réalités du quartier, de ses ressources, de ses règles de cohabitation et de ses valeurs. En renforçant le sentiment d'appartenance et la responsabilisation collective, cette approche contribue indirectement à une utilisation plus respectueuse et sécuritaire de l'espace public.

En somme, l'amélioration de la sécurité des déplacements à pied et à vélo et l'accompagnement des personnes en situation d'itinérance ne doivent pas être envisagés comme des enjeux distincts, mais comme des composantes interdépendantes d'un même projet de quartier. En combinant des services humains forts, des aménagements urbains de qualité et une gouvernance collaborative, il est possible de créer un milieu de vie inclusif, sécuritaire et durable, au bénéfice de toutes et tous.

2 - Culture et animation

L'offre est déjà incroyable. Il est impératif de maintenir le rythme et d'améliorer le sentiment de sécurité autour des événements extérieurs tout comme à la sortie des événements intérieurs.

3- Vitalité économique

La vitalité économique constitue l'un des leviers centraux du développement durable du quartier Saint-Roch. Elle conditionne non seulement la prospérité des commerces et des entreprises, mais également la qualité de vie des résidentes et résidents, l'attractivité du milieu et son rôle structurant à l'échelle de la ville. Répondre aux priorités associées à cet enjeu est donc essentiel pour assurer un développement équilibré, inclusif et résilient du quartier.

Objectif 1 – Augmenter l'achalandage quotidien et la diversification de la clientèle commerciale

L'augmentation de l'achalandage constitue une condition fondamentale à la survie et à la croissance des commerces de proximité. Reconduire un fonds de soutien destiné aux commerçantes et commerçants de Saint-Roch permettrait de lutter activement contre la vacance commerciale, de stabiliser l'offre existante et d'encourager l'implantation de nouveaux

commerces adaptés aux besoins du quartier. Cette mesure agit comme un filet de sécurité économique et un outil stratégique pour préserver la trame commerciale.

Le soutien à la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces et les travailleuses et travailleurs du quartier favorise quant à lui la fidélisation d'une clientèle de proximité. En renforçant les liens entre le milieu de travail et les commerces locaux, cette action contribue à ancrer les habitudes de consommation dans le quartier et à stimuler l'économie locale sur une base quotidienne.

Le réaménagement de bâtiments municipaux afin d'augmenter significativement la présence de fonctionnaires dans le quartier représente un levier structurant majeur. Une hausse de 40 % du nombre de travailleuses et travailleurs publics entraîne une fréquentation accrue des commerces, des services et des espaces publics, tout en contribuant à la mixité des usages et à l'animation du milieu en semaine.

Objectif 2 – Soutenir la vitalité commerciale en réduisant le taux de vacance et en assurant une combinaison optimale de commerces

La réalisation d'une signature visuelle distinctive sur la rue Saint-Joseph permettrait de renforcer l'identité commerciale du quartier et d'en améliorer la lisibilité. Une image cohérente et attractive contribue à positionner Saint-Roch comme une destination commerciale à part entière, tant pour la population locale que pour les visiteurs.

La réalisation d'un diagnostic approfondi des espaces vacants ou à requalifier est une étape incontournable pour maximiser le potentiel économique du quartier. En évaluant les incitatifs appropriés et en menant des démarches proactives pour attirer des entreprises issues de divers secteurs d'activité, la Ville peut favoriser une offre commerciale équilibrée, innovante et complémentaire.

L'amélioration de la signalisation de l'offre de stationnement répond à un enjeu concret d'accessibilité. Une meilleure information contribue à réduire les irritants liés aux déplacements, à faciliter la fréquentation des commerces et à renforcer l'attractivité du quartier pour une clientèle élargie.

Par ailleurs, approfondir les connaissances sur la provenance de la clientèle à l'aide d'outils d'analyse pertinents permettrait d'orienter plus efficacement les stratégies de développement commercial. Les initiatives mises en place sur la base de données probantes sont plus susceptibles de répondre aux besoins réels et de générer des retombées durables.

La promotion des programmes municipaux existants constitue également un levier sous-exploité. En assurant une meilleure diffusion de ces outils auprès des commerçants, la Ville favorise leur appropriation et maximise leur impact sur la vitalité économique locale.

Le déploiement de Rendez-vous Saint-Roch, sous la forme d'un programme d'influenceurs, de personnalités ou d'artistes locaux, permettrait de renouveler l'image du quartier et de stimuler l'intérêt du public. Cette approche contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et à positionner Saint-Roch comme un lieu vivant, créatif et distinctif.

Les représentations visant la réinstauration d'un crédit d'impôt pour le développement économique du centre-ville sont essentielles pour offrir des conditions favorables à l'investissement et à la croissance des entreprises. Ce type de mesure fiscale demeure un puissant incitatif à l'implantation et à la pérennité des activités économiques.

Enfin, le soutien à un incubateur commercial sous la forme d'une boutique éphémère avec pignon sur rue constitue un outil concret pour encourager l'entrepreneuriat local. En réduisant les risques liés au démarrage d'entreprise, cette initiative favorise l'innovation, le renouvellement de l'offre commerciale et l'émergence de projets porteurs pour le quartier.

Dans leur ensemble, ces objectifs et actions forment une stratégie cohérente et complémentaire visant à renforcer durablement la vitalité économique de Saint-Roch, au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

4 - Habitation

L'intégration durable des familles et des jeunes adultes dans un quartier urbain repose sur une politique résidentielle volontariste qui privilégie l'accessibilité financière, la mixité sociale et la stabilité résidentielle. Dans un contexte de pression immobilière et de raréfaction des logements abordables, il est essentiel d'agir à la fois sur l'offre, la régulation du marché et la planification urbaine afin de préserver le caractère inclusif du quartier.

Une première piste consiste à cibler les immeubles administratifs sous-utilisés ou vacants pouvant être convertis en logements. Ces reconversions offrent une occasion stratégique de créer rapidement des unités à coût maîtrisé, adaptées aux besoins des familles et des jeunes ménages, tout en limitant la spéculation foncière. En priorisant des typologies de logements de taille moyenne et familiale, ces projets peuvent contribuer à rééquilibrer une offre souvent dominée par de petits logements ou des unités haut de gamme.

Annexe 2.2 Citoyen de la Pointe-aux-Lièvres

Parallèlement, le renforcement de la sensibilisation et du contrôle de l'hébergement touristique illégal permet de remettre sur le marché locatif des logements qui échappent actuellement à leur vocation résidentielle. Cette mesure contribue à stabiliser les loyers, à accroître l'offre disponible et à favoriser une occupation à long terme, bénéfique à la vitalité sociale du quartier.

Afin d'éviter une gentrification excessive, il est nécessaire d'accélérer la construction de logements tout en encadrant leur nature. La mise en place de balises claires favorisant la mixité sociale — notamment par des quotas de logements abordables dans les nouveaux projets — permet de répondre aux besoins des ménages à revenu faible ou moyen sans céder à la logique des projets de luxe. L'usage du droit de préemption sur certains terrains ou immeubles stratégiques constitue également un outil puissant pour développer des projets de logements sociaux ou communautaires, à l'abri des dynamiques spéculatives.

L'intégration accrue de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels privés peut être encouragée par des incitatifs financiers, des assouplissements réglementaires ciblés ou des partenariats avec des organismes spécialisés. Ces mécanismes favorisent une responsabilité partagée entre le secteur public et privé dans la création d'un milieu de vie équilibré.

Enfin, le soutien aux initiatives dédiées aux clientèles étudiantes, âgées et familiales permet de diversifier l'offre résidentielle tout en répondant à des besoins spécifiques. Des projets intergénérationnels ou familiaux, bien intégrés au tissu urbain, renforcent le sentiment d'appartenance et favorisent l'enracinement des ménages sur le long terme.

En combinant régulation, incitatifs et planification stratégique, le quartier peut ainsi devenir un lieu accueillant pour les familles et les jeunes, offrant un accès réel à des logements abordables et durables, tout en préservant sa diversité sociale et sa vitalité.

Annexe 2.3 Texte d'un citoyen de Saint-Roch

1. Axe 1 - Sécurité / cohabitation

- a. L'éclairage des lieux est important - permettrait de désenclaver certains endroits
- b. St-Roch reste un petit quartier qui en fait énormément pour les personnes en difficulté. Une plus grande équité des ressources à travers la ville pourrait mieux répartir l'effort. Je ne veux pas dire de déplacer des ressources, mais plutôt en implanter des nouvelles ailleurs.
- c. Équipe MULTI et brigade propreté est un must. Pour la Brigade, peut-être même aller plus loin et travailler à enlever des graffitis.
- d. Le parvis de l'Église est la carte de visite du quartier. Il doit y avoir des activités en permanence pour ne pas que ça continue d'être une piquerie à ciel ouvert (c'est plate, mais c'est la réputation actuelle du parvis). Ce coin a énormément de potentiel et plusieurs commerces fonctionnent à plein régime (ex: London Jack, Noctem, boîte à pain) et apportent une clientèle qui pourraient rester et déambuler le coin en plus.
- e. Je pense que certaines rues pourraient devenir des rues partagées (ex: du Parvis, Caron et du Pont)

2. Axe 2: culture

- a. Le FEQ pourrait avoir une place plus marquée en basse-ville
- b. Je pense qu'il faut maintenir et publiciser les bonnes nouvelles dans St-Roch, pour combattre le négatif qui génère bcp de clics. Par exemple, rendre visible quand un commerce ouvre ou un événement se tient ou un logement se construit.

3. Vitalité économique

- a. Inciter une plus grande diversité de propriétaires d'immeubles à vocation commerciale (au lieu des mêmes noms qui reviennent...)
- b. Mettre en place des incitatifs pour faciliter l'entrepreneuriat dans St-Roch (crédit d'impôts, etc.)

4. Habitation

- a. Continuer et prioriser la construction de logements dans St-Roch
- b. Mettre en place des incitatifs pour restaurer et rénover de vieilles maisons afin d'attirer une clientèle plus familiale

Annexe 2.3 Texte d'un citoyen de Saint-Roch

c. Les emplacements de choix ne devraient pas permettre la location court terme. C'est vraiment plate qu'un endroit comme l'arrière de la Bordée devienne un complexe de condos vendu comme un investissement et non un lieu de vie. Pareil pour le Cobalt. Nous devons prioriser la location long terme ou les propriétaires occupants qui font vivre le quartier à l'année longue.

d. Mettre en place et publiciser une vision du quartier post-Tramway. Quelle genre d'habitation verra le jour aux alentours de Dorchester et de la Couronne, ainsi que du Pôle St-Roch? Ce genre de truc fait rêver et pourrait rendre les gens plus optimistes.

e. Je suis d'avis que la construction de l'ilôt Dorchester est une bonne chose et je pense que la majorité des citoyens sont d'accords. abordables et durables, tout en préservant sa diversité sociale et sa vitalité.



Avancer ensemble en évitant les pièges

Mémoire de l'Engrenage Saint-Roch

déposé dans le cadre de la démarche de participation publique
sur le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*

Janvier 2026

Table des matières

1- INTRODUCTION	1
2- CONCERNANT LES CONSULTATIONS	2
3- QUALITÉ DU MILIEU ET COHABITATION	3
4- CULTURE ET ANIMATION	6
5- VITALITÉ ÉCONOMIQUE	8
6- HABITATION	9
7- CONCLUSION	12

2- CONCERNANT LES CONSULTATIONS

D'emblée, l'Engrenage souhaite saluer la mise en œuvre d'une démarche de consultation sur le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*.

Qui que nous soyons et peu importe l'étendue de nos connaissances sur le quartier, nous avons tous et toutes besoin de nous enrichir de la perspective des autres, surtout dans un secteur où les réalités sont complexes. Ainsi, les personnes qui ont le pouvoir d'orienter le devenir du quartier Saint-Roch doivent reconnaître que leur connaissance des enjeux du secteur est inévitablement partielle et donc que la prise en compte et l'addition d'une multitude de points de vue est absolument nécessaire. Étant donné son importance pour le quartier, les citoyen·nes ne pouvaient être laissés·es à l'écart de l'élaboration du *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029* ainsi, bien qu'elles arrivent un peu tard dans le processus, ces consultations sont les bienvenues. Pour la suite, les citoyen·nes devraient être considérés·es comme des acteur·trices à consulter en priorité dans le développement du quartier.

Cela dit, si le modèle de consultation retenu, soit des kiosques à la bibliothèque Gabrielle-Roy, a le grand mérite de rejoindre des profils de population qui ont moins l'habitude de participer aux démarches traditionnelles de participation publique, il demeure que l'absence d'assemblée publique prive la population de la possibilité de s'enrichir du point de vue des autres et limite l'exercice démocratique. Les assemblées de consultation publique sont un exercice important de citoyenneté. Elles permettent à l'ensemble des participant·es d'avoir accès aux réflexions partagées.

À l'heure des réseaux sociaux et des chambres d'échos, il est important de maintenir des espaces d'échanges entre des gens qui ont des points de vue différents. En ce sens, l'Engrenage aimerait encourager la Ville de Québec à maintenir une vigilance lorsqu'elle choisit la manière d'aller recueillir l'opinion des citoyen·nes. Si les kiosques participatifs ont l'avantage de laisser plus de place aux échanges individuels, le débat d'idées y est absent. Il peut être tentant, pour éviter les conflits et les inconforts, de privilégier des approches de consultation individualisée. Ce faisant, on risque de renforcer l'atomisation et l'individualisme et de nuire à la cohésion sociale.

Les citoyen·nes ne sont pas des client·es à satisfaire, mais une communauté agissante. Une ville, c'est quelque chose qu'on construit ensemble! Qui plus est, les désaccords et les divergences d'opinions sont partie intégrante d'une communauté, surtout dans un contexte de grandes inégalités sociales et économiques. Il est préférable d'assumer cet état de fait et de mener des débats sociaux démocratiques plutôt que de tenter d'éviter les tensions.

Pour toutes ces raisons, l'Engrenage considère qu'il serait souhaitable que le projet de *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*, un document évolutif, atterrisse dans une assemblée publique permettant des échanges, par exemple lors d'une assemblée du Conseil de quartier. De plus, certaines des actions proposées pourraient elles aussi mener à des consultations, lorsque l'impact anticipé sur le milieu est plus grand, ou pour les sujets sur lesquels le consensus est plus difficile à obtenir.

3- QUALITÉ DU MILIEU ET COHABITATION

Objectif 1. Bonifier les services de proximité et appuyer les organismes communautaires offrant des services aux populations vulnérables.

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
1- Soutenir le Répit Basse-Ville, contribuant au continuum de services dans le quartier aux populations en situation d'itinérance, afin d'assurer la pérennisation de ses activités
2- Améliorer l'accès à des services de base (douches, casiers, points d'eau, etc.)
3- Aménager des locaux communautaires et culturels, incluant un répit bas-seuil (sans hébergement), au sous-sol de l'église Saint-Roch
4- Soutenir des activités dédiées à l'intégration des populations immigrantes installées dans le quartier
5- En collaboration avec des partenaires du milieu, assurer aux personnes résidentes et aux différents acteurs du quartier un meilleur accès à de l'information concernant le phénomène de l'itinérance

Réflexions de l'Engrenage:

Au fil des dernières années, l'Engrenage a été maintes fois consterné de constater à quel point, dans une société riche comme la nôtre, il semblait compliqué d'offrir des services de base à l'ensemble de la population (eau potable dans l'espace public, douches, lavoirs, casiers). Ainsi, il est rassurant de constater que la Ville le priorise désormais et fait sienne cette responsabilité. Surtout que, dans un contexte de bouleversements climatiques, il est essentiel de faciliter l'accès à l'eau potable, à des espaces de rafraîchissement et d'ombre, au cœur d'un îlot de chaleur comme Saint-Roch, ainsi qu'à des abris dans l'espace public.

Par ailleurs, il serait indispensable de retrouver, dans ce document, une action concernant la mobilité des personnes âgées ou en situation d'incapacité. La section sur la vitalité économique comprend une action sur les stationnements, pourtant plusieurs résident·es du quartier se déplacent à pied pour se rendre dans les commerces, les organismes et les lieux de diffusion culturelle. Le manque de stations de repos lors des déplacements complexifie la vie de plusieurs personnes à mobilité réduite, jusqu'à les empêcher de sortir. Un aménagement plus adapté et un meilleur entretien des voies publiques aurait comme effet d'accroître le sentiment de sécurité des piéton·nes, particulièrement des personnes à mobilité réduite, des aîné·es et des familles. L'augmentation du nombre de rues partagées doit être envisagée.

La question de la fracture numérique et de l'accès à l'information reste aussi un enjeu. D'ailleurs, de plus en plus de gens, même parmi ceux et celles qui ont accès à des outils numériques, nomment qu'il est ardu d'avoir accès à l'information locale et à l'offre d'activités de proximité. La multiplication des plateformes d'information n'est pas un gage d'efficacité dans la communication! Comment mieux regrouper l'offre territoriale de services et d'activités? Des pistes de réflexion émergent au sein du comité *J'aime Saint-Roch*, porté par l'Engrenage, et une action en ce sens pourrait se retrouver dans le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*, si la Ville souhaite y contribuer.

Objectif 2. Améliorer l'environnement urbain afin qu'il soit de qualité, propre, agréable et sécuritaire afin d'offrir une expérience agréable du quartier.

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
6. Améliorer et optimiser la signalisation et la visibilité des toilettes publiques existantes
7. Maintenir l'équipe d'entretien municipal dédiée au centre-ville
8. Maintenir la Brigade propreté St-Roch de la SDC St-Roch
9. Maintenir l'équipe MULTI du Service de police de la Ville de Québec, dédiée à la sécurité du centre-ville (patrouille pédestre policière)
10. Optimiser l'éclairage public dans les zones sensibles afin de renforcer le sentiment de sécurité de la population
11. Déterminer la nouvelle vocation du parvis de l'église Saint-Roch en collaboration avec les partenaires du milieu
12. Poursuivre l'accompagnement et le soutien aux initiatives de la collectivité (institutions universitaires, organismes et entreprises, etc.) en matière de verdissement des terrains non municipaux pour augmenter la canopée, la biodiversité et la présence d'îlots de fraîcheur dans le quartier Saint-Roch
13. Réaliser un plan de priorisation et de financement des travaux de décontamination et des interventions en aménagement pour la place Jacques-Cartier, l'îlot Fleurie, le parc Gilles-Lamontagne, la marina Saint-Roch, le jardin Jean-Paul L'Allier et le parc Victoria
14. Réaliser et distribuer une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents, résidentes et propriétaires de Saint-Roch
15. Miser sur des interventions rapides dans les espaces publics pour augmenter le confort et les occasions de rencontre comme l'ajout de mobilier urbain, des jeux participatifs (échecs, pétanque, etc.) et du verdissement

Réflexions de l'Engrenage:

Dans une section portant sur la cohabitation et la qualité du milieu, il aurait été intéressant de porter une attention au maillage, à des espaces de mixité, à la création de liens. Pour cohabiter, c'est-à-dire partager un même espace public et se côtoyer, il est souvent aidant de comprendre la réalité des autres et ce, peu importe à quel groupe de la société on appartient. C'est particulièrement vrai dans un milieu diversifié comme Saint-Roch.

Par ailleurs, concernant le thème de la sécurité, une même situation peut être perçue comme sécurisante ou insécurisante selon le profil des personnes. Par exemple, la présence policière n'a pas le même impact sur tous·tes. La notion même de sécurité doit être questionnée pour s'assurer qu'on ne laisse pas planer des présupposés qui placeraient la sécurité de certains groupes sociaux au-dessus de celle d'autres. Il serait simpliste, par exemple, de parler d'insécurité en lien avec l'augmentation de l'itinérance, sans souligner la grande insécurité vécue par les personnes premières concernées. Or, le fait d'agir pour accroître la sécurité des personnes qui vivent des situations variées de grande précarité a un impact global positif pour l'ensemble de la communauté. En ce sens, il serait intéressant de proposer des actions qui visent l'amélioration de la sécurité alimentaire et résidentielle ou de toute autre action qui s'inscrit dans une approche de santé globale.

Le travail de réflexion concernant les opérations de nettoyage des espaces publics doit être poursuivi et aboutir sur des actions assurant des pratiques respectueuses des droits fondamentaux et de la dignité des personnes en situation d'itinérance qui occupent ces espaces. Comment une société qui n'est pas en mesure de garantir le droit au logement doit-elle aborder les stratégies de survie des gens qui n'en ont pas ? Une question qui se doit d'être répondue avec humanité. Il est ici à la fois question des pratiques de nettoyage, des règlements municipaux et de leur application.

Bien des enjeux de cohabitation sont liés au manque de ressources individuelles et collectives. La Ville n'a pas tous les leviers pour agir, mais elle peut encore davantage faire entendre sa voix pour une plus grande prévention de la désaffiliation sociale à l'échelle du Québec et un plus grand soutien des personnes concernées. Des axes de travail qui concernent la santé, le revenu, l'éducation, la justice et, bien évidemment, le logement.

L'Engrenage se questionne sur la formulation de l'action 11 «Déterminer la nouvelle vocation du parvis de l'église Saint-Roch en collaboration avec les partenaires du milieu». Depuis plusieurs décennies, le parvis est un lieu de socialisation et d'appartenance qui rassemble une variété de profils de gens qui, pour plusieurs, habitent des bâtiments qui n'ont pas de cour arrière. Le plan d'action annonce que la Ville souhaite donner une nouvelle vocation au parvis. L'Engrenage est d'avis que cet espace public doit rester un lieu de socialisation et d'appartenance inclusif et diversifié. Un accès à l'eau, des tables et des espaces d'ombre seraient souhaitables dans ce lieu afin de l'adapter davantage aux besoins des gens qui le fréquentent. D'ailleurs, si la Ville souhaite revoir la vocation de cet espace, il est primordial d'en faire une démarche de consultation publique et d'impliquer les personnes premières concernées, soit les personnes de divers profils, qui fréquentent régulièrement le parvis. L'Engrenage serait prêt à s'impliquer dans une telle démarche de consultation.

Par ailleurs, l'aménagement de la Place Jacques Cartier est effectivement problématique. Non seulement il ne rend pas justice à cet espace public historique de la Ville, mais son verdissement est inexistant, alors que pourtant, sur les plans initiaux, l'espace devait être verdi. Qui plus est, une place publique au pied d'une tour et dans un corridor de vent reste difficile à rendre conviviale.

De façon générale, concernant l'ajout de mobilier urbain dans les espaces publics, des tables pourraient renforcer la convivialité tant pour les travailleur·ses, les étudiant·es que les résident·es de Saint-Roch. À ce sujet, l'implication de la communauté de proximité est essentielle pour adapter les espaces publics. En ce sens, l'approche de la Ville dans l'aménagement du parc des Pékans est exemplaire et devrait être reproduite. C'est un exemple de démarche où la population s'est réellement sentie prise en compte contrairement, par exemple, à la consultation concernant l'îlot Dorchester, qui donnait l'impression que la Ville s'était déjà trop engagée dans les échanges auprès du promoteur pour pouvoir remettre en question certains aspects du projet.

Au point 12, les citoyen·nes pourraient être mentionné·es comme acteur·ices clés en matière de verdissement. Par exemple, en lien avec la question des murs végétaux, une mesure accessible qui aurait des effets positifs notables et à grande échelle sur la qualité de l'air et la chaleur. Toujours au point 12, il est inévitable de parler de déminéralisation de l'espace public si on veut réellement progresser d'un point de vue environnemental.

4- CULTURE ET ANIMATION

Objectif 1. Dynamiser le quartier et augmenter sa fréquentation en le positionnant comme un lieu de choix pour la création et la diffusion culturelle

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
1- Soutenir une programmation annuelle en misant notamment sur les arts vivants et un volet hivernal d'activités et d'événements
2- Soutenir les initiatives visant à favoriser la tenue d'événements festifs dans Saint-Roch
3- Faire la promotion du quartier auprès de la clientèle touristique
4- Contribuer au déploiement du spectacle d'envergure Aura dans l'église Saint-Roch
5- Mettre en valeur la programmation annuelle de la bibliothèque Gabrielle-Roy pour en faire un pôle culturel central
6- Optimiser l'utilisation des lieux de diffusion culturelle existants
7- Développer des parcours mettant en valeur la richesse culturelle, gastronomique et patrimoniale du quartier

Réflexions de l'Engrenage:

Entre l'effervescence appréciée du quartier et la qualité de vie des résident-es, il y a évidemment un équilibre à préserver. Ainsi, la programmation d'événements culturels et festifs doit tenir compte que Saint-Roch est aussi un quartier résidentiel.

Saint-Roch est un territoire de création, tout autant que de diffusion. On y retrouve plusieurs dizaines d'organismes culturels de disciplines et d'approches diversifiées. L'art fait partie intégrante de la vitalité de Saint-Roch et ses fonctions sont multiples. Si l'art et la culture peuvent être des outils d'attractivité d'un quartier, il ne sont pas que ça. En ce sens, la Ville doit prendre soin d'éviter de tomber dans une logique où l'art serait principalement vue pour son attractivité touristique. Ainsi, le soutien à la culture concerne autant le «qui», le «quoi» et le «pour qui».

Les actions mises de l'avant dans cet objectif concernent surtout la diffusion. Une question qui peut survenir est: mais qu'est-ce qu'on diffuse? La priorité doit être aux forces créatrices locales, celles qui font vivre le quartier, qui y habitent et y cohabitent. Le soutien doit inclure les travailleurs-ses autonomes et les organismes culturels de plus petites tailles.

Au-delà de qui est soutenu, il est aussi question de qu'est-ce qui est soutenu. L'art est un levier de transformation et de cohésion sociale et non pas seulement un levier économique. Par exemple, il est porteur d'offrir des programmes de financement ou du soutien à des projets qui concernent la cohabitation, les citoyen-nes de St-Roch, l'inclusion, les défis sociaux ou environnementaux, etc. Ainsi, le soutien à des projets doit se faire dans une perspective de retombées qualitatives et non seulement quantitatives.

Les espaces de création et certains espaces de diffusion culturelle sont méconnus. Il serait utile de voir comment on peut davantage valoriser la présence de centres d'artistes et d'autres lieux de création et de diffusion. Des parcours de type «Promenade culturelle» pourraient être

envisagés pour outiller les personnes qui souhaitent découvrir ces espaces dans le quartier et pourraient inclure par exemple, l'accès à la collection Méduse.

Finalement, dans le développement du quartier et l'attractivité touristique, il importe d'avoir une vigilance accrue pour éviter de devenir comme le Vieux-Québec qui, s'étant tellement tourné vers le tourisme, a perdu ses services de proximité et dont la communauté résidente s'est effritée. Saint-Roch est à risque de suivre une tendance semblable, avec la croissance de la proportion de logements touristiques et la perte de services de proximité, d'où l'idée de maintenir une qualité de vie agréable pour les résident·es.

Ainsi, l'offre culturelle doit être réfléchie en incluant les résident·es de divers profils, âges, cultures et situations économiques. Les activités gratuites sont évidemment les plus inclusives, mais on peut penser à des tarifs réduits pour certaines populations du quartier ou à des gratuités offertes aux résident·es ou aux occupants d'un espace public qui sont les plus impactés par la tenue d'un grand événement.

Objectif 2. Favoriser la synergie et la collaboration entre les acteurs du milieu culturel, économique et communautaire afin de demeurer proactif dans le renforcement de la vocation culturelle

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
8- Faciliter la collaboration entre le milieu culturel et les acteurs économiques, communautaires et institutionnels du quartier
9- Soutenir les initiatives visant la mise en place de rabais incitatifs favorisant les partenariats entre les secteurs économique et culturel, afin de stimuler la consommation croisée (billets de spectacles, restaurants, bars, hôtellerie, etc.)
10- Contribuer à l'implantation de nouveaux ateliers d'artistes et d'espaces de création en collaboration avec les partenaires privés et publics

Réflexions de l'Engrenage:

Une plus grande synergie est effectivement souhaitable entre les acteur·rices des différents secteurs du quartier. L'Engrenage l'a maintes fois entendu, dans Saint-Roch, les acteur·rices se connaissent par secteur (communautaire, artistique, universitaire, institutionnel et commercial), mais ces derniers se croisent trop peu ou de façon superficielle. Face aux défis qui sont les nôtres, on gagne pourtant à dialoguer et à s'enrichir de la perspective des autres. Qui plus est, la plus grande richesse du quartier réside justement dans la diversité de sa communauté, en incluant les citoyen·nes, et c'est le maillage de ces différentes expertises et perspectives qui rend Saint-Roch unique!

L'Engrenage anime actuellement la démarche *J'aime Saint-Roch*, laquelle sera lancée en février prochain. Des acteur·ices d'une pluralité de milieux y participent: communautaire, artistique, universitaire, institutionnel et commercial. Le soutien de la Ville dans cette démarche est significatif et grandement apprécié. Ainsi, il s'agit là d'une action de la Ville qui pourrait être visibilisée dans le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029*, elle trouverait tout à fait sa place dans les actions de l'objectif qui concerne la synergie du quartier.

Finalement, l'Engrenage a maintes fois entendu des artistes nommer leurs besoins d'ateliers de travail; les rez-de-chaussée commerciaux pourraient être repensés pour répondre à ce besoin.

Plusieurs de ces espaces vacants, présents en grand nombre dans le quartier, pourraient devenir des espaces de création, de médiation et de diffusion collaborative et communautaire. Évidemment, pour que ce soit réalisable, la question des loyers commerciaux, soulevée dans l'axe *Vitalité économique*, demeure entière.

5- VITALITÉ ÉCONOMIQUE

Objectif 1. Augmenter l'achalandage quotidien et la diversification de la clientèle commerciale

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
1- Évaluer la possibilité de reconduire le fonds pour soutenir les commerçants de Saint-Roch visant à combler les locaux vacants et à maintenir les commerces existants
2- Soutenir la mise en place d'un projet de rabais partenaires entre les commerces du quartier et les travailleuses et travailleurs du quartier
3- Réaménager des bâtiments municipaux pour augmenter de 40 % le nombre de fonctionnaires travaillant dans le quartier au cours des prochaines années

Réflexions de l'Engrenage:

La vocation économique du quartier Saint-Roch s'est transformée, au fil de son histoire, en fonction des modes de production et de consommation : production navale, industrielle, pôle commercial régional, édifices de bureaux. Ces dernières décennies, les modes de consommation ont grandement évolué: implantation des grandes surfaces et, plus récemment, du commerce en ligne. En parallèle, les modes de production se sont à nouveau transformés avec l'arrivée d'une nouvelle réalité: le télétravail, qui vient modifier la dynamique des immeubles à bureaux de Saint-Roch. Qui plus est, les loyers résidentiels et la valeur des propriétés ont connu une hausse fulgurante, ce qui vient créer une pression sur les budgets de bien des ménages, réduisant la marge réservée à l'achat de biens et services.

Face à toutes ces transformations, il serait utile de se questionner: les loyers commerciaux et la valeur immobilière des bâtiments qui les abritent sont-ils encore en adéquation avec les réalités commerciales actuelles? N'est-ce pas déraisonnable, le cas échéant, que des fonds publics servent à financer des loyers trop élevés?

La communauté de Saint-Roch aimerait retrouver plus de commerces de proximité, mais il semble que la marge de budget destinée aux loyers commerciaux dans le quartier rend difficile l'implantation de certains types de commerces. Il y a là un enjeu auquel s'attarder pour que le quartier retrouve, par exemple, une quincaillerie et une diversité de types de commerces en alimentation.

Objectif 2. Soutenir la vitalité commerciale en réduisant le taux de vacance et en assurant une combinaison optimale de commerces

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
4- Soutenir la réalisation d'une signature visuelle sur la rue Saint-Joseph
5- Faire un diagnostic des espaces vacants ou à requalifier (terrains et immeubles), évaluer les

incitatifs pour favoriser l'attraction d'entreprises de différents secteurs d'activité, mener les démarches en conséquence et demeurer proactif pour maximiser leur potentiel économique
6- Améliorer la signalisation et la communication de l'offre de stationnement dans le quartier
7- Parfaire les connaissances quant à la provenance de la clientèle des commerces du quartier à l'aide d'outils pertinents. Évaluer la mise en place de certaines initiatives selon les connaissances acquises
8- Faire la promotion des programmes municipaux existants qui pourraient contribuer positivement aux activités commerciales du quartier
9- Soutenir le déploiement de Rendez-vous Saint-Roch, un programme d'influenceurs ou d'influenceuses, de personnalités ou d'artistes locaux pour stimuler l'intérêt comme destination commerciale
10- Mener des représentations auprès des autorités compétentes pour réinstaurer un crédit d'impôt favorisant le développement économique du centre-ville
11- Soutenir un incubateur commercial prenant la forme d'une boutique éphémère ayant pignon sur rue afin d'appuyer les entrepreneuses et entrepreneurs désireux de se lancer en affaires dans le quartier

Réflexions de l'Engrenage:

Aux réflexions précédentes s'ajoute que, pour les années à venir, la crise climatique imposera une nouvelle transformation, soit la décroissance de la consommation de biens et la diminution des déplacements touristiques internationaux.

Ainsi, le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029* doit s'assurer d'être durable et ancré dans les réalités du 21^e siècle en évitant de travailler à «sauver» un modèle de centre-ville qui n'est plus viable. Le tourisme international est appelé à décroître radicalement dans les prochaines années, ainsi, il importe d'éviter de trop miser sur le développement d'une économie de destination. Qui plus est, il y aurait lieu de se questionner sur la quantité de pieds carrés commerciaux: actuellement, le zonage commercial touche tout le boulevard Charest, toutes les rues Saint-Joseph, de la Couronne, Dorchester et, plus récemment, les deux côtés de la rue Saint-Vallier. Est-il viable de maintenir autant d'artères commerciales? Est-ce raisonnable de croire que tous les locaux vacants, incluant plusieurs grandes surfaces, pourraient être occupés par des commerces ? Une plus grande mixité d'usage le serait davantage (exemple, logement résidentiel dans certains rez-de-chaussée, institutions, lieux de création et de diffusion, etc.).

Un modèle économique viable pour Saint-Roch s'appuiera principalement sur les ressources et les besoins de la communauté qui y habite, y travaille, y étudie ou qui fréquente le quartier. Il favorisera l'économie sociale, locale et de proximité. Si on ne tient pas compte de la crise climatique dans la planification économique, si on ne développe pas le quartier dans une perspective de transition sociale et écologique, on s'assurera de vivre une nouvelle «crise identitaire» dans la prochaine décennie.

6- HABITATION

Objectif 1. Favoriser l'installation de nombreux nouveaux résidents et résidentes qui contribueront à la vitalité du quartier

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
1- Cibler les immeubles administratifs propices à une conversion en logement
2- Poursuivre la sensibilisation et le contrôle des activités liées à l'hébergement touristique illégal
3- Accélérer la construction de logements en favorisant le maintien d'une mixité sociale

Réflexions de l'Engrenage:

Un élément incontournable à prendre en compte pour cet objectif concerne le prix des loyers dans les logements privés. L'attractivité de Saint-Roch est importante, beaucoup de ménages qui souhaiteraient y habiter ne sont pas en mesure de le faire en raison des loyers élevés ou de la cherté des propriétés sur le marché. L'augmentation fulgurante des prix des logements et des propriétés dans Saint-Roch aurait pu être évitée ou atténuée. Bien que certains justifient celle-ci par l'augmentation des coûts de construction, cette augmentation est d'abord et avant tout liée au manque d'encadrement du marché de l'habitation. L'augmentation des loyers a touché les anciens bâtiments comme les nouveaux. Le marché privé ne s'autorégule pas, surtout pas dans un secteur en demande comme le centre-ville.

Le fait que l'encadrement des hausses de loyer repose en grande partie sur les locataires tend à favoriser l'augmentation des loyers puisque, pour diverses raisons, les locataires craignent d'entamer des procédures de fixation des coûts des loyers lors de la signature du nouveau bail ou de refuser une hausse de loyer lors d'un renouvellement. La Ville devrait explorer la mise en place de nouveaux leviers pour mieux encadrer le marché de l'habitation. Les enjeux d'accès au logement ont des impacts sur l'ensemble de la communauté.

Le manque de grands logements et de logements adaptés est aussi un enjeu.

Par ailleurs, l'Engrenage considère d'un très bon œil la perspective de conversion d'immeubles administratifs en logements. Il s'agit d'une approche permettant de densifier sans dévisager le quartier et son cadre bâti. Par le passé, un grand chantier de conversion de bâtiments industriels a eu cours. Suivant l'évolution du marché du travail et les besoins en logements, une nouvelle période de conversion s'impose. Il serait important que celle-ci soit réfléchie en termes de richesse collective pour éviter certaines erreurs du passé.

Si, au tournant des années 2000, les programmes incitatifs de création et de rénovation de lofts-ateliers ont permis à des artistes à revenu modeste d'avoir accès à des espaces servant à la fois de logement et d'espace de création, aucune mesure ne semble avoir été prise pour s'assurer que ces espaces restent abordables et accessibles aux générations d'artistes suivantes. Au cours des dernières années, lorsque mis en vente, ces lofts-ateliers ne sont souvent pas repris par d'autres artistes, puisque leur valeur sur le marché est au-dessus des moyens de plusieurs. Ainsi, les incitatifs financiers et subventions ont servi la croissance de patrimoines privés plutôt que collectifs. Un modèle de logements sociaux aurait été plus judicieux à l'époque, puisque ces investissements auraient soutenu l'enrichissement public et s'ajouteraient à l'offre de logements abordables dans le quartier. La conversion d'immeubles à bureaux devrait être réfléchie pour créer de la richesse collective et un meilleur accès au logement, dans la durée.

Finalement, le travail de sensibilisation et de contrôle des activités liées à l'hébergement touristique illégal est aussi absolument essentiel ; l'approche de la Ville devrait être renforcée et

non seulement poursuivie. Qui plus est, au-delà de viser l'hébergement illégal, la Ville devrait restreindre encore davantage l'hébergement touristique sur le territoire. Depuis le dernier changement de zonage dans Saint-Roch, un grand nombre de condos touristiques ont vu le jour et d'autres sont à construire sous peu. Ce sont des occasions manquées d'accroître le parc locatif résidentiel. La Ville peut-elle envisager la mise en place de leviers pour ramener sur le marché résidentiel des logements qui sont sur le marché touristique? Ces logements qui, ces dernières années, ont été convertis en logements touristiques manquent cruellement au marché résidentiel, tout particulièrement les maisons de chambres.

Objectif 2. Diversifier l'offre résidentielle du quartier en veillant particulièrement à la bonification de l'offre répondant aux besoins des personnes les plus vulnérables ou à faible revenu

Actions proposées dans le Plan Saint-Roch 2026-2029
4- Assujettir des immeubles ou terrains au droit de préemption, dans l'objectif de réaliser des projets de logements sociaux
5- Évaluer les options afin d'inclure davantage de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels privés
6- Soutenir les initiatives visant à bonifier l'offre de logements destinés à une clientèle étudiante, aînée ou familiale

Réflexions de l'Engrenage:

Au sujet des maisons de chambres, dans la version du *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029* présentée aux organismes communautaires en août 2025, il y avait une action supplémentaire stipulant:

- Développer ou soutenir des initiatives qui favorisent la pérennisation d'une offre de maisons de chambres dans le quartier

L'Engrenage est d'avis que cette action devrait être maintenue. Certes, on peut considérer qu'elle est sous-entendue dans certaines des autres actions, mais l'importance des maisons de chambres gagnerait à être visibilisée et à faire l'objet d'efforts particuliers, considérant son rôle dans la prévention de l'itinérance et les parcours de sorties de rue.

Concernant les logements sociaux, il faut éviter d'en faire l'amalgame avec les logements dits abordables. Il ne s'agit pas du tout de la même logique et la Ville doit éviter de nourrir la confusion à ce sujet. Les logements sociaux, étant des logements hors marchés, devraient faire l'objet d'une action spécifique incluant un indicateur précis, soit, au minimum, le maintien du ratio actuel de logements sociaux dans le quartier (33%). D'ailleurs, il serait utile que la Ville inclut, dans chacun de ses Portraits de quartier, un indicateur de suivi de la proportion de logements sociaux à travers le temps.

Une action supplémentaire pourrait être ajoutée pour s'engager à «Envisager la construction de logements sociaux sur des terrains appartenant déjà à la Ville, notamment le terrain de l'ancien poste de police et l'édifice du 399». Concernant le terrain de l'ancien poste de police il s'agirait d'un espace clé pour construire des logements sociaux (aqueduc déjà en place, proximité du parc et des écoles primaires et secondaires), l'aménagement de l'espace pourrait être réfléchi dans la perspective de réduire la fracture causée par l'autoroute Laurentienne.

L'approche d'inclure des PSL dans des logements privés n'est pas viable à long terme. Dans une perspective durable, cet argent public doit servir à accroître le parc locatif hors marché plutôt qu'à financer des actifs privés de plus en plus dispendieux. Le logement social est un investissement dans l'avenir, plutôt qu'une dépense.

7- CONCLUSION

Tel que mentionné, L'Engrenage considère que la majorité des actions proposées dans le *Plan d'action Saint-Roch 2026-2029* sont utiles et pertinentes. L'organisation invite toutefois la Ville de Québec à faire preuve de vigilance afin d'éviter des pièges qui en parsèment la mise en œuvre.

Évidemment, il est fort probable que plusieurs élu·es et fonctionnaires de la Ville de Québec sont déjà bien conscient·es de tous ces pièges à éviter. L'Engrenage souhaitait simplement en souligner la présence.

D'ailleurs, l'Engrenage se rend disponible pour approfondir l'une ou l'autre des idées soulevées dans ce mémoire. L'organisation est bien consciente que certaines idées auraient gagné à être approfondies davantage. Le souhait était tout de même de faire cet exercice de survol, sachant que les discussions se poursuivront, et d'en faire un document public afin de contribuer aux réflexions de la communauté et aux échanges à venir.

Annexe 2.5 texte de Michel Beaumont

Bonjour,

J'habite dans Montcalm mais je me rends dans St-Roch à chaque semaine.

À mon avis, je considère que l'itinérance est un problème majeur. Que ce soit sur la rue St-Joseph ou dans le beau parc Jean-Paul-L'Allier où j'aime relaxer par beau temps.

Je ne veux pas être méchant, mais je persiste à croire que l'édifice L'Auberivière représente la source de beaucoup de vos problèmes. Peu importe les solutions que vous apporterez, les itinérants seront encore présents. C'est une pomme pourrie qui contamine les autres dans le panier.

Voici un exemple vrai. Une dame de Lac Beauport (une amie à moi) est venue pour stationner sa voiture de luxe sur St-Joseph. Lors de sa manoeuvre pour garer l'auto 2 itinérants sont arrivés pour (soi disant) guider la dame et l'aider à stationner son auto correctement. Mon amie a eu peur et elle a quitté sans même être débarquée de sa voiture.

Vous savez très bien que si elle était sortie de l'auto les 2 itinérants auraient demandé de l'argent. Si vous refusez, ils égratignent votre auto pendant que vous êtes dans un commerce et que votre auto est hors de votre vue.

Dans un autre cas, combien de fois voyons-nous des itinérants fouiller dans les poubelles, les vider à la recherche de « canettes », repartent et ne replacent pas les déchets dans la poubelles. Finalement les déchets jonchent sur le sol.

Tout cela est bien dommage mais la triste réalité. Voilà !

Michel Beaumont, Québec

Commentaire Plan d'action St-Roch 2026 – 2029

Voici mes commentaires en ordre croissant d'action pour l'axe 1.

1. Oui, le Répit basse-ville a besoin de beaucoup de soutien. Ça prendrait même un deuxième lieu dans le genre au Centre-ville (pas nécessairement dans St-Roch, mais proche), pour aider plus de gens et enlever un poids aux intervenant-es du Répit.
2. Oui, tout à fait. Des douches, des casiers, des buanderies à prix modique, des points d'eau ET SURTOUT DES TOILETTES OUVERTES 24 heures. (désolé pour le caps-lock). Même les gens qui ont une adresse ont de la misère à trouver des endroits pour faire leur besoin... surtout le soir et la nuit. Et svp, arrêtez de donner des amendes aux gens qui font leurs besoins dehors, alors qu'il n'y a souvent pas d'alternatives! Offrez-leur des alternatives, soit des toilettes.
3. Le Répit est déjà situé dans le sous-sol de l'Église, non ?
4. Pas ma spécialité, donc je ne ferai pas de commentaire.
5. Je ne crois pas que ce soit la priorité, mais si le but est de briser les préjugés et de favoriser le bon vivre ensemble, tant mieux.
6. Oui ! Mais surtout, il faut ajouter des toilettes et les laisser ouvertes!
7. Oui, mais arrêtez de jeter les affaires personnelles des gens qui habitent dans la rue. Et offrez leur des casiers et des lieux pour déposer leurs objets importants et leurs vêtements, sac de couchage, etc.
8. Oui, belle initiative d'ailleurs, bravo !
9. Oui pour l'équipe MULTI. Davantage de policiers devraient être formés comme la MULTI. Par contre, je suis pour une brigade non-armée. Ça fait peur à tout le monde, incluant les « citoyens non marginalisés ». L'usage de la force (une force létale en plus) n'est jamais bonne et peut mener à des dérapages horribles. Ce n'est pas des blagues, voir des policiers armés donne souvent plus l'impression qu'il y a un danger au lieu de sécuriser.
10. Oui !
11. Quelle vocation ? Il me semble qu'un parvis doit simplement avoir la vocation de parvis... c'est-à-dire un lieu public, de rassemblement, devant une église. Déjà que le PUR cache ce joyaux d'architecture, je comprends mal pourquoi on voudrait ajouter quelque chose sur le parvis. Laissons le Parvis être un lieu de mixité sociale. Si on change cela, les gens qui utilisent cet espace vont simplement aller ailleurs (donc ça ne règle aucun enjeu de mixité) et ça va encore plus gâcher le devant de cette belle église.
12. Verdir St-Roch !! Oui ! Transformons l'Ilot Dorchester en un beau grand parc avec des grands érables! Et redonnons vie au carré Lépine!
13. Ajoutons des arbres à la place Jacques-Cartier! Des arbres partout en fait! Et gardons le babillard communautaire. Des babillards comme ça, il devrait y en avoir plus.

14. Dans quel but ? Est-ce vraiment nécessaire ? Est-ce une priorité ?

15. Oui! Faites de quoi de beau au Carré Lépine SANS y chasser les gens de la rue. Le Carré serait un bel endroit pour des installations sanitaires permanentes avec douches, toilettes, buanderie, abreuvoir et casiers. On pourrait aussi y semer du gazon à nouveau, mettre des bancs, des tables et pourquoi pas une œuvre artistique ?

Et ça prend une deuxième clinique médicale communautaire comme SABSA. Pas juste pour les gens désaffiliés. Ça prendrait aussi une clinique médicale, point, dans St-Roch. Avec une tonne de médecin de famille, de psychiatre, de neuro, de gastro, d'endo, etc. etc. La crise de la santé a de gros impacts chez toutes les couches de la population, mais surtout sur les gens les plus vulnérables et précaires.

Voici des commentaires généraux sur l'axe 2.

Faire une fête sur la rue Xian et Lépine, ça serait beau !

Le spectacle *Aura* s'inscrit mal dans la réalité autour de l'église. On dirait que les personnes itinérantes ont été chassées du Parvis depuis que le spectacle a lieu. Ce sera comment à l'été ?

Sérieusement, il va falloir financer davantage le milieu culturel et artistique à St-Roch. Les artistes mangent leurs bas. Les organismes comme Folie/Culture, le complexe Méduse, la Charpente des Fauves, etc. ont de la misère à pérenniser leurs activités et leurs actions. C'est bien beau vouloir attirer des touristes et revitaliser le quartier, mais ça ne peut pas se faire aux dépens de la vocation culturelle et artistique du quartier. Et je parle ici de plus petites manifestations artistiques. Pas des trucs grandioses comme *Aura* ou St-Roch XP. C'est bien des grands événements comme ça. Ça en prend. Je suis 100% d'accord. Mais il y a des artistes qui doivent aller vivre ailleurs, qui n'arrivent plus, qui se sentent mis à part.

Des ateliers d'artistes et des résidences d'artistes (pas dans le sens de lieu d'habitation, mais dans le sens d'une résidence en art) subventionnés aideraient beaucoup. Aussi, La Fabrique et l'école des Arts de uLaval fait pitier... Faut financer ça... et ça a l'air que ce n'est pas le provincial qui va aider les universités...

Axe 3

Point 1 : Est-ce que le fait que la majorité des immeubles appartient à quelques propriétaires extérieurs au quartier ne serait pas en cause ? Les locaux commerciaux coûtent hyper chers. Pas intéressant pour des petites business indépendantes.

Annexe 2.6 mémoire d'une citoyenne de Saint-Sauveur

Point 4 : ça serait une bonne occasion d'impliquer des artistes locaux, comme sur la rue Cartier, non ? Je lance une idée : un parcours de murales ! Il y en a déjà plusieurs dans le quartier (en plus de l'îlot fleuri) et les 4-5 murales qui ont vu le jour à St-Sauveur l'an dernier ont beaucoup fait jaser d'elles (en bien !). Ce genre de parcours est également très apprécié des touristes (pensons au boulevard Saint-Laurent à Montréal, pour ne nommer que cet endroit). Ça mettrait de la vie dans le quartier, de la couleur, en plus de mettre en valeur les artistes locaux. Les murales sont moins coûteuses et plus durables que des initiatives comme *Aura*. En plus, ça donnerait une signature et un attrait unique à St-Roch. Les touristes iraient dans le Vieux-Québec pour l'histoire, les monuments, les musées, etc. Ils viendraient à St-Roch pour son art (et les bons restos, on l'espère!). Au lieu d'une signature visuelle très *design* et qui devient vite fade, on aurait une explosion de couleur, de styles, de messages, etc.

Point 6 : en effet, je pense qu'il n'y a pas raison d'ajouter des stationnements. Il faut juste s'assurer que ceux qui existent soient utilisés.

Point 10 : crédit d'impôt pour qui ? Pas pour les gros propriétaires comme Mach j'espère ? Ce que les gens du quartier veulent vraiment, ce sont des commerces de nécessité (épicerie, pharmacie) et abordables, ainsi que des boutiques et restaurants uniques. Pas de chaîne, pas de gros noms. Du commerce hyper local.

Axe 4

Point 1 : Oui ! Et j'ajouterais : conversion en logement ABORDABLE !

Point 2 : Oui, seigneur ! Surtout quand les propriétaires de ces logements locatifs courte durée se plaignent de la mixité sociale.

Point 5 : Vous voulez évaluer les options ? En voici une : limiter le coût de certains logements. Obliger les propriétaires à fournir une liste de toutes les augmentations antérieures et des logements disponibles. Faire payer une taxe spéciale pour les propriétaires qui ont trop de logements vides. En tout cas, luttons contre la spéculation et l'inflation artificielle.

Point 6 : Oui! Plus de logements ABORDABLES (je suis tannante, mais maudit que les loyers sont rendus chers !!) pour les jeunes (pas juste les étudiants) de moins de 30 ans mettons, les vieux et pourquoi pas, les familles.

L'Embellissement et la revitalisation d'un coin névralgique de Saint-Roch

La Rue St-Joseph
entre la Bibliothèque Gabrielle Roy
et L'Église Saint Roch
et
le Parc Jean-Paul L'Allier

Voici une présentation pour partager quelques idées et pistes de réflexion sur comment on peut stimuler l'embellissement et la revigoration d'un coin névralgique de Saint-Roch.

La présentation suivante contient 40 diapositives, dont 33 sont des photographies en couleur avec peu ou pas de textes. Il y a seulement 4 diapositives sans des photos. Donc, pas beaucoup de texte.

Ce n'est pas une présentation publique. C'est une collection d'exemples d'idées à partager avec vous.

La plupart des œuvres d'art présentées (à l'exception de la sauterelle) ne m'appartiennent pas, et je n'ai pas obtenu l'autorisation des artistes ou photographes et écrivains pour leur utilisation. Merci de créditer les artistes, les photographes et les auteurs

Je n'ai pas non plus obtenu l'autorisation des propriétaires des bâtiments dont j'avais modifié les façades afin de présenter des idées et des possibilités.

J'ai préparé ce diaporama à mon propre compte, comme résident privé de Saint-Roch.

Robert Jardine

Les œuvres d'art publiques nouvelles peuvent changer le caractère d'un quartier

Les œuvres d'art publiques qui sont iconiques et inspirantes peuvent donner un sens de fierté aux résidents et peuvent devenir rapidement, elles-mêmes, des constituants importants de l'identité du quartier aux yeux des résidents et des visiteurs, tout-les-deux. Une grande œuvre d'art publique attire des gens pour la contempler, pour se recueillir et reposer dans sa présence, et d'y revenir à profiter du lieu.

St-Roch a vu son identité évoluer à maintes reprises pendant des centaines d'années et cela n'arrêtera pas étant donné que St-Roch est une aire urbaine importante au centre-ville de la Ville de Québec.

La Ville de Québec est une plaque tournante culturelle et artistique au Québec et bien au-delà de ses frontières. Par sa réhabilitation, St-Roch compléterait et enrichirait l'écosystème culturel de Québec, en ajoutant une dimension unique, grâce à son caractère distinctive

L'aménagement d'œuvres d'art publiques nouvelles à Saint-Roch pourrait revitaliser le quartier en attirant l'attention et l'appréciation des résidents, des commerçants et des visiteurs, en complémentarité avec l'implantation accrue d'institutions et d'entreprises culturelles et artistiques nouvelles.

DEUX PERSONNAGES DE LA MYTHOLOGIE GRECQUE souvent trouvés dans l'art public traditionnel européen

CALLIOPE

Calliope, dans la mythologie grecque, est la Muse de la Poésie épique (les histoires d'aventure héroïque comme l'Illiade et l'Odyssée). Calliope est souvent représentée tenant des tablettes, un stylet ou un volumen et elle est souvent entourée de l'Illiade et de l'Odyssée d'Homère. C'est la protectrice des poètes qui la citent souvent dans leurs récits.

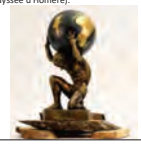


CALLIOPE
Marque : Veronese Design / Sculpture
Calliope La Muse Grecque des Épiques
en résine coulée à froid / finition bronze
32,9 cm Amazon.ca

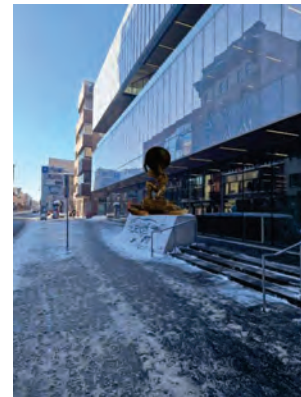
ATLAS

Dans la mythologie grecque, « le porteur » est un des Titans hésiodiques, père des Péloïdes, les Hyades, les Hespérides et de Calypso.

À la suite de sa défaite dans la guerre des Titans contre les dieux de l'Olympe et Zeus pour régner sur le monde, ce dernier le condamne à porter la voûte céleste pour l'éternité sur ses épaules (dérivé comme un des piliers du ciel dans l'Odyssée d'Homère).



ATLAS
Vendeur: Effigy Artshop, New Jersey
Statuette Atlas en bleu, or et bronze : art de la mythologie grecque
Matériaux : Support: Marbre, Pierre
Longueur: 5,1 pouces
Hauteur: 11,4 pouces
Profondeur: 5,1 pouces
ESTY.com/ca/fr



DES ŒUVRES PUBLIQUES EN VALENCE, ESPAGNE

Valence est surnommée la ville de la science et de l'art.

Sa population en 2023 est de 825 948 habitants, de 1 615 223 dans son espace urbain C'est la troisième ville et zone métropolitaine la plus peuplée d'Espagne, derrière Madrid et Barcelone.

C'est une ville renommée pour la qualité la quantité de son architecture et pour son art public original



EL PAROTET et LA PANTERA ROSA VALENCE ESPAGNE

Deux sculptures iconiques de
MIQUEL NAVARRO,
créées pour des lieux publics

EL PAROTET (La Libellule), une insecte/guerrier bleu, se trouve près de La CITÉ des ARTS et des SCIENCES, toutes les deux faisant partie du patrimoine artistique de la ville

LA PANTHÈRE ROSE est le surnomme de LA FUENTE PÚBLICA (La Fontaine publique) qui se trouve à LA PLAÇA d'EUROPA

EL PAROTET ...

se trouve devant La Palau de les Arts Reina Sofia, ou L'Opéra de Valence, dans La Cité des Arts et des Sciences à Valence, une partie époustouflante de la ville.



LA PANTERA ROSA

LA FUENTE PÚBLICA



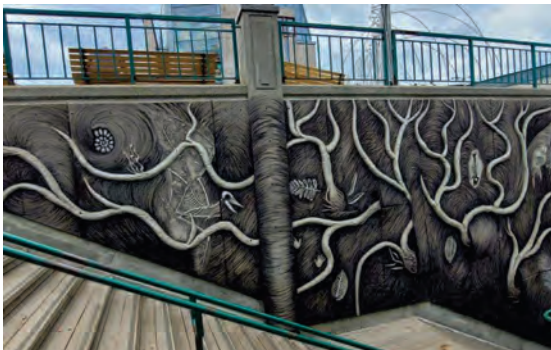


Annexe 2.7 Mémoire de Robert Jardine



Racines

Une œuvre d'art publique par Lucienne Cornet 1995 et mis en valeur en 2022 par Sautozieux Création et l'artiste. Elle se trouve au Escalier De La Chapelle qui relie St-Roch à la Côte d'Abraham à côté de La Méduse



L'Homme devant la Science

L'artiste Jordi Bonet (Barcelone, 1932 – Mont-Saint-Hilaire, 1979)

En 1962, il crée une murale en Belgique, "L'Homme devant la Science" qui est déplacée sur la façade principale du pavillon Adrien-Pouliot de l'Université Laval à Québec.

La mosaïque représente un homme sur l'épaule duquel s'appuie la tête d'une femme, et dont le bras droit, tendu vers l'avant vient de lancer un oiseau dans l'espace. Cet oiseau de l'imagination et de la est le symbole de l'envol créatif, de la pensée, de la recherche et de la connaissance

<< L'avenir de la murale L'homme devant la science, qui orne depuis 60 ans la façade ouest du Pavillon Adrien-Pouliot sur le campus de l'Université Laval, apparaît incertain ... Malgré une restauration importante effectuée en 2012, l'imposante murale de 27 mètres de largeur par 11 mètres de hauteur a continué de se détériorer au cours de la dernière décennie.>>

Louis Gagné journaliste : 23 septembre 2023 <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2013130/avenir-murale-jordi-bonet-menace-universite-laval>



Juan García Ripollés Artiste EL SOL

Juan García Ripollés est né le 4 septembre 1932 à Albi, Valence en Espagne. Ses premières années ont été difficiles pour lui, aussi parce que sa mère est décédée en donnant naissance. Ripollés a exercé de nombreuses professions avant de s'installer à Paris en 1954 pour devenir artiste.

Son talent a été remarqué assez rapidement et en moins de quatre ans, ses œuvres ont été exposées à la prestigieuse galerie Drouand David, où Picasso et Chagall avaient tenu des expositions. Ripollés est retourné en Espagne au début des années 1970 où il a trouvé que son atelier était l'environnement naturel pour développer davantage son style. Sa routine est restée inchangée et on le retrouve toujours dans le petit hameau du Mas de Forns à Castellón.

Depuis plus d'un demi-siècle, ses gravures et toiles sont exposées dans les galeries et musées les plus renommés de New York, Tokyo, Amsterdam et Pékin. Ses sculptures à taille humaine ont été commandées par de nombreuses villes d'Europe et de Pékin.





François Hébert et Carmèle Arnoldin, 1995, à la Place de la FAO, à la jonction des rues Saint-Pierre, Saint-Paul, and Sault-au-Matelot Québec, Québec, Canada

Au centre se trouve une figure de grouse, La Vivrière, qui évoque l'histoire portuaire de Québec. Elle jaillit des vestiges d'une épave gisant dans des sédiments archéologiques situés à cet endroit. Elle porte dans ses bras des produits alimentaires venant de tous les continents, symbole de générosité, d'abondance et de fécondité de la terre.

"La Vivrière" est une sculpture à Québec symbolisant la nourriture et la prospérité... Déméter dans la mythologie grecque (ou Cérès dans la mythologie romaine), est la déesse de la terre cultivée, de la terre fertile, de l'agriculture, des céréales, des aliments, des moissons et des récoltes.

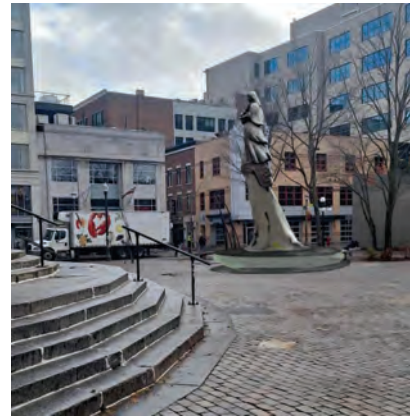
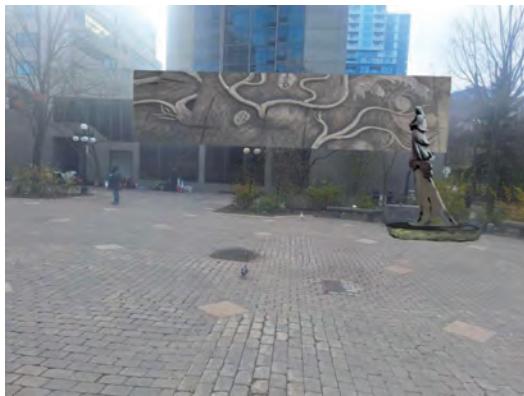
Déméter (Cérès pour les Romains)

Déméter, la déesse grecque de l'agriculture et des récoltes, est souvent représentée avec une cornucopie, ou une corne d'abondance, symbolisant la fertilité de la terre et la générosité de la nature. Cette corne, débordant de fruits, de céréales et de produits agricoles, incarne sa capacité à nourrir l'humanité et est un emblème clé de la prospérité et de l'abondance.

Déesse Grecque de la Moisson - Déméter Design Véronèse EBAY



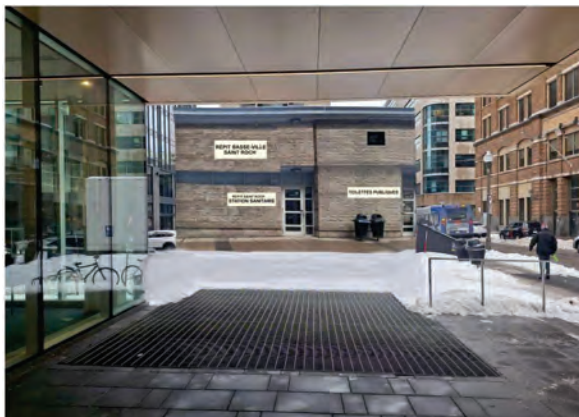
Annexe 2.7 Mémoire de Robert Jardine



RÉPIT BASSE-VILLE et les TOILETTES PUBLIQUES

Des idées

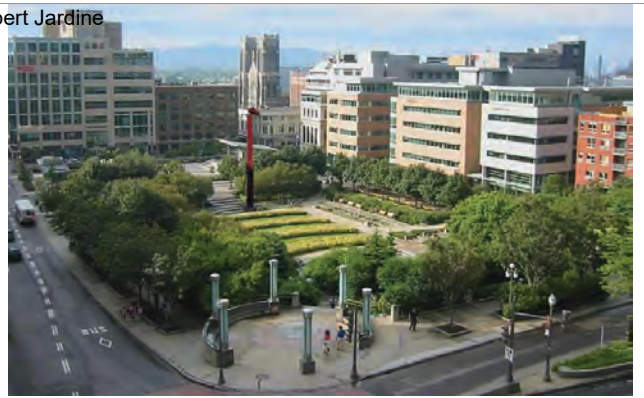
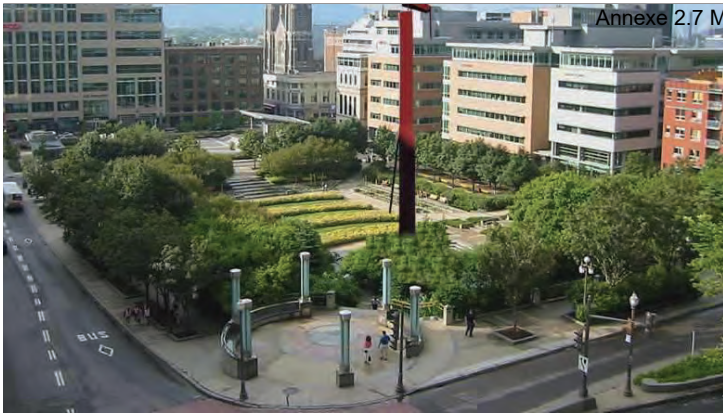
- 1) Si on remplace les toilettes publiques éphémère en roulotte avec un bâtiment plus beau, plus grand et permanent...
- 2) Si, dans ce nouveau bâtiment, on aménage l'entrée pour les toilettes publiques au côté du trottoir, et on aménage une entrée pour des services sanitaires (pour les itinérants) au côté du bâtiment le plus près de La Gabriella Roy...
- 3) Si, dans la partie de la bâtiment réservée pour des itinérants on aménage des douches, des baignoires, des lavabos, des brosses à dents et de la dentifrice, des laveurs et des sècheuses, des et pantoufles et des robes de chambres ou des vêtements propres (pour les préter pendant leurs vêtements sont dans les machines, des toilettes, un coiffeur (à temps partiels) etc...



LE PARC JEAN-PAUL L'ALLIER

J'oublie souvent que ce parc est même en St-Roch, parce que nous (les résidents) n'y allons pas, pour plusieurs raisons. Parmi elles, une qui est bien exprimée par l'expression: "Loin des yeux, loin du cœur".

Une des choses on peut faire pour le parc est d'y aménager une œuvre d'art iconique et très visible, pour le mettre en valeur...



La fin

Pourquoi peu de gens vont au Jardin Jean-Paul L'Allier en St-Roch, une espace qu'on peut qualifier d'un bijou de Saint-Roch. C'est un parc d'exception.

Des Hypothèses :

1) Parce qu'il n'est pas très accessible.

Pour y rendre, la plus grande partie des résidents doivent traverser la Rue Charest ou la Rue de la Couronne (deux routes très achalandées), puis il y a la rue Ste-Hélène et peut-être pour beaucoup, La Place de l'Université du Québec, avant de traverser rue Sainte-Hélène. C'est tout un trajet pour une aînée ou pour les personnes à mobilité restreinte. La Rue Charest est comme une barrière psychologique pour beaucoup. Au lieu d'aller au parc, les gens décident de prendre un café ou une crème glacée au nord de Charest.

2) Parce qu'il n'est pas très visible.

Le parc se trouve dans une dépression terrienne qui est bien plus bas que les rues qui le longent trois côtés et puis il est séparé de la rue Charest par La Place de l'Université du Québec. Puis de La Place de l'Université, après avoir traversé Ste-Hélène on doit descendre des escaliers pour se rendre au cœur du parc

3) Des inquiétudes de sécurité

Son aménagement actuel ne conforme pas pour un quartier d'un centre-ville où ramassent un grand nombre d'itinérants avec des problèmes majeurs de santé mentale et de toxicomanie. Autour d'eux et parmi eux il y a pas mal de trafic de stupéfiants, des femmes qui se prostituent, de l'agressivité et des petits vols. Ce sont des comportements inquiétants.

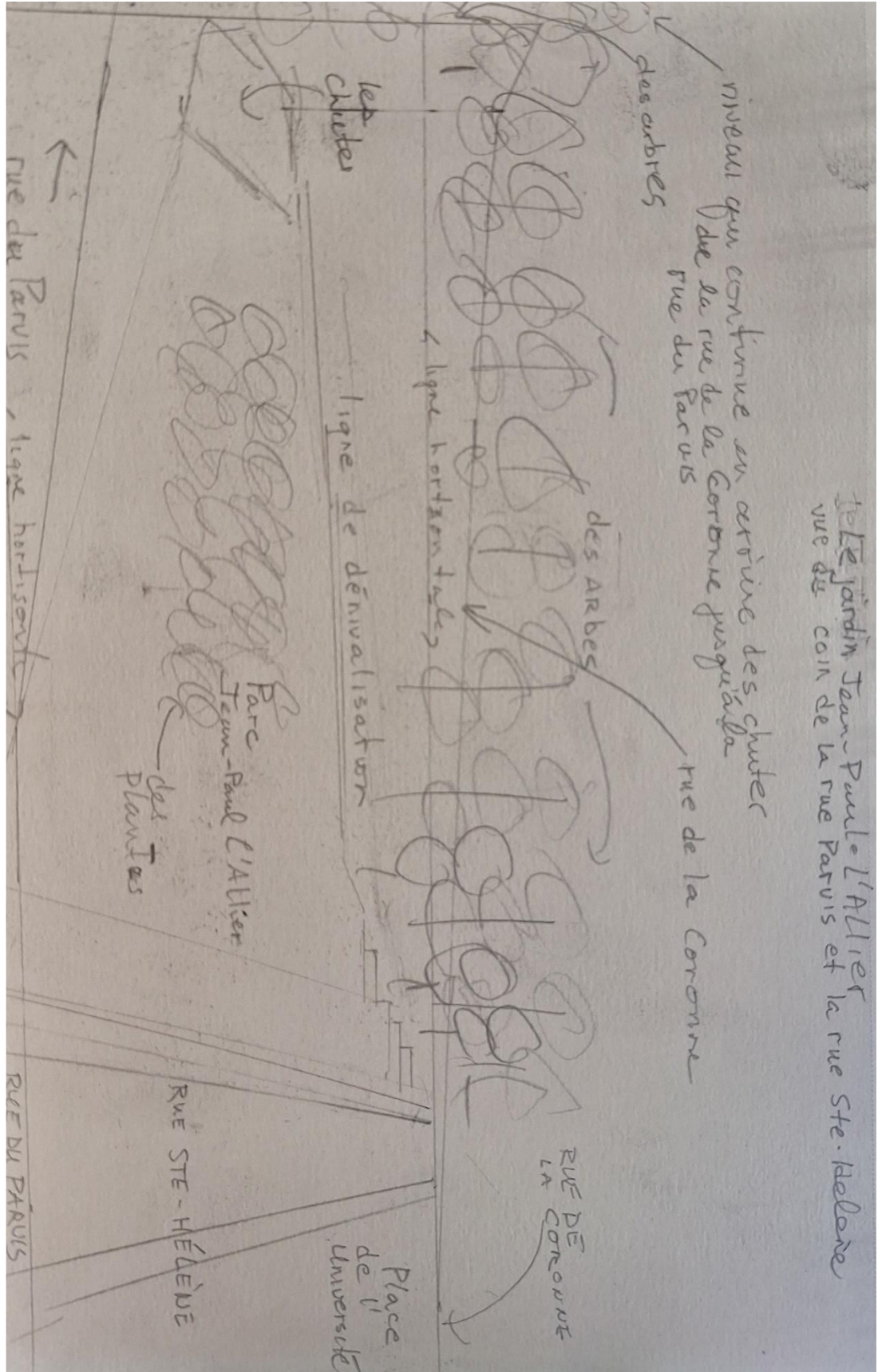
4) L'aménagement du parc actuel (voir le croquis rapide ci-joint).

Comme déjà mentionné en haut, le jardin se trouve dans une dépression terrienne plus bas que le niveau du sol de ses périphéries. Et le plus on entre dans le parc le plus bas on descend. Lorsqu'on arrive au petit étang sous les chutes on se sent très isolé comme seule dans le fond d'un fossé. Cela serait parfait en Montcalm ou St-Sacrément, mais dans un quartier densément peuplé dans un centre-ville comme St-Roch, ce n'est pas idéale.

À suivre...

Des Suggestions :

- 1) Change l'orientation de la pente actuelle dans le parc afin que le parc descende du sud (le côté de la rue St-Vallier est) vers Rue St-Hélène au nord. Le sol du parc peut descendre du niveau de St-Vallier plus ou moins et suivre grosso modo la dénivellation des rues Parvis et de la Couronne jusqu'à la Rue Ste-Hélène. Enlève les chutes de leurs emplacement actuels et les remplacent avec soit une murale soit avec des rangés de gradins en béton.
Aussi enlève les toilettes publiques et le gazébo de leurs emplacements actuels. Mets le gazébo dans le plein centre du parc (une place pour des spectacles à midi pendant l'été : des petites fanfares, des chorales, des quartets de jazz, musique traditionnel, classique). Mets les toilettes au coin nord-ouest du parc.
- 2) Aménager une sculpture iconique, d'en environs 80 pieds de hauteur, quelque part au parc pour y attirer des gens vers le parc, pour mettre le parc en valeur. Peut-être mets la sculpture au plein milieu d'un étang comme La Pantera Rosa en Valence (Espagne) qui est aussi connue par son vrai nom, La Fontaine Publique.
- 3) Enlève la quantité des arbustes en plein milieu du parc. Ils sont trop denses. Laissez plus d'espace pour les piqueniques !!
- 4) Entourné tout le parc avec un clôture en fer forgé de qualité.
- 5) Avoir seulement trois entées au parc, tout les trois pas loin de Sainte-Hélène
- 6) Barrer le portail avant la couchée du soleil jusqu'au le matin.
- 7) Fermer le parc pendant l'hiver Robert Jardine



J'habite la rue de la Chapelle au coin de la rue de la Salle depuis 2005.

Je suis par ailleurs professeure de sociologie à l'Université Laval et j'ai eu l'occasion de diriger plusieurs projets d'enquête portant sur le quartier St-Roch. Voir notamment et parmi plusieurs enquêtes du même genre, ces quelques rapports toujours consultables en ligne :

<https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/sociologie/rapport-final-harvey-nizeyimana.pdf>

<https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/sociologie/raplab-deryhupemichaud-2011.pdf>

<https://www.fss.ulaval.ca/sites/fss.ulaval.ca/files/fss/sociologie/j-vigneault-g-dsimard.pdf>

Sans être une spécialiste, je peux donc dire que je connais plutôt bien le quartier et ses enjeux. Je suis actuellement débordée et n'ai pas le temps de vous produire un texte avec toutes les références savantes qui seraient utiles dans le contexte, mais je tiens quand même à prendre le temps de vous résumer ma lecture de la situation.

Habitant le cœur du quartier depuis plus de 20 ans, je suis particulièrement préoccupée par les enjeux de cohabitation, qui m'ont moi-même amenée à prendre la décision de vendre ma propriété et de quitter le quartier l'été prochain. La ville a fait beaucoup de chose pour améliorer la cohabitation sur les artères principales, notamment sur la rue St-Joseph, mais concrètement cela n'a rien changé aux problèmes d'éparpillement des poubelles près de chez moi et d'omniprésence de personnes avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie qui fréquentent la cour arrière de ma maison et de l'immeuble voisin. Cela, sans parler de tout ce qui contribue à rendre ce quartier désagréable depuis quelques années.

Je constate depuis trois à cinq ans non pas simplement une hausse du nombre de personnes dans la rue, mais surtout une profonde transformation du phénomène. Le profil des itinérants avec lesquels nous cohabitons a beaucoup changé ces dernières années : les problèmes de santé mentale sont beaucoup plus visibles ou plus graves qu'ils ne l'étaient dans le passé et le profil des toxicomanes (plus particulièrement leurs comportements) est aussi assez différent de ce à quoi nous étions habitués (sans doute parce que les drogues consommées ont elles aussi changé). La cohabitation est réellement difficile, les problèmes d'incivilité particulièrement criants et l'insécurité bien réelle : quotidiennement, nous avons affaire à des gens qui manifestement n'ont pas toute leur tête, sont en colère, bruyants et très agités, ce qui les rend franchement menaçants.

Le départ de commerçants et de résidents de longue date du quartier donne lieu comme vous le savez sans doute à un cercle vicieux qui est déjà bien enclenché : des commerces vivants et aux locaux bien entretenus cèdent la place à des locaux vides, tout comme des maisons vivantes et décorées de bacs à fleurs cèdent la place à des stores fermés et à des amoncellements de poubelles un peu partout (personnellement, j'ai renoncé en 2023 à entretenir mes rosiers et ma terrasse, à mettre des boîtes à fleurs à l'extérieur et à ramasser les poubelles que des itinérants éventrent près de ma maison). Ceci incite d'autres résidents et d'autres commerçants à quitter le quartier et ainsi

de suite, dans un cycle qui ne semble pas le moins du monde vouloir ralentir, malgré les annonces faites par l'administration municipale depuis un an.

La lecture du plan d'action de la ville me conforte dans ma décision de quitter le quartier parce qu'il me semble que les mesures prévues ne vont que contribuer à accroître les problèmes de cohabitation que nous connaissons à l'heure actuelle. Le fait que le quartier St-Roch ait toujours été un quartier populaire caractérisé par une certaine mixité et les tensions sociales qui en découlent semble aujourd'hui tenir lieu d'argument pour justifier d'y concentrer la misère, dans un contexte où on a toutes les raisons de redouter, à terme, que le quartier finisse par devenir littéralement inhabitable, un peu à la manière de ce que devient le Marché By à Ottawa, qui a des airs de petits « Downtown Eastside ». Il est tout à fait exact que le quartier St-Roch a toujours été un quartier populaire et ce serait assurément un combat perdu d'avance que de vouloir le transformer en un quartier comparable à Montcalm. Mais ceci ne devrait pas pour autant justifier d'y concentrer aussi densément la misère, au risque de faire mourir ce quartier et qu'il devienne ultimement encore plus difficile d'y ramener des résidents ou des commerçants que cela ne le fut lorsque le maire Lallier a formulé ce projet il y a de cela plus de 30 ans.

Le plan d'action proposé par la ville et qui consiste à offrir davantage de services aux personnes en situation de grande vulnérabilité pour améliorer la cohabitation risque surtout d'avoir pour effet d'attirer et de retenir dans un quadrilatère restreint davantage de personnes présentant ce profil. C'est particulièrement préoccupant parce que le plan d'action ne semble pas tenir compte de plusieurs éléments de contexte qu'on devrait considérer plus sérieusement.

À cet égard, il me semble essentiel de souligner d'abord que l'accroissement de l'itinérance (et les problèmes de cohabitation qu'elle pose) est un phénomène dont les causes dépassent très largement la capacité d'action de l'administration municipale. En effet, ceux-ci résultent avant tout de l'accroissement des inégalités économiques et de l'effritement du filet social (notamment des services de santé et de ceux permettant une prise en charge des personnes avec d'importants problèmes de santé mentale ou de toxicomanie). L'administration de la Ville a peu de prise sur ces facteurs : elle peut financer la création de logements sociaux ou de services aux démunis, mais elle ne peut pas redistribuer la richesse à l'échelle de la province, refinancer le système de santé et refonder le filet social. Ceci dépend plutôt des autres paliers de gouvernements. Or, rien n'indique dans le discours public qu'un gouvernement provincial ou fédéral pourrait, à court ou à moyen terme, mettre en place les changements qui seraient nécessaires dans ce sens. Au contraire, tout dans les programmes politiques actuels et les idéologies qui dominent donne à comprendre que les changements que nous avons observés ces dernières années vont se poursuivre et donc aussi que la proportion de personnes en situation de grande marginalité va continuer à augmenter dans les années à venir. Dans ce sens, on peut sans risquer de se tromper, prédire que les nouveaux services mis en place par la ville pour les itinérants seront, comme l'est déjà l'Auberivière ou les accueils de nuits, rapidement saturés, au sens où la demande va dépasser leur capacité à offrir des services.

Dans ce contexte, il me semble que concentrer ces personnes dans un quartier du centre-ville est une très mauvaise idée pour au moins trois raisons. La première est que ceci va rendre ce quartier parfaitement inhabitable et risque à terme de le transformer dans une zone de non-droit ; ensuite parce que cela va vulnérabiliser davantage ces personnes, condamnées à vivre dans un lieu d'exclusion hors du monde social ; enfin parce que cela va faire en sorte que la majorité des habitants de la ville vont pouvoir mener leur vie en ignorant l'existence de cette misère et sa réalité, de sorte qu'ils seront peu susceptibles de s'y montrer sensibles et d'appuyer le genre de

changements politiques qui seraient nécessaires pour rendre possible l'intégration sociale de ces personnes.

Dans le contexte, il me semble que la stratégie la plus efficace serait d'assurer une intégration sur l'ensemble du territoire de la ville des services offerts aux personnes en situation de grande vulnérabilité de façon à lutter contre leur concentration dans un secteur restreint.

Des solutions seraient envisageables dans ce sens. D'abord et pour faciliter la vie de ces personnes dans un contexte où on distribuerait mieux les services sur l'ensemble du territoire, la ville pourrait mettre en place une formule permettant d'offrir gratuitement le transport en commun aux personnes qui n'ont pas de domicile, de sorte qu'elles puissent se déplacer librement. Ensuite, pour assurer davantage de mixité dans le quartier, on pourrait revoir la vocation d'une partie du bâtiment de l'Auberivière pour y implanter un service de logements étudiants. Dans le même sens, on devrait développer plusieurs petits services d'accueil (de jour comme de nuit) pour itinérant en les répartissant sur l'ensemble du territoire de la ville, au lieu de tout concentrer dans l'axe reliant l'Auberivière à l'Église St-Roch. Dans ce sens, l'idée d'offrir des casiers et des services sanitaires aux personnes sans logement est une excellente idée, mais il serait de loin préférable de mettre en place plusieurs petits services de ce genre dans tous les quartiers plutôt que de les concentrer à St-Roch. Les infrastructures existantes, notamment les arénas, centres de loisir, piscines et bibliothèques municipales pourraient être mises à profit dans ce sens. Ce sont là des changements qui sont à la portée de l'administration municipale (plus que ne l'est la restauration du filet social...) et qui pourraient avoir un effet bien réel non seulement sur le quartier St-Roch, mais aussi plus largement sur le devenir des exclus dans l'ensemble de notre ville.

Madeleine Pastinelli, PhD

Rue de la Chapelle

Québec

Annexe 2.9 texte d'un citoyen de Saint-Jean-Baptiste

Pour les logements et les bâtiments dans Saint-Roch, je souhaite des projets à échelle humaine pour et avec les habitants de Saint-Roch et des quartiers limitrophes : plus de logements sociaux et abordables, pour chaque type de foyer, plus de vrais espaces verts accessibles à tous, moins de stationnement, un milieu de « vivre ensemble », « une densité heureuse sans gratte-ciels » comme le souhaitait aussi le Maire en 2023.

Trudel Corporation projette de faire un développement immobilier à l'Îlot Dorchester dans Saint-Roch, à moins de cent mètres de la face nord du Cap Diamant et qui comprendra une tour de 17 étages ou 58 mètres de haut. Cette tour culminera à une hauteur de 76 m à partir du niveau du fleuve. Ceci est important car le Cap-Diamant ne dépasse pas 100 mètres de haut. Cette tour, qui dépassera en hauteur la rue Saint-Jean, sera donc à 75% de la hauteur du Cap Diamant.

Il est clair que cette tour de 17 étages, si proche du Cap Diamant aura un effet négatif sur le quartier Saint-Roch. Elle cachera la falaise lorsqu'on rentre à Québec par la rue Dorchester et portera ombrage sur tous les logements autour de l'Îlot Dorchester qui sont beaucoup plus bas. De plus, elle cachera une partie de la chaîne des Laurentides aux résidents et passants du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Nous pouvons d'ailleurs nous questionner sur les raisons qui poussent le promoteur à vouloir construire à tout prix une tour de 17 étages à un endroit zoné 10 étages au Programme particulier d'urbanisme (PPU). Ce PPU, élaboré il y a cinq ans à peine, fût le fruit d'un travail assidu d'une centaine d'intervenants composés d'experts en urbanisme, en architecture et en étude sociale, et de citoyens concernés, qui y ont travaillé de 2013 à 2017. Quand la question a été posée sur le pourquoi d'une tour, Trudel Corporation a répondu que c'était nécessaire pour rentabiliser le projet.

Curieusement, quatre projets d'immeubles à logements autour de l'Îlot Dorchester ont néanmoins vu le jour durant les cinq dernières années et ils ont tous respecté le PPU, c'est-à-dire que ces immeubles n'ont pas dépassé 5 à 7 étages.

Si on voulait vraiment respecter la trame du bâti actuel du quartier, ce seraient plutôt des immeubles de 5 à 7 étages qui devraient être construits sur ce site. Ces immeubles pourraient avoir des formes architecturales différentes et offrir un vrai verdissement entre chacun, avec une canopée qui amènerait une fraîcheur sur les passages piétonniers qui communiqueraient entre ceux-ci et les rues Saint-Vallier Est et Sainte-Hélène.

Il n'y a aucune raison valable pour construire une tour de 17 étages dans un endroit qui n'a pas été prévu pour la recevoir, et qui détruirait une partie du « Joyau du patrimoine mondial » qu'est le centre-ville de Québec. Saint-Roch, fait partie de La Cité, le cœur et l'âme de la ville de Québec, qui comprend le Cap Diamant et ses alentours. Il faut la conserver dans toute sa splendeur.

Bonjour,

L'ensemble du plan proposé est très intéressant. J'aimerais toutefois formuler un commentaire concernant le logement. D'après les informations que j'ai consultées, le taux de logements locatifs est élevé dans le quartier. Par ailleurs, les nouveaux projets de construction à l'échelle de la ville semblent majoritairement orientés vers le locatif. Je me trompe peut-être, mais c'est l'impression qui se dégage.

Dans ce contexte, il serait pertinent d'encourager davantage les nouvelles constructions (ou les conversions) destinées à l'achat. Sans généraliser, il arrive que les locataires soient moins enclins à s'investir durablement dans leur quartier, sachant qu'ils pourraient le quitter dans quelques années. La mobilité est en effet plus grande en situation de location que lorsqu'un citoyen choisit d'acheter une propriété. L'intérêt, la motivation et le désir de s'impliquer sont souvent plus forts lorsque l'on fait le choix d'un quartier au point d'y acquérir une maison. J'en suis moi-même un exemple : je remplis ce formulaire avec l'intention de m'impliquer activement et de contribuer à la vitalité du quartier au cours des prochaines années. Nouveau résident depuis le début du mois de décembre, j'espère y demeurer pour plusieurs décennies. :-)

Je souhaite également attirer votre attention sur l'amélioration de l'éclairage public, un enjeu abordé lors des dernières élections et déjà mentionné par madame Élainie Lepage. Au cours de la dernière année, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de la Ville de Québec au sujet de l'éclairage public. Dans le cadre du programme Engagement des Fonds de recherche du Québec, j'ai eu le privilège de mener une recherche citoyenne avec monsieur Martin Aubé, un scientifique de renom dans ce domaine.

J'ai effectué de la collecte de données dans mon ancien secteur (Sainte-Foy / Sillery / Cap-Rouge) afin de mesurer la pollution lumineuse. Ma question de recherche portait essentiellement sur l'impact de la pollution lumineuse sur la santé publique dans la ville de Québec. Les résultats de la recherche sont de plus en plus clairs : le choix de l'éclairage urbain doit être fait avec soin. L'intensité lumineuse et la couleur de l'éclairage (notamment l'évitement de la lumière blanche ou bleutée) peuvent avoir des effets significatifs sur la santé, la faune, la flore, le ciel étoilé et bien d'autres aspects.

En mai dernier, monsieur Patrick Tremblay nous a d'ailleurs invités, monsieur Aubé et moi, à participer à une rencontre du comité sur l'éclairage réunissant plusieurs intervenants de la Ville de Québec. Plus récemment, en décembre, madame Meilleur Gaudreau, du service de l'urbanisme, nous a invités à présenter nos résultats de recherche à elle et à ses collègues.

Si je partage ces informations aujourd'hui, c'est afin de souligner que vous avez, dans le quartier, un citoyen engagé et disposé à contribuer bénévolement à la réflexion et aux actions liées à l'éclairage public. Monsieur Aubé et moi demeurons entièrement disponibles pour collaborer davantage à cet égard.

Je vous remercie sincèrement de nous offrir l'opportunité de nous exprimer dans le cadre de cette consultation publique.

Bonne journée.

Sébastien Poulin



Plan d'action 2026-2029 afin de repositionner Saint-Roch comme centre-ville dynamique, inclusif et attractif

Mémoire déposé à la Ville de Québec

Carrefour familial des personnes handicapées
23 janvier 2026

Mission du Carrefour familial des personnes handicapées

Le Carrefour familial des personnes handicapées est un organisme d'aide et entraide autogéré pour les personnes handicapées et leurs proches, ancré dans la communauté depuis 1949. L'organisme préconise l'autodétermination des personnes dans leur totalité et soutient la défense de droits individuels et collectifs

Expertise spécifique

Le CFPH, ayant ses bureaux sur la rue du Pont depuis 1995, est devenu l'expert à l'intersection du quartier Saint-Roch, de la stabilité résidentielle et des situations de handicap, au cours des dernières années.

Cette expertise s'est développée grâce à nos participations à différents projets de recherche notamment avec l'organisme Accès transports viables et l'Engrenage Saint-Roch. Mais aussi au référencement des groupes communautaires du secteur comme l'Auberivière, Clé en mains, le répit Basse-Ville et Engrenage Saint-Roch.

Ces partenariats, ainsi que le trou de service important en matière d'instabilité résidentielle et de situation de handicap, dans le contexte socioéconomique actuel, nous a poussé à produire de la documentation spécifique sur les personnes handicapées en situation d'instabilité résidentielle, adapter nos interventions pour couvrir ces situations, ouvrir un logement d'urgence accessible et adapté et devenir membre du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec pour sortir de notre spécificité.

Préambule

Notre mémoire touche un angle mort toujours oublié par le passé lors des démarches de consultation et les projets de revalorisation d'un quartier : les personnes en situation de handicap.

Article: [L'accessibilité aux personnes handicapées: « cet angle mort de la revitalisation d'un quartier »](#)

Ainsi, nous vous présentons notre vision et nos recommandations sur les personnes handicapées en situation d'instabilité résidentielle ou fréquentant le quartier Saint-Roch.

L'itinérance dans le quartier Saint-Roch doit être comprise comme faisant partie d'une des dernières étapes d'un continuum d'instabilité résidentielle, et non

comme un phénomène isolé. Il est essentiel d'agir simultanément aux différentes étapes de ce continuum afin de prévenir l'itinérance visible.

Au Carrefour et dans nos interventions, l'objectif de la stabilité résidentielle est d'offrir à la personne en situation de handicap un logement adapté à ses besoins, de manière immédiate et permanente. Pour se faire, la personne a besoin d'accompagnement, de temps et d'un minimum de conditions.

Prévention de l'itinérance et stabilité résidentielle

Travailleurs et travailleuses de proximité et de milieu généraliste

Ce que nous remarquons dans le cadre de notre travail, c'est que la bonne pratique passe par le déploiement de travailleurs généralistes de proximité et de milieux, capables d'intervenir de manière souple et humaine dans une approche globale et de créer les liens avec des équipes spécialisées lorsqu'une situation devient non-sécuritaire ou nécessitant une expertise particulière, telle qu'une situation de handicap.

Accès au logement

Le maintien à domicile et la prévention des ruptures résidentielles sont des leviers majeurs pour réduire la pression sur les ressources d'urgence. Nous avons besoin de beaucoup plus d'initiatives de type "Clé en mains". Ces logements doivent être accessibles et adaptés, compte tenu du vieillissement de la population du quartier, qui atteignait déjà 22 % en 2021 et du vieillissement précoce des personnes marginalisées et en situation de pauvreté.

Accueil et information des personnes immigrantes

En 2021, 18,4 % de la population de Saint-Roch était immigrante. La Ville de Québec est identifiée comme milieu d'accueil pour les personnes immigrantes en situation de handicap.

Il est essentiel que ces personnes aient accès à une information claire, centralisée et accessible sur les ressources disponibles. La production et la diffusion d'un dépliant général trilingue (incluant les ressources communautaires, sociales et accessibles aux personnes en situation de handicap) permettrait de

faciliter l'orientation vers les bons services dès l'arrivée dans le quartier et d'assurer la stabilité résidentielle.

Itinérance visible

Ressources à haut seuil de tolérance et services 24/7

Le quartier a aussi besoin de ressources accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à haut seuil de tolérance, capables de répondre aux réalités complexes des personnes en situation d'itinérance. Les besoins varient selon les saisons : le jour en période hivernale et la nuit en période estivale.

Ces lieux doivent être clairement identifiés, bien répartis sur le territoire et suffisamment soutenus pour éviter le débordement vers des espaces non prévus à cet effet, comme les bibliothèques publiques. Évidemment, il va sans dire que l'ensemble des ressources doivent être accessibles et en mesure de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Travailleurs de rue, équipes spécialisées et sécurité

Les travailleurs de rue jouent un rôle central dans la cohabitation sociale. Toutefois, ils doivent pouvoir compter sur un accès rapide à des équipes spécialisées (santé mentale, handicap, intoxication, crise), notamment lorsque des interactions deviennent non-sécuritaires pour eux-mêmes ou pour la population. De plus, la bonification de l'équipe Multi est souhaitée en y ajoutant une offre de formation continue, adaptée aux réalités changeantes du quartier et aux nouvelles formes de vulnérabilités.

Accès aux services de base : toilettes, douches et hygiène

L'accès à des toilettes et des douches en nombre suffisant, adaptées et bien réparties, constitue un enjeu de dignité humaine et de santé publique. Ces installations doivent être ouvertes sur des plages horaires étendues et conçues pour être utilisables par des personnes à mobilité réduite.

La rue est aussi un milieu de vie

Implication sociale des personnes concernées

La responsabilisation et l'implication des personnes en situation d'itinérance, expertes de vécu est souhaitable, tout en reconnaissant que les personnes ne peuvent pas être responsabilisées de la même manière, selon leur état de santé ou leur parcours de vie.

Une approche de médiation sociale de terrain, mobilisant des personnes en situation d'itinérance qui exercent une influence naturelle et une capacité de leadership, pourrait favoriser le respect des lieux et la cohabitation. L'idée que « la rue est aussi un milieu de vie » implique un rapport de soin et de responsabilité envers le quartier. Ce travail de médiation doit être encadré et soutenu par des travailleurs de proximité formés et les groupes communautaires du quartier.

Mobilité et urbanisme

La mobilité et l'urbanisme jouent un rôle déterminant dans la qualité de vie, la sécurité et la propreté du quartier. Une réfection des trottoirs est essentielle pour assurer des déplacements sécuritaires, notamment pour les personnes âgées, les familles et les personnes à mobilité réduite.

L'ajout de places assises, de pare-soleil et surtout de points d'eau potable, particulièrement dans les petits parcs, est indispensable en contexte de changements climatiques et de luttes aux îlots de chaleurs.

Réappropriation du Parvis et vie communautaire

Il est proposé d'initier un mouvement communautaire informel en investissant davantage la place du Parvis. Cela passe par : une amélioration du visuel, l'ajout de verdure et une programmation inclusive et familiale.

L'objectif est de faire du Parvis une place familiale, agréable, sécuritaire et accessible, favorisant une cohabitation harmonieuse entre toutes les populations du quartier.

Les personnes en situation d'itinérance doivent être redirigées vers des milieux ciblés, ouverts 24/7, agréables et répondants aux besoins, afin d'éviter que des lieux comme la bibliothèque soient utilisés comme milieux de vie par défaut, en raison du manque de ressources adaptées.

Handicap: angle mort majeur et biais d'exclusion

D'ailleurs nous terminerons ce mémoire en mettant en lumière les biais d'exclusion des personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre des consultations publiques pour le plan d'action Saint-Roch. Les activités de consultations à la bibliothèque Gabrielle-Roy, bibliothèque félicitée pour sa rénovation, est un manque de considération pour les personnes en situation de handicap. En date du 21 janvier 2026, la porte automatique de la bibliothèque est toujours brisée, problème rapporté à la Ville de Québec une première fois par notre organisme en octobre 2024. Nous sommes au courant de la difficulté à s'approvisionner pour la pièce et les autres contraintes, mais cette activité de consultation sans aucune mention de la porte brisée et de mesure d'accommodement démontre bien l'angle mort important de l'exercice de participation citoyenne des personnes handicapées.

Article : [« C'est aberrant! » : Cri du cœur pour une bibliothèque Gabrielle-Roy plus accessible](#)

Aussi, nous travaillons sur le handicap et l'instabilité résidentielle depuis des années. Le manque d'accessibilité des ressources actuelles a créé un véritable manque de représentativité des personnes handicapées en situation d'itinérance. En réponse à cet angle mort, nous avons ouvert un logement d'urgence accessible et adapté grâce à un financement non-récurrent sur deux ans. Le logement n'a jamais été vide depuis son ouverture et fait la lumière sur une intersectionnalité importante et oubliée. Nous invitons donc la Ville de Québec à financé de façon permanente notre ressource spécialisée.

Conclusion

En conclusion, un centre-ville dynamique, inclusif et attractif passe par la Prévention de l'itinérance et l'instabilité résidentielle, des actions concrètes pour les personnes en situation d'itinérance visible, la considération de la rue comme un milieu de vie et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le processus de revalorisation du quartier Saint-Roch.

Pour nous joindre:

418-522-1251

Julie Montreuil, directrice aux services cliniques

Julie.montreuil@cfph.org

Anne-Sophie Verreault, directrice aux affaires organisationnelles

Anne-sophie.verreault@cfph.org

Note plan d'action st-roch

Parvis :cet espace public doit rester un lieu de socialisation et d'appartenance inclusif et diversifié. Un accès à l'eau, des tables et des espaces d'ombre seraient souhaitables dans ce lieu afin de l'adapter davantage aux besoins des gens qui le fréquentent.

Il est impératif que les spécialistes de la Ville de Québec s'attaquent immédiatement à l'élaboration d'un concept d'aménagement intégrant l'espace depuis la Bibliothèque Gabrielle-Roy et le parvis de l'église Saint-Roch.

Il est essentiel que ces travaux soient lancés immédiatement car il faut que les équipements nécessaire au futur tramways soient intégrés à l'ensemble urbain et non que le design urbain soit exécuté par la suite car à ce moment l'harmonie des éléments est difficilement réalisable, on parlerait plutôt de « patchage ».

Car, il est nécessaire que le centre-ville de Québec ait une signature architecturale forte et unique qui fera le lien entre les différentes périodes et fonctions sociales.

Des parcours de type «Promenade culturelle»

L'Engrenage anime actuellement la démarche J'aime Saint-Roch, laquelle sera lancée en février prochain. Des acteurs d'une pluralité de milieux participent à cette démarche: communautaire, artistique, universitaire, institutionnel et commercial. Le soutien de la Ville dans cette démarche est significatif et grandement apprécié. Ainsi, il s'agit là d'une action qui trouverait tout à fait sa place dans les actions de l'objectif qui concerne la synergie du quartier.

À partir de l'expérience d'une résidente du quartier, ce mémoire analyse le Plan d'action 2026-2029 de Saint-Roch et invite la Ville à déplacer son action d'une logique d'attractivité vers une approche centrée sur l'habitabilité, la cohabitation et la responsabilité publique

De l'attractivité à l'habitabilité : repenser Saint- Roch

Mémoire sur le projet de Plan d'action
Saint-Roch 2026-2029

Pascaline Lamare

Table des matières

Résumé exécutif	2
Introduction	4
De l'attractivité à l'habitabilité : sortir du récit de la revitalisation	5
Axe 1 – Sécurité, cohabitation et qualité du milieu : Soutenir la cohabitation plutôt que gérer l'inconfort.....	6
1. Sentiment de sécurité : un indicateur à manier avec précaution	6
2. Présence policière et présence humaine : trouver l'équilibre	6
3. Qualité du milieu : au-delà de la propreté et de l'ordre	7
4. Recommandation transversale pour l'axe 1.....	7
5. Questions et points de vigilance	7
Axe 2 – Culture et animation : De l'animation à la culture comme infrastructure urbaine	8
1. Culture vivante ou culture événementielle?.....	8
2. Indicateurs de succès : ce qui compte vraiment.....	9
3. Synergies culture, économie et communauté : attention aux effets pervers.....	9
4. Questions et points de vigilance	9
Axe 3 – Vitalité économique : Économie de quartier ou économie de vitrine?	10
1. La vacance commerciale : symptôme ou problème?.....	10
2. Quels commerces pour quel quartier?	11
3. Indicateurs économiques : ce qui manque	11
4. Télétravail, bureaux vacants et conversions : une opportunité à cadrer	11
5. Lecture transversale de l'axe 3 – Une vitalité économique pensée par le récit plus que par les conditions.....	12
6. Questions et points de vigilance	14
Axe 4 – Habitation : habiter Saint-Roch ou y loger, une différence décisive.....	16
1. Accueillir de nouveaux résidents : à quelles conditions?	16
2. Mixité sociale : un objectif souvent invoqué, rarement mesuré	16
3. Conversion des immeubles administratifs : opportunité ou risque?.....	17
4. Logement social et communautaire : un engagement à consolider	17
5. Habiter, ce n'est pas seulement se loger	17
6. Sortir de l'ambiguïté : logement abordable ou logement social?.....	17
7. Questions et points de vigilance	18
Conclusion – Assumer la responsabilité d'une ville habitée.....	19

Résumé exécutif

Ce mémoire propose une lecture critique et constructive du *Plan d'action 2026-2029 – Saint-Roch, centre-ville attractif*, à partir d'une posture claire : **Saint-Roch n'est pas un quartier à revitaliser, mais un quartier à habiter**. Il est déjà vivant, dense, traversé par des usages multiples et des réalités sociales visibles qui ne relèvent pas d'un échec urbain, mais d'un état contemporain des centres-villes.

Constats généraux

- Le Plan d'action repose sur un diagnostic sérieux et reconnaît plusieurs forces du quartier, notamment le rôle central des organismes communautaires, de la culture et de l'habitation.
- Toutefois, il demeure structuré par un paradigme d'attractivité, qui privilégie la fréquentation, l'image et la visibilité au détriment d'une approche centrée sur l'habitabilité et la responsabilité publique.
- Cette tension traverse l'ensemble des axes et peut entraîner des effets contre-productifs si elle n'est pas explicitement reconnue et corrigée.

Principaux enjeux soulevés par axe

Axe 1 – Sécurité, cohabitation et qualité du milieu

Les actions proposées sont pertinentes, mais les indicateurs mobilisés (notamment le sentiment de sécurité) demeurent fragiles et subjectifs. Une amélioration perçue peut masquer un déplacement ou une invisibilisation des populations vulnérables. Le mémoire recommande de mesurer la cohabitation à partir d'indicateurs d'habitabilité, d'accès aux services et de qualité des usages, plutôt que de propreté ou d'ordre.

Axe 2 – Culture et animation

La culture est reconnue comme moteur du quartier, mais demeure trop souvent pensée comme outil d'animation et de mise en valeur. Le mémoire plaide pour une reconnaissance explicite de la culture comme **infrastructure urbaine** (lieux de création, bibliothèques, médias communautaires), et non comme simple levier d'attractivité ou de pacification symbolique.

Axe 3 – Vitalité économique

L'axe repose sur une lecture partielle des enjeux économiques, privilégiant des stratégies de visibilité, de promotion et de stimulation de l'achalandage. Certaines actions (recours à des influenceurs, création de dispositifs déjà existants) révèlent un biais vers le récit plutôt que vers les conditions structurelles. Le mémoire appelle à recentrer la vitalité économique sur l'économie de proximité, la stabilité des commerces et la consolidation de l'écosystème existant, plutôt que sur une économie de vitrine.

Axe 4 – Habitation

Le diagnostic est juste, mais le recours au vocabulaire de « logement abordable » entretient une ambiguïté problématique. Le mémoire affirme que le logement social et communautaire doit être reconnu comme **levier prioritaire**, durable et relevant de la responsabilité publique, plutôt que de s'en remettre au marché privé pour assurer l'accessibilité résidentielle.

Recommandations transversales

- Sortir explicitement du récit de la revitalisation et adopter un cadre d'**habitabilité** comme principe directeur du Plan.

- Revoir les indicateurs de succès afin d'évaluer les effets sociaux réels des actions, et non uniquement leur visibilité ou leur fréquentation.
- Reconnaître et soutenir en priorité les initiatives existantes du milieu, plutôt que multiplier les dispositifs.
- Affirmer clairement la responsabilité publique de la Ville en matière de logement social, de cohabitation et de culture.

Conclusion

Saint-Roch peut devenir un quartier exemplaire, non pas par sa capacité à séduire ou à se mettre en scène, mais par la manière dont il assume sa complexité humaine. Faire de Saint-Roch un quartier habité, plutôt qu'un centre-ville à rendre attractif, exige un changement de paradigme politique clair. C'est à cette condition que le Plan d'action pourra réellement contribuer à une cohabitation durable, inclusive et socialement juste.

Introduction

Depuis plusieurs décennies, le quartier Saint-Roch fait l'objet de cycles successifs de « revitalisation ». On cherche à le redresser, à le normaliser, à lui faire retrouver un âge d'or que l'on situe tantôt dans un passé industriel idéalisé, tantôt dans les années 1990-2000 de la grande transformation culturelle du quartier. Cette manière de penser Saint-Roch, bien qu'animée de bonnes intentions, me semble aujourd'hui non seulement insuffisante, mais contre-productive. Le quartier Saint-Roch n'est pas, pour moi, un objet d'analyse abstrait ni un territoire à « requalifier » sur plan.

Saint-Roch n'est pas un quartier en attente de renaissance. C'est un quartier où l'on vit. J'y habite actuellement et vivais auparavant dans Saint-Jean-Baptiste. Je le pratique au quotidien, à pied, en transport collectif, à vélo et le quartier me permet le luxe de ne pas avoir de voiture. J'y travaille, j'y sors, j'y participe à la vie culturelle et communautaire. J'y observe les solidarités comme les tensions, les usages qui coexistent tant bien que mal, les fragilités qui s'expriment sans filtre. Saint-Roch est un quartier intensément habité, et c'est précisément ce qui dérange parfois.

Cette visibilité des réalités sociales, économiques et humaines n'est pas un dysfonctionnement urbain à corriger. Elle est le signe d'un centre-ville réel, poreux, traversé, qui ne se contente pas d'une mise en scène. Saint-Roch rend visibles des enjeux que d'autres quartiers parviennent encore à dissimuler. Il agit ainsi comme un révélateur des tensions contemporaines entre attractivité, cohabitation, justice sociale, culture et qualité de vie.

C'est depuis cette position située, celle d'une résidente, que je souhaite commenter le *Plan d'action 2026-2029 – Saint-Roch, centre-ville attractif*. Je tiens d'emblée à reconnaître la qualité du travail accompli par la Ville et ses partenaires, notamment la reconnaissance explicite de la complexité du quartier, le rôle central accordé aux organismes communautaires, l'importance de la culture comme infrastructure urbaine et la volonté affichée de maintenir une mixité sociale.

Toutefois, je crois nécessaire de questionner le paradigme qui continue de structurer le discours et certaines actions proposées. Chercher à « revitaliser » Saint-Roch ou à le rendre « attractif » suppose implicitement qu'il serait aujourd'hui déficient, en manque de vitalité ou en attente d'un retour à un état jugé préférable. Or, Saint-Roch n'est ni vide, ni mort, ni en friche. Il est plein. Plein de vies, de tensions, de contradictions, d'usages superposés.

Plutôt que de chercher à ramener Saint-Roch vers un âge d'or révolu, je propose de changer de paradigme et de le penser d'abord comme un quartier à habiter, à soutenir et à accompagner dans sa réalité actuelle. Un quartier où la qualité de vie se mesure moins à l'image projetée, à l'achalandage ou à la fréquentation touristique qu'à la capacité collective de faire coexister durablement des populations diverses, des fonctions multiples et des formes de présence parfois inconfortables, mais profondément humaines.

Le présent mémoire s'inscrit dans cette volonté : appuyer les orientations pertinentes du Plan d'action tout en invitant la Ville à rompre clairement avec une logique de réparation ou de nostalgie, pour adopter pleinement une vision de ville habitée, lucide et inclusive. Saint-Roch n'a pas besoin d'être « réparé ». Il a besoin d'être reconnu pour ce qu'il est, ici et maintenant.

De l'attractivité à l'habitabilité : sortir du récit de la revitalisation

Le Plan d'action 2026-2029 – Saint-Roch, centre-ville attractif s'inscrit dans une longue tradition de politiques urbaines cherchant à revitaliser les centres-villes, à en renforcer l'attractivité et à en améliorer l'image. Si ces objectifs ont pu être pertinents dans certains contextes, ils méritent aujourd'hui d'être interrogés à la lumière de la réalité contemporaine de Saint-Roch.

Parler de revitalisation suppose implicitement un déficit de vie, un manque à combler, un état antérieur plus souhaitable auquel il faudrait revenir. Or, Saint-Roch ne souffre pas d'un manque de vitalité. Il souffre plutôt d'un excès de projections, d'attentes contradictoires et de regards extérieurs qui cherchent à le rendre conforme à un idéal de centre-ville ordonné, sécuritaire et consommable.

Ce récit de l'attractivité tend à privilégier certaines fonctions du quartier au détriment d'autres. Il met l'accent sur la fréquentation, l'achalandage, l'image, la programmation événementielle et la consommation, souvent au nom d'un public à attirer plutôt que des populations déjà présentes à soutenir. Sans être explicitement excluant, ce cadre de pensée peut contribuer à invisibiliser des usages moins désirables mais constitutifs du quartier : la précarité, l'itinérance, les trajectoires de vie heurtées, les formes de présence qui échappent aux codes attendus de la ville vitrine.

À l'inverse, penser Saint-Roch à partir de l'habitabilité invite à un changement de regard. Il ne s'agit plus de se demander comment rendre le quartier attirant, mais comment le rendre vivable, soutenable et humain pour celles et ceux qui y résident, y travaillent, y étudient, y créent et y circulent déjà. L'habitabilité implique d'accepter que la qualité de vie urbaine ne se résume pas à l'absence d'inconfort, mais à la capacité collective de gérer cet inconfort sans exclusion ni déplacement forcé.

Cette approche permet de requalifier positivement des éléments souvent perçus comme des problèmes à éliminer. La visibilité des réalités sociales devient alors un enjeu de responsabilité collective plutôt qu'un échec d'aménagement. La cohabitation ne se limite plus à un objectif de pacification ou de contrôle, mais devient un travail constant d'ajustement, de médiation et de reconnaissance mutuelle. La culture cesse d'être un simple levier d'animation pour devenir un espace de dialogue, de friction et de mise en récit du réel.

Changer de paradigme ne signifie pas renoncer à toute ambition pour Saint-Roch. Cela signifie déplacer les critères de réussite. Un quartier habitable n'est pas nécessairement un quartier lisse, rassurant ou unanimement séduisant. C'est un quartier qui accepte sa complexité, qui soutient ses populations les plus vulnérables, qui valorise ses institutions culturelles comme lieux de sens et de lien, et qui reconnaît que le désordre apparent peut parfois être le prix d'une ville véritablement vivante.

Dans cette perspective, le Plan d'action gagnerait à expliciter plus clairement ce changement de regard et à arrimer ses actions à des indicateurs d'habitabilité autant qu'à des objectifs d'attractivité. Ce déplacement conceptuel permettrait non seulement de renforcer la cohérence du plan, mais aussi de désamorcer certaines tensions récurrentes entre résidents, commerçants, institutions et visiteurs, en affirmant que Saint-Roch n'est pas un décor à optimiser, mais un milieu de vie à accompagner.

Axe 1 – Sécurité, cohabitation et qualité du milieu : Soutenir la cohabitation plutôt que gérer l'inconfort

L'axe *Sécurité, cohabitation et qualité du milieu* constitue l'un des piliers du Plan d'action. Il aborde de front des enjeux sensibles et souvent instrumentalisés dans le débat public, notamment le sentiment d'insécurité, l'itinérance visible et la qualité des espaces publics. Je salue d'emblée la volonté de la Ville de ne pas réduire ces enjeux à une lecture strictement sécuritaire, ainsi que la reconnaissance explicite du rôle central des organismes communautaires et des services de proximité.

Plusieurs actions proposées vont clairement dans le sens d'une amélioration concrète des conditions de vie, tant pour les personnes résidentes que pour les populations plus vulnérables. Le soutien au Répit Basse-Ville, l'amélioration de l'accès aux services de base (douches, casiers, points d'eau), l'aménagement de locaux communautaires incluant un répit bas seuil dans l'église Saint-Roch, ou encore l'attention portée au verdissement et à la qualité des espaces publics sont des leviers essentiels pour une cohabitation plus humaine.

Toutefois, si les actions proposées sont globalement pertinentes, le cadre d'analyse et les indicateurs mobilisés méritent d'être questionnés afin d'éviter que la notion de sécurité ne se traduise principalement par une gestion de l'inconfort ou de la visibilité des populations marginalisées.

1. Sentiment de sécurité : un indicateur à manier avec précaution

Le Plan d'action s'appuie notamment sur des sondages de satisfaction indiquant une diminution du sentiment de sécurité dans l'arrondissement. Si cet indicateur est légitime, il demeure profondément subjectif et fortement influencé par les récits médiatiques, les discours politiques et les représentations sociales associées à l'itinérance et à la pauvreté.

Je souhaite souligner le risque de faire du sentiment d'insécurité un indicateur central de réussite des actions, sans le croiser systématiquement avec d'autres données qualitatives et sociales. Une amélioration du sentiment de sécurité ne garantit pas nécessairement une amélioration réelle de la cohabitation. Elle peut parfois résulter d'un déplacement des populations jugées dérangeantes, plutôt que d'une résolution des enjeux sous-jacents.

Je recommande donc que les indicateurs liés à la sécurité soient systématiquement accompagnés :

- d'indicateurs de **maintien ou d'amélioration de l'accès aux services** pour les populations vulnérables;
- d'évaluations qualitatives portant sur la **qualité des interactions** dans l'espace public;
- d'un suivi des effets des interventions sur les **organismes communautaires et leurs usagers**, et non uniquement sur la perception des autres publics.

2. Présence policière et présence humaine : trouver l'équilibre

Le maintien de l'équipe MULTI du Service de police de la Ville de Québec est présenté comme une mesure structurante. Sans nier l'utilité d'une présence policière de proximité dans certaines situations, je souhaite rappeler que la cohabitation sociale ne peut reposer principalement sur des leviers policiers.

À cet égard, les actions visant à maintenir des équipes d'entretien dédiées, à soutenir les organismes communautaires et à améliorer la qualité des espaces publics constituent des formes de présence humaine tout aussi déterminantes, sinon plus, pour apaiser les tensions et favoriser un usage partagé du quartier.

Il serait souhaitable que le Plan d'action explicite davantage comment ces différentes formes de présence se complètent, et que des indicateurs distincts permettent de mesurer leur impact respectif, plutôt que de les fondre implicitement dans un même objectif de sécurité.

3. Qualité du milieu : au-delà de la propreté et de l'ordre

Les actions liées à l'entretien, au mobilier urbain, au verdissement et à la requalification des espaces publics sont essentielles et largement bienvenues. Je tiens toutefois à souligner que la qualité du milieu ne se résume pas à la propreté ou à l'ordre visuel.

Un espace public de qualité est aussi un espace où la diversité des usages est tolérée, où la présence prolongée est possible sans obligation de consommer, et où les personnes marginalisées ne sont pas constamment perçues comme des anomalies à corriger. À ce titre, l'ajout de mobilier, de jeux participatifs et d'espaces de rencontre doit s'accompagner d'une réflexion explicite sur les usages attendus et acceptés de ces lieux.

4. Recommandation transversale pour l'axe 1

Je recommande que l'axe *Sécurité, cohabitation et qualité du milieu* soit évalué à l'aide d'indicateurs d'habitabilité, incluant notamment :

- l'accès et la fréquentation des services de proximité;
- la stabilité des organismes communautaires et de leurs activités;
- la diversité réelle des usages observés dans les espaces publics;
- la capacité des interventions à réduire les tensions sans déplacer les populations.

Cette approche permettrait de renforcer la cohérence de l'axe 1 avec une vision de Saint-Roch comme quartier habité, plutôt que comme espace à normaliser.

5. Questions et points de vigilance

Sur le sentiment de sécurité

- Quels mécanismes permettront de distinguer une amélioration réelle de la cohabitation d'un simple déplacement ou d'une invisibilisation des populations jugées dérangeantes?

Sur les indicateurs de réussite

- Quels indicateurs permettront d'évaluer si les actions de l'axe 1 améliorent effectivement l'habitabilité du quartier, au-delà de la propreté, de l'ordre et de la fréquentation?

Sur l'équilibre entre présence policière et présence humaine

- Comment la Ville définit-elle l'équilibre souhaité entre présence policière, présence communautaire et présence de services de proximité dans l'espace public?
- Existe-t-il des indicateurs distincts permettant d'évaluer l'impact respectif de ces différentes formes de présence sur la cohabitation sociale?

Sur les populations vulnérables

- Comment la Ville s'assurera-t-elle que les actions visant à améliorer le sentiment de sécurité ne se traduisent pas par une pression accrue sur les organismes communautaires ou par une restriction implicite des usages de l'espace public par les personnes en situation de précarité?
- Quels engagements concrets sont pris pour garantir le maintien et la pérennité des services bas seuil, indépendamment des variations de perception ou de fréquentation du quartier?

Sur la qualité des espaces publics

- Comment la Ville définit-elle un espace public de qualité à Saint-Roch : uniquement comme un espace propre et sécuritaire, ou comme un lieu permettant une pluralité d'usages, incluant la présence prolongée et non marchande?

Sur la gouvernance et le suivi

- La Ville s'engage-t-elle à rendre publics des bilans périodiques portant non seulement sur les actions réalisées, mais sur leurs effets sociaux réels dans le quartier?

Axe 2 – Culture et animation : De l'animation à la culture comme infrastructure urbaine

L'axe *Culture et animation* s'inscrit dans une continuité logique de l'histoire récente de Saint-Roch, dont la revitalisation a largement reposé, depuis les années 1990, sur la présence d'artistes, d'organismes culturels et d'institutions structurantes. Le Plan d'action reconnaît explicitement ce rôle et identifie avec justesse la culture comme un moteur central du quartier.

Je salue particulièrement la reconnaissance du caractère structurant des institutions culturelles existantes, la volonté de soutenir les arts vivants, la programmation annuelle et le rôle de la bibliothèque Gabrielle-Roy comme pôle culturel central. Ces orientations vont dans le sens d'une culture pensée comme une présence continue, et non comme une succession d'événements ponctuels.

Toutefois, l'axe 2 repose encore fortement sur une logique d'animation et de fréquentation, qui mérite d'être nuancée afin d'éviter que la culture ne soit instrumentalisée principalement comme outil d'image, de marketing territorial ou de pacification sociale.

1. Culture vivante ou culture événementielle?

Les actions visant à soutenir des événements festifs, à renforcer la programmation annuelle et à promouvoir Saint-Roch comme destination culturelle peuvent contribuer positivement à la vitalité du quartier. Cependant, lorsqu'elles deviennent des indicateurs centraux de réussite, elles risquent de favoriser une culture principalement événementielle, axée sur la fréquentation, la visibilité et la consommation, facilement comptable dans un tableau de bord pour une reddition de comptes désincarnée.

Or, la culture qui a façonné Saint-Roch est aussi, et peut-être surtout, une culture de création, de recherche, d'expérimentation et de friction. Elle s'inscrit dans le quotidien du quartier, parfois de manière discrète, parfois inconfortable, mais toujours profondément ancrée dans le tissu social.

Je recommande donc que le Plan d'action distingue plus clairement :

- la **culture comme animation** (événements, festivals, programmation ponctuelle);
- la **culture comme infrastructure** (lieux de création, ateliers, bibliothèques, médias communautaires, organismes).

Cette distinction est essentielle pour éviter que les ressources et les indicateurs ne favorisent systématiquement les formes les plus visibles et les plus rentables de culture.

2. Indicateurs de succès : ce qui compte vraiment

Les indicateurs implicites de l'axe 2 semblent reposer largement sur :

- l'augmentation de la fréquentation;
- la visibilité du quartier;
- l'attractivité touristique et événementielle.

Ces indicateurs, bien que légitimes, ne permettent pas à eux seuls d'évaluer la santé culturelle d'un quartier comme Saint-Roch. Une fréquentation en hausse peut coexister avec une fragilisation des artistes, une pression accrue sur les lieux de création ou une normalisation des contenus proposés.

Je suggère que la Ville se dote également d'indicateurs permettant de mesurer :

- la stabilité et la pérennité des lieux de création et de diffusion indépendants;
- l'accessibilité réelle de l'offre culturelle pour les résidentes et résidents du quartier;
- la diversité des pratiques culturelles soutenues, y compris celles qui échappent aux logiques événementielles;
- la capacité de la culture à jouer un rôle de médiation sociale, et non uniquement d'attraction.

3. Synergies culture, économie et communauté : attention aux effets pervers

Le Plan d'action encourage les synergies entre culture, économie et communauté, notamment par des programmes de rabais incitatifs et de consommation croisée. Si ces initiatives peuvent soutenir certains acteurs, elles risquent également de renforcer une vision de la culture comme levier de consommation.

Il importe de s'assurer que ces synergies ne se traduisent pas par une pression implicite sur les organismes culturels pour produire des retombées économiques mesurables au détriment de leur mission artistique ou sociale.

À ce titre, les médias communautaires, les bibliothèques et les lieux de création devraient être reconnus explicitement comme des espaces de production de sens, et non uniquement comme des vecteurs d'achalandage.

4. Questions et points de vigilance

Sur la définition de la culture

- Comment la Ville distingue-t-elle la culture comme animation de la culture comme infrastructure urbaine dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'axe 2?
- La Ville reconnaît-elle explicitement que certaines formes de création culturelle, moins visibles ou moins rentables, constituent néanmoins des éléments essentiels du tissu du quartier?

Sur les indicateurs

- Comment la Ville mesurera-t-elle l'impact des actions culturelles sur les résidentes et résidents du quartier, et pas uniquement sur les publics de passage ou touristiques?

Sur l'accessibilité et l'inclusivité

- Quelles mesures permettront de s'assurer que l'offre culturelle demeure accessible financièrement et symboliquement aux populations les plus précaires du quartier?

Sur les lieux et les artistes

- Quels engagements concrets sont pris pour assurer la pérennité des lieux de création et de diffusion dans un contexte de pression immobilière accrue?
- La Ville prévoit-elle des mécanismes pour protéger les ateliers d'artistes et les espaces de création de la logique spéculative qu'elle contribue par ailleurs à activer?

Sur l'image du quartier

- Comment la Ville s'assurera-t-elle que la mise en valeur culturelle de Saint-Roch ne contribue pas à une esthétisation du quartier au détriment de ses réalités sociales?

Axe 3 – Vitalité économique : Économie de quartier ou économie de vitrine?

L'axe *Vitalité économique* part d'un constat juste : Saint-Roch demeure un pôle économique majeur, mais il est confronté à une vacance commerciale et professionnelle en hausse, à des transformations profondes des usages du travail et à une fragilisation de certains commerces. Le Plan d'action reconnaît également la forte densité commerciale du quartier et la diversité de son tissu économique, ce qui constitue un point d'appui important.

Toutefois, la manière dont la vitalité économique est définie et mesurée soulève plusieurs questions quant au modèle de développement privilégié et à sa compatibilité avec une vision de Saint-Roch comme quartier habité.

1. La vacance commerciale : symptôme ou problème?

Le Plan d'action met l'accent sur la réduction de la vacance commerciale comme objectif central. Si la présence de locaux vacants peut affecter la perception du quartier, elle ne saurait être analysée uniquement comme un échec économique à corriger rapidement.

Dans un contexte de transformation des habitudes de consommation, de télétravail accru et de mutation des centres-villes nord-américains, la vacance commerciale doit être comprise comme un **symptôme de transition**, et non comme un dysfonctionnement isolé. Chercher à la réduire à tout prix peut conduire à privilégier des usages commerciaux peu ancrés localement, ou à favoriser une rotation rapide des commerces sans stabilité à long terme.

Je recommande donc de distinguer clairement :

- la vacance subie, liée à la spéculation ou à des loyers inadaptés;
- la vacance transitoire, liée à des transformations structurelles;
- la vacance stratégique, qui pourrait être mise à profit pour des usages temporaires, communautaires ou hybrides.

2. Quels commerces pour quel quartier?

Le Plan d'action souligne à juste titre la nécessité d'un meilleur équilibre commercial, notamment en ce qui concerne les commerces de proximité essentiels. Cette orientation est particulièrement pertinente dans un quartier où une proportion importante de la population est locataire, à faible revenu ou vit seule, avec quelques endroits où vivent des clientèles beaucoup plus favorisées.

Cependant, plusieurs actions proposées demeurent centrées sur l'augmentation de l'achalandage et l'attraction de clientèles externes, notamment par des programmes de rabais, de promotion et de mise en valeur de la rue Saint-Joseph comme destination.

Je souhaite insister sur le fait que la vitalité économique d'un quartier habité ne se mesure pas uniquement à la fréquentation, mais à la **capacité des commerces à répondre aux besoins quotidiens des résidentes et résidents**. Une épicerie de proximité, une pharmacie, une quincaillerie ou des services de base peuvent avoir un impact bien plus structurant sur la qualité de vie qu'un commerce attractif à fort roulement. Saint-Roch possède déjà plusieurs commerces qui répondent à ces besoins, il faut s'assurer de leur maintien.

3. Indicateurs économiques : ce qui manque

Les indicateurs implicites de l'axe 3 semblent reposer principalement sur :

- la réduction du taux de vacance;
- l'augmentation de l'achalandage;
- la fréquentation commerciale;
- la présence accrue de travailleurs et de fonctionnaires dans le quartier.

Ces indicateurs, bien que pertinents à certains égards, ne permettent pas de saisir la qualité ni la durabilité du tissu économique. Ils ne rendent pas compte, par exemple :

- de la stabilité des baux commerciaux;
- de l'évolution des loyers;
- de la diversité réelle des types de commerces;
- de l'accessibilité économique pour les populations locales.

Je recommande donc que la Ville intègre des indicateurs permettant d'évaluer la **résilience économique** du quartier, et non uniquement sa performance à court terme.

4. Télétravail, bureaux vacants et conversions : une opportunité à cadrer

Le Plan d'action identifie à juste titre la transformation durable des usages du travail, notamment l'augmentation du télétravail, comme un facteur influençant la vitalité économique de Saint-Roch. Toutefois, l'enjeu ne se limite pas à la diminution ou au retour des flux de travailleurs dans le quartier.

Un centre-ville comme Saint-Roch ne tire pas sa vitalité uniquement de la présence fonctionnelle de travailleurs accomplissant des tâches, mais de la densité d'interactions non planifiées qu'il permet : échanges informels, croisements entre milieux professionnels, culturels et communautaires, circulation d'idées et de pratiques.

Dans cette perspective, la Ville pourrait, en parallèle des actions ciblées, réfléchir aux conditions urbaines qui favorisent le retour en présentiel et permettent la **friction intellectuelle et sociale** indispensable à la vitalité d'un quartier central. Une stratégie fondée uniquement sur l'achalandage ou la présence quantitative risque de passer à côté de cette dimension qualitative essentielle.

Le Plan d'action identifie avec justesse la hausse du taux d'inoccupation des bureaux et évoque la possibilité de requalifier certains immeubles. Cette orientation ouvre des perspectives intéressantes, notamment en matière de conversion vers des usages résidentiels ou mixtes.

Toutefois, ces transformations doivent être encadrées afin d'éviter une reconversion purement spéculative ou une monoculture fonctionnelle. La vitalité économique de Saint-Roch repose précisément sur la **mixité des fonctions** : travail, habitation, culture, services.

Il serait souhaitable que la Ville précise les critères guidant ces reconversions et les objectifs sociaux poursuivis.

5. Lecture transversale de l'axe 3 – Une vitalité économique pensée par le récit plus que par les conditions

Pris dans son ensemble, l'axe *Vitalité économique* repose sur un diagnostic partiellement juste, mais incomplet. Il identifie correctement certains symptômes visibles mais tend à y répondre par des leviers qui relèvent davantage de la **gestion de l'image** et de la stimulation de la fréquentation que d'une transformation des conditions structurelles de l'économie de quartier.

Cette orientation traduit une conception implicite de la vitalité économique comme phénomène principalement **exogène** : attirer des clientèles, des travailleurs, des consommateurs, des regards. Or, dans un quartier central et densément habité comme Saint-Roch, la vitalité économique est d'abord **endogène**. Elle repose sur la capacité des commerces et services à s'inscrire dans les usages quotidiens des résidentes et résidents, à durer dans le temps et à coexister avec une population socialement diversifiée.

Une confusion persistante entre vitalité et visibilité

Plusieurs actions de l'axe 3 suggèrent que les difficultés économiques du quartier seraient en partie attribuables à un déficit d'image ou à une mauvaise perception du secteur. Les stratégies proposées, promotion, influenceurs, signature visuelle, communication sur le stationnement, relèvent de cette logique.

Sans nier l'importance de la communication, cette approche tend à confondre **vitalité économique** et **visibilité commerciale**. Or, un quartier peut être très visible sans être économiquement résilient, tout comme il peut être moins spectaculaire tout en répondant efficacement aux besoins de sa population.

En misant fortement sur des outils narratifs, l'axe 3 risque de traiter les effets plutôt que les causes, et de renforcer l'idée que les enjeux économiques de Saint-Roch relèveraient principalement d'un problème de perception, plutôt que de facteurs structurels tels que :

- l'évolution des loyers commerciaux;

- la précarité d'une partie de la population résidente;
- la transformation durable des habitudes de consommation;
- la pression immobilière et la rotation rapide des commerces.

Une économie pensée pour des clientèles de passage

L'axe 3 accorde une place importante à l'augmentation de l'achalandage et à la fréquentation quotidienne, notamment par le retour de travailleurs et de fonctionnaires dans le quartier. Si ces stratégies peuvent bénéficier à certains commerces, elles favorisent implicitement une **économie de jour**, centrée sur des clientèles de passage, au détriment d'une économie de proximité ancrée dans la vie résidentielle.

Cette orientation pose un risque clair : celui de voir se développer une offre commerciale adaptée aux horaires, aux revenus et aux attentes de publics externes, sans nécessairement répondre aux besoins des personnes qui habitent le quartier à l'année. À terme, ce décalage peut fragiliser la mixité fonctionnelle et accentuer le sentiment de dépossession exprimé par certaines populations locales.

Une approche par dispositifs plutôt que par écosystème

L'analyse de certaines actions, notamment celles visant la création d'un incubateur commercial ou le recours à des initiatives promotionnelles spécifiques, révèle une tendance à penser l'intervention municipale par **ajout de dispositifs**, plutôt que par consolidation de l'existant.

Cette approche comporte plusieurs risques :

- duplication d'initiatives déjà en place;
- fragmentation des ressources;
- affaiblissement des acteurs déjà actifs sur le terrain;
- perte de lisibilité pour les entrepreneuses et entrepreneurs.

Dans un quartier comme Saint-Roch, où l'écosystème communautaire et économique est dense mais sollicité, la valeur ajoutée de la Ville devrait résider moins dans la création de nouvelles structures que dans sa capacité à **stabiliser, coordonner et soutenir durablement** celles qui existent déjà.

Des indicateurs orientés vers le court terme

Enfin, l'axe 3 repose sur des indicateurs de succès majoritairement quantitatifs et à court terme : taux de vacance, achalandage, fréquentation, visibilité. Ces indicateurs ne permettent pas d'évaluer la **qualité** ni la **durabilité** du tissu économique.

Ils ne rendent pas compte :

- de la longévité des commerces;
- de leur accessibilité économique;
- de leur contribution réelle à la qualité de vie;
- de leur capacité à s'adapter aux réalités sociales du quartier.

En l'absence d'indicateurs de résilience économique et d'habitabilité commerciale, le risque est de déclarer un succès là où les fragilités persistent, voire s'aggravent.

Pour une vitalité économique au service de l'habitabilité

Une relecture de l'axe 3 à partir du paradigme de l'habitabilité permettrait de recentrer l'action publique sur des questions fondamentales : Quels commerces sont nécessaires à la vie quotidienne du quartier? Quelles conditions permettent à ces commerces de durer? Comment soutenir une économie qui ne repose pas uniquement sur l'attraction, mais sur l'ancrage?

À défaut de ce déplacement, l'axe *Vitalité économique* risque de renforcer une économie de vitrine, performante en apparence, mais fragile sur le plan social et peu alignée avec les objectifs de cohabitation, de mixité et de qualité de vie qui traversent pourtant l'ensemble du Plan d'action.

6. Questions et points de vigilance

Quand le diagnostic glisse vers le récit

Parmi les actions proposées à l'axe *Vitalité économique*, certaines semblent reposer moins sur une analyse structurelle des enjeux du quartier que sur une réponse aux perceptions négatives associées à son image. C'est notamment le cas de l'action visant à soutenir le déploiement de *Rendez-vous Saint-Roch*, présenté comme un programme d'influenceurs ou de personnalités locales destiné à stimuler l'intérêt pour le quartier comme destination commerciale.

Cette action pose question quant au diagnostic qui la sous-tend. Elle semble présumer que les difficultés économiques du quartier relèveraient principalement d'un problème d'image ou de réputation, qu'il suffirait de corriger par un meilleur récit. Or, les enjeux identifiés ailleurs dans le Plan d'action sont d'abord de nature structurelle.

Recourir à des influenceurs comme levier de vitalité économique risque ainsi de déplacer le regard des causes vers les perceptions, en traitant un phénomène complexe par une stratégie de communication. Ce type d'approche peut, à court terme, modifier l'attention portée au quartier, mais il ne répond pas aux enjeux fondamentaux d'accessibilité, de stabilité commerciale et de réponse aux besoins quotidiens des résidentes et résidents.

Plus encore, cette action participe d'une logique de mise en scène du quartier, où l'expérience urbaine est médiatisée, sélectionnée et esthétisée. Elle comporte le risque de produire un récit déconnecté des réalités vécues, voire en tension avec celles-ci, en valorisant certaines formes de fréquentation au détriment d'autres usages moins « montrables ».

Dans un quartier comme Saint-Roch, où les tensions entre image projetée et réalité vécue sont déjà vives, ce type d'intervention mérite une vigilance particulière. La vitalité économique ne peut reposer durablement sur une stratégie d'influence ou de marketing territorial. Elle exige des conditions matérielles et sociales stables : des loyers adaptés, des commerces de proximité viables, une population résidente soutenue, et un tissu institutionnel solide.

Je recommande donc que la Ville :

- explicite clairement les **hypothèses** qui justifient le recours à ce type d'action;
- évalue ses effets non seulement en termes de visibilité, mais aussi d'**impacts réels sur les commerces de proximité**;

- s'assure que les ressources consacrées à ces initiatives ne se fassent pas au détriment d'actions structurelles plus déterminantes pour l'habitabilité du quartier.

Ne pas réinventer ce qui existe déjà

L'action visant à « soutenir un incubateur commercial prenant la forme d'une boutique éphémère ayant pignon sur rue afin d'appuyer les entrepreneuses et entrepreneurs désireux de se lancer en affaires dans le quartier » soulève un étonnement important.

Un tel dispositif existe déjà à Saint-Roch, sur la rue Saint-Joseph, sous la forme de [Trampoline – boutique éphémère](#), un projet d'incubateur commercial porté par le Fonds d'emprunt Québec. Ce projet est bien implanté dans le quartier, reconnu par le milieu et directement aligné avec les objectifs évoqués dans le Plan d'action : soutien à l'entrepreneuriat local, occupation de locaux vacants, expérimentation commerciale à faible risque et ancrage dans le tissu de proximité.

Dans ce contexte, la formulation de l'action laisse croire soit à une méconnaissance des initiatives existantes, soit à une volonté de créer un nouveau dispositif parallèle, au risque de fragmenter les efforts, de diluer les ressources et de multiplier les structures là où une consolidation serait plus pertinente.

Cette situation pose un enjeu de cohérence et d'efficacité de l'action publique. Lorsqu'un outil fonctionne déjà sur le terrain, la valeur ajoutée de l'intervention municipale devrait d'abord consister à le soutenir, le renforcer, le stabiliser ou l'élargir, plutôt qu'à en concevoir un nouveau sous une appellation générique.

Je recommande donc que cette action soit reformulée de manière explicite afin de :

- reconnaître formellement l'existence de Trampoline – boutique éphémère;
- préciser si l'intention de la Ville est de soutenir un projet existant, de le bonifier ou d'en assurer la pérennité;
- éviter toute duplication qui nuirait à la lisibilité et à l'efficacité de l'écosystème entrepreneurial local

Sur la définition de la vitalité

- Comment la Ville définit-elle la **vitalité économique** d'un quartier habité comme Saint-Roch : par la fréquentation et l'achalandage, ou par la capacité à répondre aux besoins quotidiens de ses résidentes et résidents?
- Quels arbitrages la Ville est-elle prête à faire lorsque ces deux objectifs entrent en tension?

Sur les indicateurs

- Quels indicateurs permettront d'évaluer la **durabilité** du tissu commercial (stabilité des commerces, diversité des services, évolution des loyers)?

Sur les travailleurs et le télétravail

- L'augmentation du nombre de fonctionnaires travaillant dans le quartier est présentée comme un levier de vitalité. Comment la Ville s'assurera-t-elle que cette stratégie bénéficie réellement aux commerces de proximité et ne renforce pas une économie de jour déconnectée des résidentes et résidents?
- Quelles leçons la Ville tire-t-elle des transformations durables du télétravail dans sa planification économique?

Sur les conversions et la mixité fonctionnelle

- Quels critères guideront la conversion des immeubles de bureaux vacants afin de préserver la **mixité fonctionnelle** du quartier?
- La Ville s'engage-t-elle à intégrer des objectifs sociaux et résidentiels clairs dans ces projets de reconversion?

Axe 4 – Habitation : habiter Saint-Roch ou y loger, une différence décisive

L'axe *Habitation* aborde des enjeux centraux pour l'avenir de Saint-Roch : croissance démographique, pression sur le parc locatif, maintien de l'abordabilité et mixité sociale. Le diagnostic posé est globalement juste et s'appuie sur des données probantes, notamment la forte proportion de locataires, la prévalence du faible revenu et la part significative de logements sociaux et communautaires déjà présente dans le quartier.

Je tiens à saluer explicitement certaines orientations fortes du Plan d'action, notamment :

- le recours au **droit de préemption** pour la réalisation de logements sociaux;
- la reconnaissance de la nécessité de **maintenir et bonifier la mixité sociale**;
- la volonté d'encadrer l'hébergement touristique illégal;
- l'attention portée à la diversification de l'offre résidentielle.

Ces orientations constituent des leviers importants et cohérents avec une vision de Saint-Roch comme quartier habité. Toutefois, comme pour les autres axes, la manière dont les objectifs sont formulés et les indicateurs mobilisés appelle une vigilance particulière.

1. Accueillir de nouveaux résidents : à quelles conditions?

L'objectif visant à « favoriser l'installation de nombreux nouveaux résidents et résidentes » repose sur une projection de croissance démographique importante. Si cette croissance est inévitable et peut constituer une richesse pour le quartier, elle ne saurait être considérée comme un objectif en soi.

Dans un contexte de rareté des logements abordables et de précarité d'une partie de la population actuelle, l'enjeu n'est pas tant d'augmenter le nombre de résidents que de **choisir les conditions dans lesquelles cette croissance s'opère**. Une augmentation du nombre de logements privés, même importante, ne garantit ni l'abordabilité, ni la stabilité résidentielle, ni la préservation des communautés existantes.

Je recommande donc que la Ville explicite davantage les **critères sociaux** qui guideront l'accueil de nouveaux projets résidentiels, au-delà des seuls volumes construits.

2. Mixité sociale : un objectif souvent invoqué, rarement mesuré

La mixité sociale est au cœur de l'axe 4, mais elle demeure un concept fragile s'il n'est pas accompagné d'indicateurs clairs. Dans les faits, la mixité peut aussi devenir un euphémisme pour des processus de remplacement progressif des populations les plus précaires.

À ce titre, il serait essentiel que la Ville précise :

- comment elle entend **mesurer l'évolution réelle de la mixité sociale**;
- quels seuils ou garde-fous permettront d'éviter une érosion graduelle de l'abordabilité;
- comment seront suivis les effets des projets privés sur les loyers du parc existant.

Sans ces balises, la mixité risque de demeurer un principe déclaratif plutôt qu'un objectif opérationnel.

3. Conversion des immeubles administratifs : opportunité ou risque?

L'identification d'immeubles administratifs propices à la conversion en logements constitue une piste intéressante, notamment dans un contexte de vacance des bureaux. Toutefois, ces conversions soulèvent plusieurs enjeux qui méritent d'être encadrés plus explicitement.

Sans balises claires, ces projets peuvent :

- produire majoritairement des logements de petite taille et à prix élevé;
- renforcer une mono-occupation par des ménages à revenus plus élevés;
- accentuer la pression sur les services et commerces de proximité.

Il serait souhaitable que la Ville précise les **objectifs sociaux poursuivis** dans ces conversions : typologie des logements, niveaux de loyers visés, intégration de logements familiaux ou communautaires.

4. Logement social et communautaire : un engagement à consolider

La présence déjà importante de logements sociaux et communautaires à Saint-Roch est reconnue dans le Plan d'action, tout comme la nécessité de poursuivre leur développement. Le recours au droit de préemption est, à cet égard, un signal fort.

Toutefois, cet engagement gagnerait à être renforcé par :

- des cibles chiffrées claires;
- un échéancier précis;
- une articulation explicite avec les projets privés en cours ou à venir.

Sans ces éléments, le risque est que le logement social demeure un correctif marginal, plutôt qu'un pilier structurant de l'évolution résidentielle du quartier.

5. Habiter, ce n'est pas seulement se loger

Enfin, l'axe 4 aborde peu la question du **rapport au logement comme expérience de vie**. Habiter Saint-Roch, ce n'est pas seulement disposer d'un toit, mais pouvoir s'inscrire dans un milieu : accéder à des services, à des espaces publics de qualité, à une vie culturelle et communautaire, sans être constamment menacé par la hausse des loyers ou l'instabilité résidentielle.

À ce titre, l'axe *Habitation* gagnerait à être davantage articulé avec les autres axes, notamment ceux portant sur la culture, la vitalité économique et la qualité du milieu, afin de penser le logement comme une composante d'un **écosystème de vie**, et non comme un simple enjeu quantitatif.

6. Sortir de l'ambiguïté : logement abordable ou logement social?

L'axe *Habitation* mobilise de manière récurrente la notion de « logement abordable », souvent mise en parallèle avec celle de logement social. Or, cette distinction, devenue courante dans le discours public, mérite d'être interrogée, car elle n'est ni neutre ni équivalente sur le plan des responsabilités publiques.

Le logement social constitue un **engagement collectif clair**, porté par l'État et les municipalités, fondé sur des mécanismes durables de contrôle des loyers, de protection des ménages et de stabilité résidentielle. Il repose sur une reconnaissance explicite du logement comme **droit fondamental** et comme infrastructure sociale essentielle au même titre que l'éducation ou la santé.

À l'inverse, la notion de logement abordable est largement **relative et mouvante**. Elle renvoie à des seuils de marché, à des comparaisons de prix ou à des programmes temporaires, sans garantir ni la pérennité de l'abordabilité ni la protection des ménages à long terme. Dans les faits, ce vocabulaire permet souvent de transférer la responsabilité de l'offre résidentielle vers le secteur privé, en supposant que le marché pourra, sous certaines conditions, répondre à des besoins sociaux structurels.

Dans un quartier comme Saint-Roch, marqué par une forte proportion de ménages à faible revenu, par une pression immobilière croissante et par une histoire importante de logement social et communautaire, cette ambiguïté n'est pas anodine. Elle peut contribuer à légitimer des projets privés présentés comme « abordables » à court terme, tout en participant, à moyen et long terme, à l'érosion de l'abordabilité réelle et à l'instabilité résidentielle.

Je soutiens donc qu'il est nécessaire de **changer de vocabulaire pour changer de cadre d'action**. À Saint-Roch, l'enjeu n'est pas seulement de produire des logements relativement moins chers que le marché, mais de garantir des logements **durablement accessibles**, soustraits à la spéculation et arrimés aux capacités réelles des ménages qui habitent déjà le quartier.

7. Questions et points de vigilance

- Quels indicateurs permettront d'évaluer non seulement l'augmentation de l'offre résidentielle, mais le **maintien réel de l'abordabilité** à Saint-Roch?
- Comment la Ville mesurera-t-elle l'évolution de la **mixité sociale**, et quels mécanismes permettront de corriger une trajectoire menant à l'exclusion progressive des ménages à faible revenu?
- Les conversions d'immeubles administratifs feront-elles l'objet de **critères sociaux explicites** (typologie, loyers, inclusion de logements familiaux ou communautaires)?
- Quelles cibles chiffrées la Ville se donne-t-elle en matière de **logement social et communautaire** à l'échelle du quartier?
- Comment la Ville s'assurera-t-elle que la croissance résidentielle ne se fasse pas au détriment de la **stabilité des populations déjà en place**?
- La Ville reconnaît-elle que le recours accru à la notion de logement abordable peut constituer un glissement de responsabilité du public vers le privé?
- Est-elle prête à affirmer explicitement que le logement social, et non l'abordabilité relative, doit être le principal outil de maintien de la mixité sociale dans le quartier?

Conclusion – Assumer la responsabilité d’une ville habitée

Le *Plan d’action 2026-2029 – Saint-Roch, centre-ville attractif* témoigne d’un travail sérieux et d’une volonté réelle d’agir sur des enjeux complexes. Il reconnaît la densité sociale du quartier, le rôle structurant des organismes communautaires, l’importance de la culture et la nécessité de soutenir l’habitation. À ce titre, il constitue une base de discussion légitime et nécessaire.

Toutefois, l’analyse des différents axes met en lumière une tension persistante entre deux manières de penser la ville. D’un côté, une approche encore largement structurée par les notions d’attractivité, de visibilité et de fréquentation. De l’autre, une réalité urbaine faite d’habitants, de pratiques quotidiennes, de fragilités sociales et de rapports de cohabitation qui ne se laissent ni lisser ni optimiser sans coût humain.

Saint-Roch n’est pas un quartier à revitaliser. Il est déjà vivant. Il est habité. Il est traversé par des contradictions qui ne relèvent pas d’un dysfonctionnement, mais d’un état urbain contemporain que l’action publique doit apprendre à accompagner plutôt qu’à corriger. Chercher à lui redonner un âge d’or, réel ou fantasmé, revient à éviter la question centrale : comment assumer, politiquement et collectivement, la complexité d’un centre-ville populaire, culturel et socialement exposé?

Ce mémoire plaide pour un changement de paradigme clair. Penser Saint-Roch comme un quartier à habiter plutôt qu’un espace à rendre attractif implique de déplacer les critères de réussite de l’action publique. Cela suppose de privilégier la cohabitation plutôt que la pacification, la culture comme infrastructure plutôt que comme vitrine, l’économie de proximité plutôt que la seule stimulation de l’achalandage, et le logement social plutôt que des formes d’abordabilité relatives laissées aux mécanismes du marché.

Ce déplacement n’est pas qu’un enjeu de vocabulaire. Il engage une responsabilité publique explicite. En matière de logement, de services, de culture et de développement économique, la Ville ne peut se contenter d’un rôle d’animateur ou de facilitateur. Elle doit assumer pleinement son rôle de garante des conditions matérielles qui rendent la vie urbaine possible pour toutes et tous, y compris, et surtout, pour les populations les plus vulnérables.

Saint-Roch peut devenir un quartier exemplaire. Non pas parce qu’il serait plus propre, plus séduisant ou plus rentable, mais parce qu’il serait reconnu et soutenu pour ce qu’il est : un milieu de vie dense, imparfait, profondément humain. À condition d’oser rompre avec les récits rassurants et d’assumer que faire la ville, aujourd’hui, relève moins de la mise en scène que d’un engagement politique envers celles et ceux qui l’habitent, ici et maintenant.

Annexe 2.14 citoyen de Saint-Roch

J'habite le quartier Saint-Roch depuis près de 20 ans. J'y vis, j'y travaille quotidiennement et je suis un client fidèle de ses commerces et de ses restaurants. J'ai choisi Saint-Roch spécifiquement parce qu'il s'agit de l'un des rares secteurs à Québec axés sur le déplacement actif; je ne possède pas de véhicule et je vis pleinement le concept de quartier TOD (Transit-Oriented Development). Parce que la Ville est largement dominée par le "tout à l'auto", Saint-Roch offre un mode de vie durable et humain que de nombreuses familles aimeraient probablement adopter. Cependant, plus le quartier se détériore, moins ce modèle est attractif.

En tant qu'homme de 45 ans en bonne forme physique, je suis rendu au point de craindre pour ma sécurité. Cette situation est anormale et témoigne de la gravité du climat actuel. C'est avec cet attachement et cette expertise de terrain que je demande l'intégration des actions suivantes au Plan d'action 2026-2029:

- Imposer une décentralisation des services sociaux: Telle qu'imposée il y a plusieurs années, la cohabitation entre citoyens et itinérants ne fonctionne pas, car elle est à sens unique. La Ville doit impérativement refuser toute nouvelle concentration de services sociaux dans Saint-Roch et forcer une répartition équitable dans d'autres secteurs de la Ville. Saint-Roch n'est pas institution psychiatrique à ciel ouvert.

Bien que les services communautaires aident une clientèle dans le besoin, ils négligent trop souvent le bien-être du citoyen. Par exemple, l'existence d'un centre d'injection supervisé a un impact direct sur nous: si l'usage de seringues propres relève de la santé publique, les crises et psychoses qui en résultent se produisent en pleine rue, impactant directement notre sécurité et la salubrité de notre environnement.

- Assurer l'ordre public par une présence policière accrue: Il faut cesser l'amalgame entre vulnérabilité et délinquance. Le terme "itinérance" ne doit plus servir de bouclier pour excuser le vandalisme ou la consommation de drogues dures. Une présence policière à pied, permanente et visible, est primordiale pour dissuader les méfaits. On doit cesser d'être conciliant : même si une personne est insolvable, un acte criminel demeure un acte criminel et doit être traité comme tel. Saint-Roch a en ce moment la réputation d'un quartier où tout est permis. Je suis d'avis que des personnes qui possèdent un logement viennent dans le quartier pour s'amuser et profiter du laxisme de la police face à certains méfaits; cela doit cesser immédiatement.

Je suis rendu au point où je n'invite plus ma famille dans le quartier. La consommation de drogues dures et ses effets ne doivent pas faire partie de notre quotidien. Oui, cela est une

Annexe 2.14 citoyen de Saint-Roch

réalité, mais je refuse de considérer comme étant "normale" que de jeunes enfants soient témoins de comportements disgracieux et de gens en crise.

On doit arrêter de supposer, et d'attendre, que le logement résoudra tous les problèmes du quartier. Des cas lourds doivent être pris en charge par les autorités; le citoyen n'a pas à subir des comportements qui sont déplacés en société.

- Sécuriser le corridor Parvis/Lauberivière: Il est urgent de déplacer les services aux itinérants situés entre le parvis de l'église et Lauberivière pour libérer la rue Saint-Joseph; cela intimide les clients et les citoyens. Le frigo partage du parvis doit aussi être déplacé, car l'insalubrité y est chronique. De plus, l'éclairage urbain doit être entièrement repensé: les zones d'ombre, notamment devant les vitrines fermées comme celle de l'ancien Benjo, créent des recoins anxiogènes qu'il faut éliminer.

- Éradiquer les verrues urbaines et les graffitis: La Ville doit agir avec fermeté (expropriation ou amendes punitives) pour forcer la rénovation des bâtiments abandonnés qui bloquent le développement. De plus, la Ville doit effacer systématiquement tous les graffitis sur son territoire, sans attendre l'accord de propriétaires négligents.

- Soutenir la vitalité économique et le retour des travailleurs: La rue Saint-Joseph est en déclin. Bien que ce soit la réalité de plusieurs centre-villes, sa réalité est bien plus précaire que celle des rues Cartier, Maguire ou de la 3e Avenue. Pour que le retour des travailleurs soit durable, la Ville doit instaurer des crédits de taxes pour les commerces locaux et corriger la compétition avec les banlieues et les centres d'achat en offrant, par exemple, les premières heures de stationnement gratuitement. Contrairement à ce que mentionne le plan d'action, l'offre de stationnement n'est pas déficiente. Le problème est la compétition avec les gros centres d'achats où le stationnement est largement disponible et gratuit.

- Moderniser l'urbanisme et accélérer les processus administratifs: La lourdeur bureaucratique est un frein majeur. Je me suis fait construire dans le quartier, et mon propre projet a remporté un Prix d'excellence en architecture de la Ville, mais j'ai failli abandonner à plusieurs reprises devant une administration qui met des années à octroyer des permis. La Ville doit cesser d'être obsessionnelle sur des détails esthétiques mineurs (couleur de la brique) tout en étant laxiste face aux bâtisses en ruine. Il faut lever les barrières à l'investissement privé pour revitaliser le bâti.

- Favoriser la mixité économique par l'habitation et le tourisme: Saint-Roch a besoin de nouveaux résidents disposant d'un pouvoir d'achat pour fréquenter les restaurants et

Annexe 2.14 citoyen de Saint-Roch

commerces, et pas uniquement de logements sociaux. De même, je soutiens l'offre Airbnb et l'hébergement touristique; les touristes représentent une part vitale du chiffre d'affaires de nos commerçants. Sans cette clientèle, nos institutions locales ne survivront pas. Je salue l'acceptation du projet de l'Îlot Dorchester par la Ville, qui amènera résidents et touristes dans le quartier.

- Restaurer l'image positive et le rayonnement du quartier: Il faut inverser le récit négatif actuel en ramenant des événements d'envergure. Le quartier a souffert du départ du Festival de magie, d'Envol et Macadam, de Carac'terre et du Festival de Jazz. Il faut redonner à Saint-Roch sa réputation de "quartier des artistes" en mettant de l'avant La Bordée et La Charpente des Fauves. Le festival St-Roch XP doit perdurer. Le projet Aura est un excellent pas dans cette direction. Enfin, facilitons l'installation de terrasses, notamment sur la rue du Parvis, pour en faire une destination vibrante.

En conclusion, après 20 ans d'investissement personnel et financier dans Saint-Roch, je demande un plan qui priorise enfin le retour à un environnement sain, équilibré et sécuritaire. Le plan d'action est une initiative nécessaire, mais là où la Ville sollicite la patience des citoyens, je réponds que la nôtre est épuisée depuis longtemps. La Ville doit comprendre que Saint-Roch a assez donné : le coup de barre doit être majeur, car les citoyens sont à bout de souffle.

Axe 1 Itinérance et pauvreté : l'approche retenue, qui passe largement par le soutien aux organismes œuvrant auprès des personnes démunies, est selon moi la bonne. Elle est basée dans l'empathie, l'aide, le soutien. Je vis dans Saint-Roch depuis 1997 et je vois bien l'augmentation des itinérants, mais je trouve que beaucoup de gens exagèrent quand ils parlent d'insécurité. Sérieusement..., les personnes démunies demandent des sous en disant s'il vous plait... ils vous disent bonne journée, merci, etc...

Verdissement : Ici, je pense qu'il faut simplement réaliser les projets qui ont déjà été proposés. Je pense au projet de transformer l'autoroute laurentienne en boulevard urbain... Faire une entrée de ville plus intéressante visuellement, plus humaine, et en même temps envoyer le message aux automobilistes qu'il faut ralentir, respecter les traverses piétonnes, respecter les STOPS...

Axe 2 : St-Roch est un lieu de création, d'exposition, et de performance artistique depuis longtemps. Il s'agit surtout de miser sur ces acquis et soutenir les organismes en place. Pas besoin de réinventer la roue. Et c'est très dommage que la Ville a démoli l'auditorium Joseph-Lavergne (qui pouvait opérer même quand la bibliothèque GR était fermée).

Axe 3 : Vitalité économique. Je me souviens de l'époque du mail Saint-Roch, quand il fallait aller jusqu'au « Métro » à la limite Est du quartier pour faire son épicerie. Les choses ont beaucoup changé, et largement pour le mieux. Si certains commerces ont eu de la difficulté et ont fermé, c'est parce qu'ils n'ont pas tenu compte du quartier et ont miser sur une « gentrification » dont on ne veut pas et qui n'arrivera pas. Il y a eu un Hugo Boss, un « bar à champagne » honteusement planté devant une soupe populaire, une boutique de sous-vêtements de luxe, une de montres haut de gamme, et plusieurs autres essais du genre visant à attirer une clientèle fortunée à la recherche d'un luxe complètement déconnecté de la réalité du quartier. Les problèmes de « vitalité » économique sont largement dus à des attentes irréalistes, liés à d'arrogants idéaux de transformation sociale...

Les commerces bien adaptés au quartier fonctionnent (s'ils sont bien gérés, évidemment) : cafés, restaurants, services et boutiques qui s'adressent autant aux gens du quartier qu'aux gens de passage. Si un certain café (je ne dis pas son nom) a dû fermer sur Saint-Joseph, c'est qu'il ne respectait pas les heures d'ouvertures affichées, et ouvrait une heure en retard le matin... Pas terrible pour fidéliser une clientèle...

Dans un autre ordre d'idées, Saint-Roch comporte un nombre important d'édifices à caractère patrimonial. Par exemple les façades commerciales de la rue Saint-Joseph, l'église Saint-Roch, d'anciennes usines et manufactures, et un tissu urbain de type faubourg qui subsiste à plusieurs endroits. Il faudrait mieux mettre cela en valeur (par une signalisation historique renouvelée, par exemple).

L'éclairage de la SDC sur la rue Saint-Joseph est complètement désuet, et il faudrait profiter de l'occasion pour développer un éclairage qui mette mieux en valeur les qualités architecturales des édifices anciens de la rue.

Axe 4 : Habitation :

La mise en chantier de nouveaux bâtiments, c'est bien dans la mesure où ceux-ci respectent l'échelle du quartier. Je déplore qu'un projet comme celui de l'îlot Dorchester tel qu'adopté en juin 2025 ait même pu être considéré... Ce projet casse l'échelle du quartier où il sera implanté, il rejette toute tentative de transition entre les gabarits du boulevard Charest et le quartier résidentiel adjacent, il s'élève à une hauteur sans aucun respect pour la topographie (coteau Sainte-Geneviève, quartier Saint-Jean-Baptiste), il augmentera de manière radicale la circulation automobile dans les petites rues environnantes, et ne contribuera en rien à la lutte contre les îlots de chaleur... Est-ce un projet conçu pour amener, au nom de la mixité sociale, des clients dans les boutiques du genre Hugo Boss?

Aussi, il manque une chose dans le plan d'action : le soutien à la rénovation et amélioration du stock locatif existant. Bien entendu, il existe des subventions pour certaines choses. Mais il faudrait aussi un programme ponctuel de revalorisation du bâti existant dans le quartier. Par exemple, un plan sur 4 ou 5 ans pour la réfection des façades désuètes, ou la rénovation des halls d'entrée dans les petits immeubles locatifs. Cela pourrait contribuer à diversifier l'offre résidentielle, et mettre en valeur le bâti existant. Juste autour de l'endroit où j'habite, il y a 3 ou 4 immeubles convertis en hébergement touristique (Air B&B ou autre). Au lieu d'encourager cela, la ville devrait donner un coup pour « sauver » les immeubles locatifs de la conversion et s'assurer qu'ils restent des immeubles locatifs « normaux ».

Je trouve les propositions intéressantes pour la plupart.

Cependant, je trouve que c'est complètement incohérent de ne pas mettre d'énergie à augmenter la biodiversité et la présence de nature dans ce quartier. Nous avons toute l'information nécessaire pour savoir que la présence de la nature contribue à améliorer la santé individuelle et collective et que les investissements faits dans ce sens rapportent énormément à plusieurs niveaux. En pleine crise climatique, pourquoi continuer de négliger l'importance de la nature?!

Tant de beaux projets peuvent être mis sur pieds afin de créer des emplois en réinsertion sociale dans le domaine de l'horticulture ou de l'agriculture tout en favorisant la sécurité alimentaire des citoyens du quartier. Investir dans la nature, c'est réduire les îlots de chaleur, réduire les coûts en traitement des eaux (sols perméables), augmenter la qualité de l'air, créer un milieu de vie plus agréable, soutenir la biodiversité, réduire les coûts liés à de nombreux troubles de santé.

C'est la base de la solution pour de nombreux problèmes modernes, qu'attendez-vous pour appliquer cette solution??

La permaculture devrait être mise à contribution afin de créer de micro-forets résilientes, nourricières, mellifères, instructives et surtout, essentielles pour retrouver un certain équilibre présence humaine/nature. Les parcs qui ont été aménagés dans les dernières années dans ce quartier manquent tristement de vision: sols imperméables, trop de gazon (monoculture), pas assez de strates de végétaux (trop faible densité de plantation, ce qui ne maximise pas l'espace, réduit le potentiel et diminue la canopée urbaine).

Il y a tant de belle possibilités! Pourquoi ne pas rêver un quartier plus vert, plus sain, où nature et humains y trouvent leur compte. Rêvons à des murs végétalisés et des "toits" verts au dessus des rues à l'aide de grimpants, des petits fruits indigènes comme l'amelanchier en abondance, pourquoi pas des étangs, considérant que les milieux humides se font détruire sans génie.

Plus de sites de compostage communautaire pour éduquer la population à la gestion des matières organiques, impliquer les étudiants des alentours. Des projets de jardins collectifs pour réunir les citoyens et augmenter le sentiment d'appartenance. Et pourquoi ne pas inclure à ces espaces de nature des mini-maisons pour accueillir ceux qui n'en ont pas, accessibles l'été, au frais sous les arbres, et l'hiver, chauffées grâce à des panneaux solaires comme il se fait ailleurs dans le monde.

Nous sommes à la croisée des chemins, que choisirez-vous? Être des leaders positifs, écouter la science et réellement solutionner de nombreux problèmes actuels en investissant dans la restauration et l'augmentation des écosystèmes naturels urbains. Ou choisirez-vous de vous fermer les yeux sur les solutions saines, accessibles et logiques en choisissant le statut quo et en continuant d'ignorer la source de notre existence sur Terre.

Je vous prie d'être des leaders positifs. Pour un St-Roch vivant et résilient, pour nos enfants, pour la suite du monde.



Après l'aménagement de l'espace canin, indique David O'Brien, la Ville a analysé l'impact du projet-pilote dans le secteur de plusieurs façons, notamment à travers un sondage, des groupes de discussions et une «présence» sur le terrain.

Mardi, le maire de Québec, Bruno Marchand, a annoncé la fin du projet pilote de l'espace canin du parc Saint-Yves, dont la fermeture sera «imminente». M.

Marchand a expliqué que l'implantation de parc à chiens dans «un contexte très urbanisé, ça pose problème, notamment sur la question du bruit.»

Ce présent document démontre que M. le Maire reconnaît que le bruit des aboiements des chiens posent problème.

Pourquoi ce problème n'est pas reconnu pour les résidents qui habitent face au parc à chiens de la Pointe-aux-Lièvres et qui vivent avec les conséquences et la problématique des aboiements excessifs.

L'enjeu soulevé ici est la très grande problématique du parc à chiens de la Pointe-aux-Lièvres, le non-respect des règlements et la cohabitation insoutenable avec les résidents.

La proximité du parc (moins de 50m) et les limites territoriales de la tour Condo Origine rend le milieu de vie pour les résidents face au parc très désagréable car à tout moment, des aboiements se font entendre et ce bien au delà des heures d'ouverture régulière du parc. Cela a pour impact la qualité du milieu de vie, la qualité du sommeil, l'augmentation du stress et de l'anxiété et des enjeux de dépression. Il est impossible de profiter de nos balcons en toute tranquillité une belle soirée d'été sans entendre des chiens aboyer. La difficulté de concentration lors de moment de tranquillité (exemple : lecture) autant l'hiver les fenêtres fermées. De plus, il est difficile de tenir des rencontres professionnelles à la maison puisqu'il y a toujours des aboiements constants que nous entendons.

Bien que le parc à chiens fut aménagé avant la construction de l'écoquartier, il est complément irresponsable de la part de la Ville de maintenir le parc à chiens à moins de

Annexe 2.17 Parc canin de la Pointe-aux-Lièvres

50m de la tour Condo Origine. Sachant que le projet pilote du parc à chiens St-Yves s'est terminé et que les critères d'aménagement des nouveaux parcs à chiens de la ville sont plus strictes que l'aménagement du parc à chiens de la Pointe-aux-Lièvres, c'est complètement inacceptable de laisser certains résidents dans une telle souffrance d'entendre des aboiements de chiens constamment et ce, à tout heure du jour et de la nuit.

Le non respect des règlements, que ce soit des chiens non tenus en laisse, des espaces de stationnement utilisés de façon inadéquate (stationnements réservés, 10 minutes, banc de neige, etc), des équipements de camping pour s'asseoir dans le parc, ne pas contrôler les chiens en périphérie et dans le parc à chiens, des enfants au milieu du parc qui se font sauter dessus. Des chiens qui se battent, qui se chicanent et des maîtres qui manquent de responsabilisation, de civisme et d'éducation et qui ne sont pas capables de contrôler et éduquer leur chien, préférant consulter leur téléphone et ne pas intervenir auprès de leur chien et les laisser aboyer.

J'ai contacté à maintes reprises la ville, le service de police, la SPA, mon conseiller de quartier, M. le Maire et même l'ombudsman.

Aucune de ces instances n'a pris en charge cette problématique.

De plus, avec l'arrivée du projet la Dauphine, les résidents pourront habiter avec leur animal. C'est donc une possibilité de 27 chiens supplémentaires qui vont habiter le quartier et la rue Pointe-aux-Lièvres.

L'accumulation de déjections canines rend notre milieu de vie désagréable en été du à l'odeur et visuellement, l'hiver, c'est très malpropre de marcher à travers toute l'urine de chiens partout sur les bancs de neige.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, il est impératif de relocaliser le parc à chiens dans un endroit plus adéquat qui répondrait aux besoins des utilisateurs qui requièrent davantage d'ombre et de sols diversifiés.

Merci.

Complément : Bilan du projet pilote de l'espace canin de proximité du Parc St-Yves quant au non-respect des règlements.

04. Évaluation du projet pilote

4. La Ville est-elle en mesure d'opérationnaliser l'équipement adéquatement ?

Gestion des plaintes et des requêtes

À la lumière des informations recueillies dans le cadre du projet pilote, force est de constater que l'application réglementaire est un défi de tous les instants. La gestion des plaintes associée à des manquements à la réglementation est prévue dans le contrat du fournisseur du centre animalier et du refuge municipal. Lorsqu'un manquement est observé par un citoyen, une requête doit être faite au 311 et celle-ci est transmise au fournisseur pour traitement. Le principal enjeu associé au traitement de ces plaintes est le temps de réaction réel requis pour se déplacer, ce qui fait en sorte qu'il est pratiquement impossible de constater (sur le fait) le manquement identifié par le citoyen et d'agir en gradation avec le fautif. La charge de travail pour le traitement des plaintes et des requêtes en gestion animalière pour l'ensemble du territoire implique en effet un délai de réponse et de déplacement de plusieurs heures lorsque qu'une plainte est transmise au fournisseur. À l'image de la sécurité routière, par exemple le non-respect d'un feu rouge, la police doit habituellement être sur place et constater le manquement pour pouvoir agir, il en est de même pour la gestion animalière lorsque nous sommes sur le domaine public et que les manquements se produisent sur de courtes périodes.

Dans le cadre du projet pilote, une concentration de citoyens habitant à proximité reprochent à la Ville de ne pas avoir assuré le suivi des multiples plaintes faite pour des manquements à la réglementation, preuve à l'appui (vidéo ou photo). Les efforts de la Ville sont illustrés ci-dessous.

Présence sur le terrain (SPA et VQ) :

- 30 visites visant la sensibilisation des usagers à différents moments de la journée au cours du mois de novembre par un employé de la Ville
- 58 visites par les inspecteurs de la SPA depuis l'aménagement du projet pilote

Surveillance policière :

- 8 au 31 décembre 2021
 - 14 visites (matin, midi et soir entre 09h30 et 22h15)
 - 11,5 heures de surveillance
 - 4 avertissements donnés pour chien sans laisse. Aucun constat.
- Fin avril – début mai
 - Plusieurs présences dont une surveillance en après-midi pendant 01h20.
 - Plusieurs usagés s'y sont présentés. Aucun jappement entendu;
 - Aucun chien ne s'est présenté sur le terrain de baseball;
 - Tous les chiens étaient en laisse en dehors du parc à chien.